



Université Grenoble Alpes
Sciences Po Grenoble

BAUDRY Léonard

La non-demande au droit expérimental à l'emploi

Analyse du non-volontariat à l'Expérimentation territoriale contre
le chômage de longue durée

A5 – 2017/2018

Master 2 : Développement et expertise de l'économie sociale

Sous la direction de P.WARIN

Université Grenoble Alpes
Sciences Po Grenoble

BAUDRY Léonard

La non-demande au droit expérimental à l'emploi

Analyse du non-volontariat à l'Expérimentation territoriale contre
le chômage de longue durée

A5 – 2017/2018

Master 2 : Développement et expertise de l'économie sociale
Sous la direction de P.WARIN

« Que savons-nous aujourd'hui du chômage ? Des statistiques - parfois ventilées par âge, sexe, profession, région - nous renseignent sur son ampleur et le volume de l'indemnisation auquel il donne lieu ; des reportages à caractère social, faits par des journalistes, par des écrivains de renom, ont dépeint de façon saisissante la vie des chômeurs, utilisant exemples et images pour sensibiliser une opinion publique encore indifférente. Mais un vide demeure entre les statistiques officielles et les impressions, toutes aléatoires, du reportage social : l'objectif de cet essai est de le combler »

Lazarsfeld, Paul, Jahoda, Marie et Zeisel, Hans, *Les Chômeurs de Marienthal*, paru en 1931, Paris, Les éditions de minuit, 2004, p.23

« L'objectif était donc, et reste, de prendre la mesure de cette nouvelle donne contemporaine : la présence, apparemment de plus en plus insistante, d'individus placés comme en situation de flottaison dans la structure sociale, et qui peuplent ces interstices sans y trouver une place assignée. Silhouettes incertaines, aux marges du travail et à la lisière des formes d'échanges socialement consacrées - chômeurs de longue durée, habitants des banlieues déshéritées, allocataires du revenu minimum d'insertion, victimes de reconversions industrielles, jeunes en quête d'emploi et qui se promènent de stage en stage, de petit boulot en occupation provisoire... - , qui sont-ils, d'où viennent-ils, comment en sont-ils arrivés là, que vont-ils devenir ? »

Castel, Robert, *Les métamorphoses de la question sociale: une chronique du salariat*, Paris, Gallimard, 2007, p.16

Remerciements

Je tiens à remercier en premier lieu P.WARIN pour son aide et ses conseils précieux ainsi que son regard aiguisé sur mon travail au cours des mois de production de ce mémoire.

Je tiens aussi à remercier A.ARTIS pour son encadrement, sa réactivité et sa disponibilité au cours de l'ensemble des deux années de master Développement et expertise de l'économie sociale.

Ce travail n'aurait jamais pu voir le jour sans le grain de folie autant que la force de persuasion de P.VALENTIN pour convaincre la nation du bien-fondé d'un droit à l'emploi.

Cependant, cette aventure est avant tout une histoire collective. Aussi je remercie l'ensemble de l'équipe des associations ETCLD et TZCLD, mes collègues de travail, sans qui ce droit, même expérimental, n'existerait pas. Merci Barbara, Bernard, Catherine, Clémentine, David, Eric, Gersende, Hélène, Isabelle, Lésia, Loïc, Louise, Morgane, Patrick, Sophie. Peut-on rêver d'une plus belle équipe ?

Merci en particulier à Clémentine, pour m'avoir permis de mettre un pied dans cette magnifique épopée grâce à mon alternance de master 2.

Merci aussi, à l'ensemble des personnes qui m'ont aidé dans la réalisation de ce mémoire sur les territoires expérimentaux auprès desquelles j'ai eu le plaisir de mener cette enquête.

Enfin, je remercie autant que j'admire l'ensemble des personnes qui ont eu, sur Nantes et ailleurs, à subir mon air frustré au cours des nombreux week-ends passés sur ce petit document. Merci en particulier à Émilie, Juliette, Miléna , Pierre-Antoine et Romane.

Emmenez-moi dans un projet fou
Emmenez-moi dans des territoires où...
Chaque personne se fait face
Pour que chacun trouve enfin sa place

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	11
I - CADRAGE THÉORIQUE.....	22
A - La cible du projet : les personnes privées durablement d'emploi volontaires.....	22
B - L'analyse du non-volontariat par le concept de non-demande.....	27
C - La sociologie du chômage et des processus d'exclusion.....	34
II - LE DISPOSITIF DE RECHERCHE.....	45
A - L'apport croisé du non-recours, de la sociologie du chômage et de l'exclusion.....	45
B - Enrichissement et définition des critères de validation des hypothèses.....	48
C - Le dispositif d'enquête.....	54
III - RÉSULTATS ET ANALYSE.....	68
A - Préhypothèse : l'existence de cas de non-demande à l'expérimentation et son offre....	68
B - Hypothèse 1 : il existe de la non-demande par désintérêt.....	72
C - Hypothèse 2 : il existe de la non-demande par désaccord.....	80
D - Hypothèse 3 : il existe de la non-demande par civisme.....	91
E - L'existence d'une non-demande par manque de capacités.....	94
IV - DISCUSSION DES RÉSULTATS.....	99
A - Le perfectionnement du dispositif d'enquête.....	100
B - Le perfectionnement du cadre théorique.....	101
C - L'irruption d'une nouvelle forme de non-recours : le non-concernement.....	102
CONCLUSION.....	106
BIBLIOGRAPHIE.....	110
ANNEXES.....	113
ANNEXE 1 – Schéma de l'organisation du projet TZCLD.....	114
ANNEXE 2 – Schéma des missions et de l'articulation de TZCLD et ETCLD.....	115
ANNEXE 3 – Typologie du non-recours selon l'Odénore.....	116
ANNEXE 4 – Tableau de suivi de l'exhaustivité des territoires A et B.....	117
ANNEXE 5 – Grille d'entretien.....	118

Liste des abréviations et des sigles

ARE : allocation d'Aide au Retour à l'Emploi

ASS : Allocation de Solidarité Spécifique

CAVA : Centre d'Adaptation à la Vie Active

CDDI : Contrat à Durée Déterminée d'Insertion

CLD : Chômeur de Longue Durée

CLE : Comité Local pour l'Emploi

CNAF : Caisse Nationale des Allocations Familiales

CSG : Contribution Sociale Généralisée

DELD : Demandeur d'Emploi de Longue Durée

EBE : Entreprise à But d'Emploi

ETCLD : Expérimentation Territoriale contre le Chômage de Longue Durée

PPDE : Personne Privée Durablement d'Emploi

RMI : Revenu Minimum d'Insertion

RQTH : Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

RSA : Revenu de Solidarité Active

SIAE : Structure d'Insertion par l'Activité Économique

SPE : Service Public de l'Emploi

TZCLD : Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée

Lexique¹

Chômage de longue durée / Demandeurs d'emploi de longue durée (DELD) :

Désigne les personnes inscrites à Pôle emploi depuis 12 mois ou plus.

Comité local pour l'emploi (CLE) :

Désigne le groupe qui, à la suite de la « fabrique du consensus », engage l'action et assume la responsabilité de la suppression de la privation d'emploi sur le territoire. Il est présidé et réuni par l' élu local (souvent le maire).

Consensus :

Désigne l'état d'avancement d'un territoire qui se prépare à entrer dans l'expérimentation et qui, pour cela, a informé tous les acteurs locaux et obtenu leur accord et leur mobilisation. La fabrique du consensus consiste à réunir les acteurs du territoire vers l'objectif partagé de la suppression de la privation d'emploi.

Entreprise à but d'emploi (EBE) :

Désigne les entreprises proposées par les territoires au conventionnement chargées de l'embauche des PPDE volontaires. Il s'agit d'une entreprise complémentaire qui a pour objet la production d'emplois à hauteur des besoins. Les entreprises du travail adapté et d'insertion en sont les précurseurs.

Exhaustivité :

Désigne l'objectif poursuivi par l'expérimentation, à savoir un recrutement local sans sélection de toutes les personnes privées durablement d'emploi (PPDE) dans un emploi adapté, de qualité et à temps choisi. L'exhaustivité doit être comprise comme un élément dynamique du projet qui évolue

¹ L'ensemble de ce lexique est tiré du Bilan Intermédiaire de l'Expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée que nous avons participé à rédiger

au fur et à mesure de la mise en œuvre de l'expérimentation (arrivée de nouveaux volontaires). La mesure de l'atteinte de cet objectif nécessite notamment l'analyse des méthodes d'animation mises en place par les comités locaux pour l'emploi.

Personnes privées durablement d'emploi (PPDE) :

Désigne tous les citoyens exprimant une privation d'emploi de 12 mois ou plus. Ce terme se distingue de celui de DELD car il concerne des individus privés d'emploi depuis au moins une année, inscrits ou non à Pôle emploi, candidats à un emploi à durée indéterminée et à temps choisi, payé au minimum au SMIC.

Supplémentarité,

Caractérise les emplois que produisent les entreprises à but d'emploi (EBE) : des emplois supplémentaires ou complémentaires. Les emplois ainsi produits ne doivent pas entrer en concurrence avec les emplois existants et dont l'exercice est majoritairement territorial. Néanmoins, la complexité du tissu économique d'un territoire ne permet pas d'isoler un emploi et de le considérer comme totalement « supplémentaire ». Ainsi, il peut y avoir une part plus ou moins grande de concurrence avec l'environnement économique, cette part est mesurable, on l'appelle le taux de supplémentarité.

Introduction

« La politique sociale regardez : on met un pognon de dingue dans des minima sociaux et les gens ils sont quand même pauvres. On n'en sort pas et les gens qui naissent pauvres, ils restent pauvres ; ceux qui tombent pauvres, ils restent pauvres. On doit avoir un truc qui permet aux gens de s'en sortir ».

Ces phrases du Président de la République issues d'une vidéo du 13 juin 2018 le montrant en pleine préparation d'un discours devant le congrès de la Mutualité ont créées la polémique. En cause, « le pognon de dingue » consacré aux aides et prestations sociales en France faisant craindre à certains commentateurs de prochaines manœuvres visant à la réduction des aides sociales. Les « gens qui naissent pauvres » et « les gens qui tombent pauvres », qui sont-ils ? Et par quels mécanismes tous les efforts d'un État social Providence ne connaissent-ils que des échecs ?

Décrocheur scolaire sans diplôme et sans emploi ? Assistante maternelle, seule source de revenu du ménage ? Demandeur d'emploi en fin de droit à l'allocation d'Aide au retour à l'emploi (ARE) ? Ayant droit au Revenu de solidarité active (RSA), ancien « RMiste » ? Intérimaire précaire alternant missions et périodes de chômage contraint ? « Senior » de plus 45 ans n'obtenant plus de réponses à ses candidatures ? Jeune diplômé enchaînant des contrats courts ? Voilà certaines des figures du sens commun qui caractérisent autant les premiers ayants droit des « minima sociaux » que les « pauvres » de notre société. Cependant qui sont-ils vraiment ? Ce sont les sujets de la nouvelle question sociale. Les bénéficiaires de l'assistance renouvelée depuis les années 1990. Les figures d'une société française qui a rompu avec une courte période de plein emploi. Des personnes en capacité de travailler, mais qui ne trouvent plus à vendre leur force de travail et à occuper un emploi. Ils sont les victimes d'un chômage structurel et d'une pénurie d'emploi qui sévit depuis la fin des années 1970. Ils sont les cibles d'une assistance nouvelle à laquelle a été contraint l'État-providence.

Apparu au tournant des années 1970, un phénomène majeur remet progressivement en cause le compromis sur lequel fonctionnait l'État-providence de l'immédiat après-guerre : l'assistance aux pauvres valides. Exclusion, pauvreté, nouvelle pauvreté, nouvelle question sociale sont autant de termes qui fleurissent et qui font l'actualité médiatique, politique et universitaire depuis les années 1980. S'opère ainsi un profond basculement : la remise en cause de droits sociaux fondés sur une logique de cotisation. Principalement financé par l'emploi salarié, le système adopte

progressivement une visée universelle. Apparaissent ainsi les « limites de l'État passif-providence » fonctionnant comme « une machine à indemniser » et dont « une grosse partie du coût du travail sert, à travers les transferts sociaux, à compenser l'exclusion partielle ou totale de l'accès au travail pour une large partie de la population »².

Quelles en sont les formes ? La création en 1988 d'un Revenu minimum d'insertion (RMI) dont le premier article souligne que « Toute personne qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation de l'économie et de l'emploi, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence. »³ ; la création d'une Cotisation sociale généralisée (CSG) en 1991 qui souhaite « rendre plus équitable le financement de la protection sociale » en substituant « pour partie à des cotisations assises sur les seuls revenus du travail une nouvelle forme de prélèvement assise sur l'ensemble des revenus »⁴ ; le vote de la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions de juillet 1998 qui proclame que « la lutte contre les exclusions est un impératif national fondé sur le respect de l'égalité de tous les êtres humains et une priorité de l'ensemble des politiques publiques de la nation. »⁵

Le travail, l'emploi et la pauvreté sont un triptyque indissociable des logiques d'action de l'État-providence qui prévalent encore aujourd'hui. Ils ne peuvent se penser, dans notre société, séparément. Le travail est un fait social total⁶ qui prend encore aujourd'hui, pour forme la plus courante, celle du salariat : ce contrat entre deux parties échangeant force de travail contre rémunération. « Un truc qui permet aux gens de s'en sortir » c'est majoritairement un horizon prenant la forme d'un travail-emploi ou d'un contrat pouvant « déboucher sur autre chose », une formation prometteuse, un stage... Un horizon par lequel l'individu réussit à s'extraire des logiques d'assistance de l'État-providence pour occuper un emploi et par là même « s'insérer », s'inscrire au cœur de la cité et de réseaux de sociabilité, cotiser pour ses droits et ceux de ses concitoyens.

« Avoir un truc qui permet aux gens de s'en sortir » en proposant à ceux qui le souhaitent le droit d'obtenir un emploi est une phrase qu'aurait pu écrire ou prononcer P.VALENTIN pour présenter

2 Rosanvallon, Pierre, *La nouvelle question sociale: repenser l'État-providence*, Paris, France, Éditions du Seuil, 1998, p.107

3 Article 1 - Loi n° 88-1088 du 1 décembre 1988 relative au revenu minimum d'insertion

4 Circulaire du 16 janvier 1991 relative à la mise en œuvre de la contribution sociale généralisée (C.S.G) sur les revenus d'activité et de remplacement (hors revenus agricoles)

5 Article 1 - Loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions

6 Méda, Dominique, *Le travail*, Que sais-je ?, Paris, Presses universitaires de France, 2015, p.3

rapidement son projet. Le projet Territoires zéro chômeur de longue durée (TZCLD)⁷ a pour ambition de donner vie au préambule de la constitution de 1946 qui déclarait à tous « le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi ». Le droit d'obtenir un emploi est aujourd'hui expérimenté depuis février 2016 sur dix territoires en France.

Le projet a été porté jusqu'à l'Assemblée nationale par P.VALENTIN. Acteur du « droit au travail pour tous » de la région angevine, il a contribué à y créer, depuis 1974, de nombreuses structures dans ce domaine. En 1992, peu de temps après la définition juridique des dispositifs de l'Insertion par l'activité économique (IAE) et après avoir participé à la création d'une association intermédiaire, P.VALENTIN entreprend, avec la complicité du maire de la commune de Seiches-sur-le-Loir, de tenter de supprimer le chômage dit alors « d'exclusion ». Inachevée, cette première tentative fait aujourd'hui figure de mythe des origines pour l'expérimentation en cours. C'est de cette première tentative qu'est tirée la logique globale avancée par le projet autant que sa méthodologie de mise en œuvre sur les territoires. Il n'est possible d'appréhender la logique du projet qu'en se plongeant dans le contexte de son apparition. Issu des années 1990, le projet souhaite rompre avec la logique d'insertion à l'œuvre en s'attaquant au mal originel : la pénurie généralisée d'emplois disponibles à hauteur du nombre de demandeurs d'emploi.

Vingt-et-un ans après Seiches-sur-le-Loir, l'idée avancée par P.VALENTIN est pourtant l'objet d'une loi. Le vote à l'unanimité de la loi d'expérimentation 2016-231 visant à résorber le chômage de longue durée clôt ainsi un long processus. Après 1995, l'entreprise se poursuit sporadiquement. En 2008, le projet ressurgit dans un livre écrit par P.VALENTIN⁸. Cependant c'est véritablement en 2011, lorsque la délégation nationale d'ATD Quart-Monde propose à ce dernier d'intégrer sa commission sur l'emploi, que le projet prend une nouvelle dimension. Cette commission offre alors au projet une publicité nationale et suscite un intérêt grandissant. Entre 2013 et 2014, l'idée essaime au sein du réseau ATD. Elle intéresse un nombre croissant de militants locaux. Cet intérêt se transforme rapidement en actions et donne lieu à la constitution de territoires « préexpérimentaux », acquis au projet et à sa méthodologie. Parallèlement à cela, le projet suscite aussi l'intérêt d'un groupe de parlementaires, dont le député de la Côte d'Or L.GRANDGUILLAUME prend la tête. Il décide en juillet 2015 de soutenir une proposition de loi d'expérimentation en vertu de la loi organique de 2003 permettant l'expérimentation législative

7 Site de présentation du projet : <https://www.tzclld.fr/>

8 Valentin, Patrick, *Chômage de longue durée – Emploi précaire : Plaidoyer pour une économie solidaire*, Lyon, Chronique sociale, 2008

locale. Cette proposition est confortée par la réalisation en avril 2015 d'une étude sur le coût pour les finances publiques de « la privation durable d'emploi »⁹.

Au cours des années 2013 à 2016, le projet est porté, dans une arène nationale et des arènes locales, selon deux angles extrêmement différents. Localement, il est défendu par des militants d'ATD Quart-Monde, qui y voient une expression nouvelle à la défense d'un droit au travail et à l'emploi pour tous permettant la lutte contre les exclusions ; nationalement, le projet se présente sous l'angle du bon sens budgétaire et de l'activation de dépenses passives que l'administration publique alloue déjà, de manière inefficace, au chômage longue durée. Une partie non négligeable de ce « pognon de dingue » dédié aux minimas sociaux. Suite au vote de la loi puis à la promulgation du décret d'application en juillet 2016, un arrêté ministériel a fixé en novembre 2016 la liste des dix territoires retenus pour expérimenter pendant cinq ans. Le projet est maintenant à l'œuvre et compte aujourd'hui plus de 600 salariés répartis au sein de 11 EBE (cf. - ANNEXE 1 – Schéma de l'organisation du projet Territoires zéro chômeur de longue durée).

Le projet se base sur une triple affirmation : nul n'est inemployable, ce n'est pas le travail qui manque, ce n'est pas l'argent qui manque. La conviction que nul n'est inemployable vient de l'expérience du promoteur initial du projet, P.VALENTIN dans le domaine du « droit à l'emploi pour tous », depuis les ateliers protégés en passant par les Centres d'adaptation à la vie active (CAVA), ou les Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE). Si le travail ne manque pas, c'est parce qu'il existe sur tous les territoires en France. En effet, un nombre important d'activités et de travaux qui ne sont pas effectués faute de rentabilité économique alors que ce sont par ailleurs des travaux « utiles » à la population. L'argent qui ne manque pas, c'est tout l'argent public consacré à la « privation durable d'emploi » et estimé par l'étude macro-économique d'ATD Quart-Monde, à un minimum de 15 000€ par personne et par an¹⁰. C'est cette logique qui est appliquée aujourd'hui au sein des dix territoires habilités pour la première loi d'expérimentation.

En effet, la loi a créé une redirection fictive des coûts liés à la privation durable d'emploi sous la forme classique d'une aide au poste dénommée « contribution au développement d'emploi »¹¹. Toutes les personnes privées d'emploi depuis plus d'un an et domiciliées depuis au moins six mois sur le territoire d'expérimentation peuvent être recrutées par les Entreprises à but d'emploi du

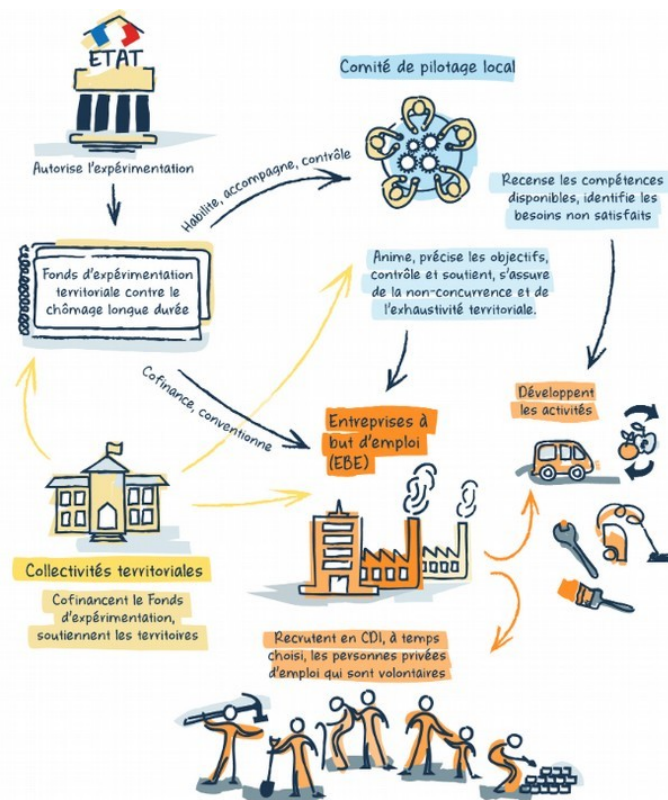
9 *Étude macro-économique sur le coût de la privation d'emploi*, association ATD Quart-monde, 2017, <https://www.tzcl.d.fr/wp-content/uploads/2017/07/Etude-macro-MAJ-20170613.docx.pdf>

10 Valentin, Patrick, *Le droit d'obtenir un emploi: territoires zéro chômeur de longue durée : genèse et mise en oeuvre de l'expérimentation*, Lyon, Chronique sociale, 2018, p.17

11 Titre II - Décret n° 2016-1027 du 27 juillet 2016 relatif à l'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée

territoire (EBE)¹². Ces EBE sont obligatoirement des organisations de l'Économie sociale et solidaire (ESS) au sens de la loi de 2014 et font l'objet d'un conventionnement spécifique avec le fonds d'expérimentation.

L'échelle nationale du projet se caractérise par une organisation bicéphale et asynchrone, qui entremêle deux entités juridiques distinctes : l'association d'Expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée (ETCLD) qui est le fonds d'expérimentation, et l'association Territoires zéro chômeur de longue durée (TZCLD), qui s'occupe de la communication et de la reconduction d'une nouvelle phase expérimentale (cf. ANNEXE 2 – Schéma des missions et de l'articulation de TZCLD et ETCLD). Ces deux associations partagent des objectifs différents, mais sont composées d'une seule et une même équipe salariée unique dont nous faisons partie.



Territoires zéro chômeur de longue durée, Manuel d'expérimentation, p.10

12 Article 1 - Loi n° 2016-231 du 29 février 2016 d'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée

Le projet met en œuvre une méthodologie particulière ayant pour unique but la production d'emplois. Elle se décompose en quatre phases qui ont la particularité de ne pas se succéder les unes aux autres, mais de se superposer.

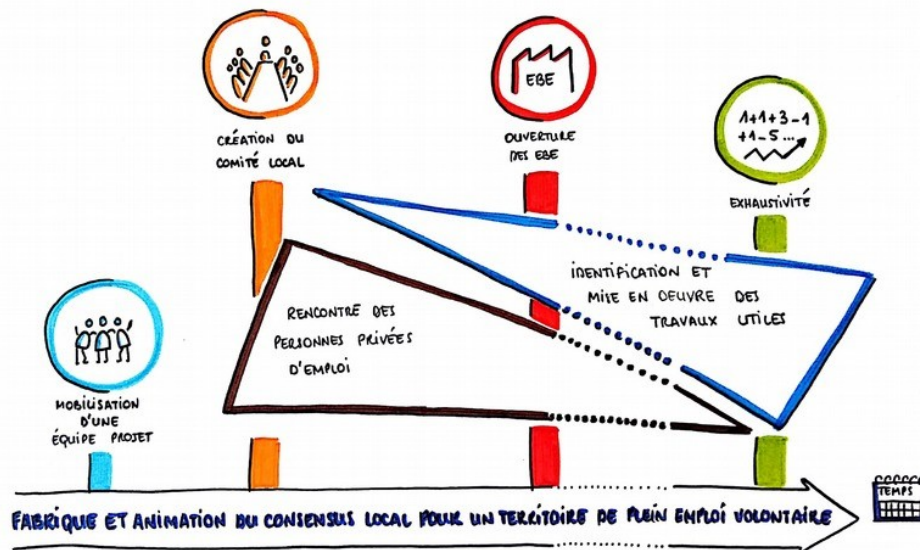
La première phase de mise en œuvre du projet est celle de la constitution d'un consensus local en faveur de l'expérimentation. Les acteurs politiques, institutionnels et socio-économiques d'un territoire doivent se mobiliser en faveur du projet et signifier vouloir faire du problème de la privation d'emploi, non plus une question individuelle, mais une préoccupation collective. Le consensus une fois réalisé aboutit à la création d'un Comité local pour l'emploi (CLE) représentant la diversité des acteurs du territoire. Ce comité local est chargé de s'assurer de la « complémentarité »¹³ des emplois créés dans le cadre de l'expérimentation ainsi que de la réalisation de « l'exhaustivité »¹⁴. La complémentarité des emplois créés signifie que, pour garantir une véritable suppression de la privation durable d'emploi sur le territoire, le projet doit respecter des critères de non-concurrence et de territorialité de ses activités afin de ne pas risquer de détruire ailleurs des emplois. L'exhaustivité, quant à elle, est une dynamique collective visant à ce que chacune des personnes privées durablement d'emploi (PPDE) volontaires pour obtenir un emploi s'en soit vu proposer un, soit auprès d'un employeur du territoire, soit au sein d'une EBE.

Les deuxième et troisième phases du projet sont concomitantes. Elles consistent en l'information et la rencontre avec toutes les PPDE du territoire afin de recenser les volontaires ainsi que leurs appétences et leurs compétences (phase 2) pour identifier et développer des activités utiles (phase 3).

La dernière phase de mise en œuvre du projet est celle du conventionnement d'une ou plusieurs Entreprises à but d'emploi (EBE). Son but est de faire la jonction entre les deux précédentes en recrutant toutes les personnes volontaires pour effectuer les activités utiles préalablement recensées.

13 Cf Lexique

14 Ibid



Bilan intermédiaire, Les phases du projet TZCLD, p.15

La mise en œuvre du projet Territoires zéro chômeur de longue durée sur les territoires aboutit à la mise en place d'une offre publique d'un droit expérimental à l'emploi. Cet emploi prend la forme d'un contrat en CDI, à temps choisi, au SMIC. Comme le projet souhaite faire de l'emploi un droit, l'embauche des PPDE n'est pas sélective¹⁵. En ce sens, le recrutement au sein des EBE doit s'organiser de manière chronologique. Derrière le respect global des principes du projet, les territoires sont cependant libres d'expérimenter à leur manière et d'adapter certaines parties de la méthodologie. Il n'est pas rare d'entendre dire à propos du projet que ce ne sont pas une, mais dix expérimentations qui sont aujourd'hui en cours.

Nommé Territoires zéro chômeur de longue durée dans le but de véhiculer un message efficace, le projet ne s'adresse pourtant pas uniquement à cette catégorie administrative. Il s'adresse plus largement aux personnes durablement privées d'emploi. Ainsi, le projet vise à la constitution de « territoires de plein emploi volontaires »¹⁶. La distinction entre le nom de communication du projet et son objectif est essentielle pour bien comprendre sa logique autant que les pratiques des territoires.

¹⁵ Pour une présentation plus détaillée du projet, nous renvoyons au Manuel d'expérimentation du projet - <https://www.tzclld.fr/wp-content/uploads/2018/07/Manuel-TZCLD-2018.pdf>

¹⁶ Valentin, Patrick, *Le droit d'obtenir un emploi: territoires zéro chômeur de longue durée : genèse et mise en oeuvre de l'expérimentation*, Lyon, Chronique sociale, 2018, p.9

Le projet touche en ce sens une grande partie des demandeurs d'emploi de longue durée (DELD) au sens administratif¹⁷, c'est-à-dire au sens d'une inscription sur les listes de Pôle Emploi depuis plus de douze mois. Mais il ne s'y réduit pas. Il peut par exemple s'adresser à des personnes en emploi, mais vivant une expérience de privation durable d'emploi. Une personne à temps partiel contraint, qui souhaite depuis plus de douze mois compléter son temps de travail pour obtenir un temps plein, mais qui n'y arrive pas est considérée par l'expérimentation comme une PPDE. Elle pourrait être en ce sens, et en fonction des pratiques du territoire sur lequel elle se trouve, être employée en partie par une EBE.

Cette distinction permet aussi d'évacuer tout sentiment d'une logique de *workfare* qui pourrait être à l'œuvre derrière le nom de Territoires zéro chômeur de longue durée. La logique est bien d'activer les dépenses passives, mais en aucun cas d'activer, en les y forçant, les chômeurs de longue durée du territoire pour qu'ils occupent un emploi s'ils ne le souhaitent pas. Cette logique est d'ailleurs tout à fait confirmée par les propos de P.VALENTIN qui précise que « les personnes privées d'emploi qui ne souhaitent pas bénéficier du projet ne peuvent être sanctionnées à ce titre »¹⁸.

Le projet se base sur une logique de volontariat et de contribution volontaire des personnes. Pourtant, tant par la sociologie des personnes effectivement intégrées au projet que par notre position d'acteur de l'expérimentation, nous avons très vite été au fait de l'existence de formes de non-volontariat au projet.

Qui sont donc ces personnes ? Le projet Territoires zéro chômeur de longue durée peut-il représenter pour certains « un truc qui permet aux gens de s'en sortir » et pour d'autres non ? Pour quelles raisons ? Quelles peuvent être ces personnes capables, dans un contexte de pénurie généralisée de l'emploi, de ne pas vouloir d'un CDI ? D'un SMIC ? D'une sortie des mécanismes de l'assistance ? Des fainéants ? Des irresponsables ? Des assistés ? Des profiteurs ?

Ou alors des personnes qui pour tout un ensemble de raisons, ne peuvent ou ne souhaitent reprendre un emploi ? En ont-elles peur ? Sont-elles tenues par un ensemble de contraintes ? Risquent, par la prise d'un emploi et le jeu des conditions d'éligibilité toutes différentes des prestations sociales de souffrir d'une baisse de leurs revenus ? Ont-ils peur d'être stigmatisés et montrés du doigt dans la rue comme « les chômeurs de longue durée » ou les « assistés » du

17 Cf Lexique

18 Valentin, Patrick, *Le droit d'obtenir un emploi: territoires zéro chômeur de longue durée : genèse et mise en oeuvre de l'expérimentation*, Lyon, Chronique sociale, 2018, p.71

territoire ? Ce sont autant de questions qui ont aiguillé notre travail de recherche et auxquelles nous avons cherché des réponses.

Nos premières lectures, en particulier des travaux de D.DEMAZIÈRE, montraient que les mobilisations collectives de chômeurs sont assez rares¹⁹. En ce sens, l'existence d'un non-volontariat à l'expérimentation semblait pouvoir s'expliquer par un défaut de capacité de mobilisation individuelle des personnes ciblées.

Cependant, c'est véritablement notre ouverture à la question du non-recours²⁰ qui nous a permis de construire notre réflexion. Les références que nous avons pu y voir aux questions de ciblage comme de stigmatisme nous ont ainsi conforté dans l'idée d'appréhender la problématique du non-volontariat à l'expérimentation sous cet angle.

Le non-recours aux droits est une approche de sociologie politique qui s'intéresse à l'impact de l'offre publique sur les destinataires. Elle analyse la réception des politiques publiques par les publics, qu'ils soient qualifiés de citoyens, ayants droit, ouvrants droit ou encore de bénéficiaires. L'approche par le non-recours a été popularisée par l'évaluation de l'expérimentation du Revenu de solidarité active (RSA) en 2009 et s'est aujourd'hui imposée comme un thème d'analyse important dans l'évaluation des politiques publiques dans les domaines sanitaire et social. En France, la thématique doit beaucoup aux travaux²¹ initiés par la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) poursuivis et enrichis par l'Observatoire des non-recours aux droits (Odénore). Le non-recours est un phénomène parfois massif et dont la rubrique « Des chiffres du non-recours »²² du site internet de l'Odénore permet de percevoir l'ampleur. Ainsi, si la collectivité met aujourd'hui « un pognon de dingue » dans l'ensemble des prestations sociales, le montant alloué à ceux-ci pourrait être largement supérieur si chacune d'entre elles étaient effectivement versées²³.

Nous avons rapidement rapproché nos premières intuitions basées sur la notion de non-volontariat du concept de non-demande développé par l'Odénore. Le concept de non-demande est défini en ces

19 Demazière, Didier, *Sociologie des chômeurs*, Collection Repères, Paris, La Découverte, 2006, pp.103-108

20 Warin, Philippe, « Le non-recours aux droits » in *SociologieS*, 15 novembre 2012, <http://sociologies.revues.org/4103> ; Warin, Philippe, « Ciblage de la protection sociale et production d'une société de frontières » in *SociologieS*, 27 décembre 2010. <http://sociologies.revues.org/3338> ; Warin, Philippe, *Le non-recours aux politiques sociales*, Libres cours Politique, Fontaine, Presses universitaires de Grenoble, 2016

21 Oorschot, Wim van, et Math, Antoine, « La question du non-recours aux prestations sociales » in *Revue des politiques sociales et familiales*, no 43, 1996, pp.5-17

22 Exemple le plus récent : « Le chiffre de l'été : En 2016, l'estimation du taux de non-recours trimestriel moyen à la Prime d'activité est de 27% en effectifs et 23% en masses financières » - Source : https://odenore.msh-alpes.fr/actualites/Des_chiffres_du_non-recours

23 Warin, Philippe, « Mesurer Le Non-Recours Pour Éviter de Dépenser « un Pognon de Dingue » » in *The Conversation*, Consulté le 11 août 2018 : <http://theconversation.com/mesurer-le-non-recours-pour-eviter-de-depenser-un-pognon-de-dingue-99250>

termes : « quand l'offre est connue, mais pas demandée, abandonnée ou bien un droit est ouvert, mais la prestation non utilisée, un service est accessible, mais non sollicité »²⁴. Nous ne nous sommes cependant pas contentés d'appliquer le concept brut de la non-demande à notre travail de recherche. Nous avons décidé, au cours d'un processus que nous précisons ultérieurement, de développer une typologie d'analyse intermédiaire de la non-demande à partir des distinctions entre la non-demande par désintérêt, la non-demande par désaccord et la non-demande par civisme.

Le non-recours est aujourd'hui bien documenté dans les domaines des politiques sociales et de santé. Cependant, l'observation de ces manifestations dans le cadre d'un droit expérimental à l'obtention d'un emploi était totalement inédite.

Nous avons souhaité nous interroger afin de savoir en quoi l'expérience vécue de la privation d'emploi peut-elle amener à des phénomènes de non-demande par désintérêt, par désaccord ou par civisme à un droit expérimental à l'obtention d'un emploi ?

Exploratoire, notre travail de recherche souhaitait appliquer à l'expérimentation la notion de non-recours, et plus particulièrement de non-demande, afin de voir dans quelle mesure ce concept était transposable à un droit expérimental à l'obtention d'un emploi. Nous souhaitions donc avant toute chose nous interroger sur l'existence au sens large d'un phénomène de non-demande au projet et son offre. Notre travail souhaitait ainsi questionner la réception autant que le discours et les jugements qu'avaient pu produire des personnes en situation de non-demande. Le projet et son offre suscitaient-ils un intérêt par rapport à leur situation individuelle ? Étaient-ils en accord avec la proposition d'un droit à l'emploi sous la forme d'un CDI, au SMIC, à temps choisi, sur un lieu de travail identique à leur lieu de vie, au sein d'une Entreprise à but d'emploi ? Pouvait-il exister une forme de non-demande par civisme de la part de personnes préférant céder leur place au motif que d'autres en avaient plus besoin qu'elles ?

Pour aborder ces questions, nous avons d'abord étudié la littérature en rapport avec les concepts de non-recours, de non-demande et ses déclinaisons que sont les non-demandes par désintérêt, par désaccord et par civisme. Cependant, souhaitant comprendre cette non-demande dans un contexte d'expérience vécue d'une privation d'emploi, nous nous sommes approchés de la sociologie du chômage et des chômeurs. Nous nous sommes plongés dans la « nébuleuse diffuse »²⁵ que constitue « la constellation du chômage »²⁶ et avons découvert la complexe sociologie du chômage de longue

24 Warin, Philippe, *Le non-recours aux politiques sociales*, Libres cours Politique, Fontaine, Presses universitaires de Grenoble, 2016, p.39

25 Demazière, Didier, *Sociologie des chômeurs*, Collection Repères, Paris, La Découverte, 2006, p.22

26 Ibid, p.22

durée. Nous avons fait le constat, à la lumière de ces lectures, qu'en nous intéressant aux personnes pour qui cela avait un sens de parler de privation durable d'emploi, nous ne pouvions aborder et comprendre la réalité de leurs expériences vécues qu'en nous intéressant à la sociologie de la pauvreté et de l'exclusion. Nous nous sommes finalement rendu compte que nos trois champs de connaissance, du non-recours comme de la sociologie des chômeurs et de l'exclusion partageaient les mêmes pratiques : un regard identique partant du citoyen, tantôt ayant droit, tantôt assisté, pour comprendre la réalité et le sens de ses expériences avec les manifestations concrètes de l'État-providence, tantôt au guichet d'une Caisse d'allocations familiales (CAF), tantôt auprès d'une assistante sociale du Centre communal d'action sociale de sa commune (CCAS).

Nous avons dans un premier temps construit notre typologie intermédiaire du concept de non-demande avant de préciser plus avant notre question de recherche et de formuler nos hypothèses. Nous avons mobilisé pour notre travail exploratoire un ensemble de trois territoires. Deux territoires d'études et un territoire exploratoire. Nous avons conduit huit entretiens semi-directifs auprès de huit personnes en situation à priori de non-demande ainsi que deux entretiens exploratoires auprès de quatre personnes en situation de recours à l'expérimentation. Nous avons construit pour cela, une grille d'entretien nous permettant de récolter des données au sein des thématiques qui nous apparaissaient susceptibles d'être explicatives d'un phénomène de non-demande à l'expérimentation et son offre.

Notre travail de terrain nous a permis de répondre en partie aux questions que nous nous étions posées. Nous avons ainsi pu observer des phénomènes et des situations de non-demande au moyen de notre typologie intermédiaire : non-demande par désintérêt, non-demande par désaccord, non-demande par civisme. Cependant, nous avons aussi observé d'autres formes de non-recours : non-demande par manque de capacité, non-réception. Enfin, outre ces éléments nos observations nous ont conduits à nous questionner quant à l'existence d'une nouvelle forme de non-recours : le non-concernement.

I - Cadrage théorique

Le projet Territoires zéro chômeur de longue durée est un projet basé sur le volontariat. Il articule un ciblage original, qui n'est pas administratif, et offre le choix aux PPDE de se reconnaître comme cible du projet et d'y participer ou non (A). L'existence d'un phénomène de non-volontariat au projet nous a fait choisir au sein de la littérature sur le non-recours le concept de la non-demande (B). Cette revue de littérature nous a permis de poser les bases de notre question de recherche ainsi que de nos hypothèses. Du fait de la sociologie des personnes effectivement prises en charge par le projet, nous nous sommes rapprochés, de la sociologie du chômage puis de celle de l'exclusion, afin de préciser notre cadre conceptuel et d'aiguiser notre approche (C).

A - La cible du projet : les personnes privées durablement d'emploi volontaires

Le ciblage du projet ne renvoie pas à la catégorie administrative du demandeur d'emploi de longue durée (DELD), mais se propose de prendre en charge les personnes privées d'emploi depuis plus de douze mois qui souhaitent participer au projet (1). Après avoir exposé les techniques de mobilisation des personnes susceptibles de se considérer privées d'emploi du territoire (2), nous montrerons en quoi notre position au sein de l'expérimentation ainsi que la construction par le projet du suivi de l'exhaustivité laisse apparaître l'existence de formes de non-volontariat au sein des territoires (3).

1 - Au-delà des DELD, les PPDE

La définition du public cible de l'expérimentation est une tension essentielle de l'interprétation du projet. En effet, le projet ne s'adresse pas seulement aux chômeurs de longue durée.

Le chômage de longue durée est une catégorie administrative ciblant les « actifs au chômage depuis plus d'un an » selon l'INSEE²⁷. P.VALENTIN le souligne : « Il [le public], ne se limite pas à la catégorie administrative « chômeurs de longue durée », mais doit englober toutes les personnes « privées d'emploi depuis plus d'un an malgré l'accomplissement d'actes positifs de recherche

27 « Définition - Chômeur de longue durée | Insee », Consulté le 15 septembre 2018 : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1689>

d'emploi et domiciliées depuis au moins six mois dans l'un des territoires participant à l'expérimentation » [article 2 de la loi 2016-231] »²⁸.

En ce sens, le projet ne réfléchit pas en termes de « demandeur d'emploi de longue durée » (DELD) comme peut le faire le Service public de l'emploi (SPE), mais a créé sa propre catégorie que sont les « personnes privées durablement d'emploi » (PPDE). Les PPDE ne sont ainsi pas forcément tous des DELD. L'embauche au sein d'une EBE est conditionnée à l'inscription au sein des listes Pôle-Emploi, mais cette inscription ne doit pas forcément dater de plus de douze mois.

La cible du projet ce sont les PPDE des dix territoires expérimentaux. Une personne privée durablement d'emploi est une personne qui fait l'expérience d'une privation d'emploi, qu'elle soit totale ou partielle, depuis plus de douze mois. Cette catégorie fait ainsi appel à une identification et des critères d'analyse moins stricte que la notion de DELD. Cette distinction conditionne l'ensemble de notre approche sur la non-demande. En effet, considérer que le projet ne s'adresse qu'aux DELD est une vision restrictive qui pousse à appréhender le sujet de la non-demande de manière très limitée.

En ce sens, le projet n'essaie pas de catégoriser le public d'une manière administrative. En effet, son souci n'est pas là quantification ou l'administration, mais la mise en place et le maintien d'une dynamique collective et territoriale effective de suppression de la privation d'emploi. Le projet propose une catégorie dont les personnes peuvent ou non s'emparer. En ce sens, la notion de privation durable d'emploi ne s'accorde pas par le haut et ne peut résulter en un simple décompte de la liste des DELD du Pôle-Emploi du territoire. Elle fait appel à la personne pour se ressentir et se définir comme privée durablement d'emploi. De cette distinction, apparaît d'ores et déjà le paradoxe suivant que le projet s'est lui-même défini une cible plus large que son propre nom ne le laisse penser.

En somme, nous respecterons au cours de l'ensemble de notre travail la distinction suivante entre les termes de chômeur de longue durée, demandeur d'emploi de longue durée et personne privée durablement d'emploi. Ainsi, nous ne considérons pas que le ciblage de l'expérimentation est celui des chômeurs de longue durée. Nous nous plaçons dans une lecture étendue du projet et de son ciblage tel qu'il est défini à l'article 2 de la loi d'expérimentation : peuvent être embauchés au sein des EBE « les demandeurs d'emploi, quel que soit le motif pour lequel leur éventuel précédent contrat de travail a pris fin, qui sont inscrits sur la liste établie en application de l'article L. 5411-1

28 Valentin, Patrick, *Le droit d'obtenir un emploi: territoires zéro chômeur de longue durée : genèse et mise en oeuvre de l'expérimentation*, Lyon, Chronique sociale, 2018, p.70-71

du Code du travail, privés d'emploi depuis plus d'un an malgré l'accomplissement d'actes positifs de recherche d'emploi et domiciliés depuis au moins six mois dans l'un des territoires participant à l'expérimentation »²⁹.

2 - L'identification et la mobilisation des PPDE

Pour le projet, ce n'est qu'une fois que les personnes font la démarche de venir à la rencontre des acteurs du projet et qu'elles déclarent un intérêt pour celui-ci qu'elles font la preuve de leur sentiment de privation d'emploi.

La méthodologie de mobilisation du projet sur les dix territoires expérimentaux suit en grandes parties les mêmes lignes directrices. Au sein des territoires, le Comité local pour l'emploi est garant de l'atteinte de l'exhaustivité. De ce fait, il est l'acteur de la mobilisation des personnes privées durablement d'emploi.

La première étape de mobilisation est la constitution d'un fichier recensant les chômeurs de longue durée du territoire comprenant à la fois les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle-Emploi depuis plus d'un an et résidant sur le territoire expérimental et les personnes en situation à priori de privation d'emploi connues par d'autres acteurs locaux du service public pour l'emploi : ayants droit au RSA inscrits sur les listes du département, jeunes inscrits à la Mission locale, personnes inscrites au CCAS...

Ces personnes sont contactées individuellement et selon des moyens qui diffèrent en fonction des territoires expérimentaux (lettre d'invitation, porte-à-porte, mail, appel téléphonique...). Le projet leur est alors expliqué de manière globale.

Elles sont ensuite invitées à venir à la rencontre du projet si celui-ci les intéresse et qu'elles souhaitent en savoir plus. Une fois que ces personnes ont eu une information détaillée sur le projet et un entretien individuel, elles sont ensuite amenées à pouvoir se déclarer volontaires pour participer au projet.

La déclaration de volontariat est d'une importance capitale puisqu'elle a une portée double. Tout d'abord une portée symbolique puisque la personne affirme son appartenance à la clientèle du projet. Pour le dire en des termes proches de ceux de l'expérimentation, elle affirme son statut et réclame, au territoire, son droit à l'obtention d'un emploi. Enfin, une portée pratique puisque, du

²⁹ Article 2 - Loi n° 2016-231 du 29 février 2016 d'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée

fait des moyens limités de l'expérimentation dans les territoires, elle sera bien souvent inscrite sur la « liste d'attente » de l'entrée en EBE.

Ce sont les personnes effectivement volontaires pour l'intégration au sein du projet qui constituent la mesure de l'atteinte et du maintien de l'exhaustivité

3 - Exhaustivité, ciblage effectif et problématique du non-volontariat

La méthodologie du projet n'a pour but que l'atteinte et le maintien d'une dynamique d'exhaustivité, c'est-à-dire la capacité du territoire à proposer aux PPDE volontaires une sortie de la privation d'emploi. Elle correspond ainsi concrètement à la réalisation pratique d'un droit à l'emploi sur les territoires. Si l'embauche en EBE n'est pas l'objectif unique du projet, elle en reste une composante essentielle et incontournable. En effet, c'est à partir de la déclaration de volontariat que les personnes s'inscrivent sur la liste d'attente, constituent la clientèle du projet, et entrent dans la mesure de l'exhaustivité.

L'exhaustivité, qui est la pierre angulaire du projet, ne s'intéresse et ne se calcule qu'à partir des PPDE volontaires et non de l'ensemble des chômeurs de longue durée du territoire. En ce sens, cette construction nous est rapidement apparue problématique dans la mesure où elle conditionne la réalisation même du projet sur un territoire.

Nous avons avancé au cours de notre travail de recherche sans avoir une véritable mesure quantitative de l'existence de phénomènes de non-volontariat au projet. L'absence de ces chiffres ne nous a pas empêchés de réaliser notre enquête.

En tant qu'acteur de l'expérimentation, nous avons été amené à aider à la réalisation du bilan intermédiaire de la loi d'expérimentation. Nous avons ainsi participé à la construction des premières synthèses de suivi quantitatif de l'exhaustivité (cf. – Tableau de synthèse du suivi de l'exhaustivité au sein des dix territoires expérimentaux). Ces chiffres, que nous avons consolidés en septembre 2018, confirment les intuitions qui ont présidé à notre travail. Il existe bel et bien des personnes en situation de non-volontariat à plusieurs niveaux :

- des personnes reçoivent une information sur l'offre du projet (niveau 1 : 4 466 au 30/06/18), mais ne donnent pas suite pour obtenir un rendez-vous individuel (niveau 2 : 1 933 au 30/06/18),

- des personnes répondent à un rendez-vous individuel, mais ne se déclarent pas volontaires (niveau 3 : 1711).

Indicateurs d'exhaustivité		A l'habilitation	Au 31/12/2017	Au 30/06/2018
I	Nombre de PPDE sur le territoire	3232	3855	4324
I.A	Liste DELD Pôle emploi	2387	2744	2883
I.B	Non-inscrits Pôle Emploi	845	1111	1441
I.B.1	Mission locale (+18ans)	100	132	319
I.B.2	MDPH			
I.B.3	BRSA	259	369	442
I.B.4	Autres	107	30	30
II	PPDE informées sur le projet (niveau 1)	2047	3973	4466
III	PPDE rencontrées individuellement (niveau 2)	951	1287	1933
IV	PPDE volontaires identifiées (et éligibles) (niveau 3)	633	1211	1711
V	PPDE volontaires sorties de la privation d'emploi	113	637	936
V.A	PPDE passées par une EBE		440	625
V.A.1	Salarié à date dans l'EBE		428	564
V.A.2	Poursuite d'un projet après EBE		12	61
V.B	PPDE n'étant pas passées par une EBE	113	197	311
V.B.1	Embauche par un employeur existant	73	144	183
V.B.2	Poursuite d'un projet autre (dont formation...)	19	18	24
V.B.3	Autres	21	35	104
VI	PPDE ayant été volontaires dont on est sans-nouvelles	10	51	61
VII	Liste d'attente	510	523	724
Calcul : I = I.A+I.B I.B = I.B.1+I.B.2+I.B.3+I.B.4 V = V.A+V.B V.A = V.A.1+V.A.2 V.B = V.B.1+V.B.2+V.B.3				

Bilan intermédiaire ETCLD, Tableau de synthèse du suivi de l'exhaustivité au sein des dix territoires expérimentaux, 2018

Ainsi, au 30 juin 2018, sur les 4 466 personnes informées, 1 711 s'étaient effectivement déclarées volontaires. Sans le savoir précisément au cours de notre enquête, nous tentions donc de savoir qui pouvaient être ces 2 755 personnes ayant été informées du projet, mais qui ne se sont jamais déclarées volontaires pour intégrer une EBE.

B - L'analyse du non-volontariat par le concept de non-demande

Au fil des lectures, il est progressivement apparu que seul le concept de la non-demande pouvait être véritablement à même de nous aider à étudier les raisons du non-volontariat au projet sur les territoires. Nous avons progressivement écarté les autres formes du non-recours que sont la non-connaissance, la non-proposition et la non-réception.

En effet il semblait, face aux prémisses des réflexions sur les potentielles raisons d'un non-volontariat au projet, que les développements du non-recours sous la forme de la non-connaissance, la non-proposition et la non-réception, s'attachaient trop à la question de la circulation et la distribution de l'information sur le projet et pas assez à la réception de cette information par les personnes. Or l'ensemble des territoires ont aujourd'hui une gestion restrictive de l'information dans la mesure où, conscient des listes et du délai d'attente, il pratique, au sens du non-recours, des formes réfléchies de non-information des publics et se savent, sans l'exprimer ainsi, dans des situations de non-réception. Par la non-demande, nous pouvions évacuer ses questions afin examiner avec soin la réception de l'offre du projet par ses destinataires potentiels.

À partir de la lecture des formes d'émergence de la non-demande (1) puis de leur définition actuelle (2), le choix a été fait de constituer une typologie intermédiaire de la non-demande retenant les formes du désintérêt, du désaccord et du civisme (3). C'est à partir de cette première construction que nous avons tentée de définir plus avant notre question de recherche et de poser de premières hypothèses de travail (4).

1 - L'ancrage théorique de la non-demande : le désintérêt et le désaccord

Le concept de non-recours par non-demande a d'abord émergé en 2008 grâce aux travaux de P.WARIN. Celui-ci signalait l'existence d'un non-recours par désintérêt ouvrant la possibilité d'un « vivre hors droits »³⁰. Ce désintérêt est alors inscrit dans le cadre conceptuel du non-recours prévalant en 2008, c'est-à-dire celui de la CNAF et des non-recours primaire et secondaire³¹.

30 Warin, Philippe, « Le non-recours par désintérêt : la possibilité d'un « vivre hors-droit » » in *Vie sociale*, no 1, mars 2008, pp.1-11

31 Non-recours primaire : « une personne éligible à une prestation sociale n'y recourt pas, avec pour conséquence de ne pas la recevoir ; Non-recours secondaire : « une personne éligible demande une prestation, mais finit par ne pas la percevoir » du fait de son comportement comme de celui de l'administration

« Le non-recours par désintérêt pour l'offre publique » apparaît ainsi comme un « troisième type de non-recours »³². Il peut amener à l'observation d'une non-demande sociale en défaveur de l'offre publique proposée par les acteurs des politiques publiques. Le non-recours par désintérêt pour l'offre publique et son contenu se centre sur l'analyse de la valeur d'usage accordée aux prestations sociales par leurs bénéficiaires potentiels. La valeur d'usage perçue comme trop faible ou négative, provoquant un désintérêt voire une stigmatisation, permet ainsi d'observer l'expression d'une non-demande sociale.

L'approche du non-recours par désintérêt est bientôt complétée, en 2011, par la notion de « non-recours par désaccord »³³. Ce désaccord peut se faire sur les modalités d'accès comme sur le contenu même de l'offre publique, à l'image par exemple des critiques qui ont pu être émises sur la signification politique du RSA comme le cautionnement par l'État des bas salaires³⁴.

Ce sont à partir de ces deux conceptions qu'est forgé le concept de non-demande proposé par l'Odéno. Il reprend à la fois la notion de non-recours par désintérêt, qui questionne la valeur d'usage de l'offre publique (l'utilité perçue pour soi-même de l'offre publique), et la notion de non-recours par désaccord qui porte sur la valeur d'échange de l'offre publique (les principes d'actions et les modalités de mise en œuvre guidant l'offre publique).

2 - Les formes de non-demande selon la typologie de l'Odéno

Nous nous sommes familiarisés avec le concept de la non-demande grâce à deux chapitres de l'ouvrage de P.Warin, *Le non-recours aux politiques sociales*³⁵. Cette lecture présentait en détail les différentes explications de la non-demande établies par le travail de l'Odéno à savoir : le calcul coûts/avantages, les préférences pour des alternatives, le civisme et le manque de capacités.

La typologie de l'Odéno sur le non-recours (cf. ANNEXE 3 – Typologie du non-recours selon l'Odéno) recense quatre types de non-demandes :

- Oorschot, Wim van, et Math, Antoine, « La question du non-recours aux prestations sociales » in *Revue des politiques sociales et familiales*, n° 43,1996, p.7

32 Warin, Philippe, « Le non-recours par désintérêt : la possibilité d'un « vivre hors-droit » » in *Vie sociale*, n° 1, mars 2008, p.2

33 Warin, Philippe « Chapitre 5. Le non-recours par désaccord » in *Usagers ou citoyens ?*, Dunod, 2011, pp.115-136

34 Warin, Philippe, *Le non-recours aux politiques sociales*, Libres cours Politique, Fontaine, Presses universitaires de Grenoble, 2016, p.102-103

35 Chapitre 5 « Non-demande et pertinence de l'offre publique » ; Chapitre 8 « La non-demande, un comportement à dimension politique » in Warin, Philippe, *Le non-recours aux politiques sociales*, Libres cours Politique, Fontaine, Presses universitaires de Grenoble, 2016

- La non-demande par le calcul coûts/avantages et la préférence pour des alternatives. Cette forme de non-demande pousse à l'analyse de la non-demande selon le prisme de la rationalité du choix des individus. Cette notion amène à envisager le non recourant comme un usager rationnel voire un consommateur de prestations arbitrant en fonction de ses possibilités, une offre publique diversifiée. Nous retrouvons dans cette forme de non-demande la question du non-recours par désintérêt pour l'offre publique que nous avons vu précédemment,
- La non-demande par désaccord sur les principes, conditions et modalités de l'offre publique est une forme de non-recours, volontaire et active, qui définit un comportement à caractère politique. La non-demande par désaccord pousse à l'observation d'un citoyen actif émettant un jugement politique sur la définition et la formulation des politiques sociales et des prestations qui lui sont proposées,
- La non-demande par civisme qui est une forme extrêmement précise de non-recours. Elle cherche à expliquer des phénomènes de non-recours par des justifications ayant une portée morale ou éthique,
- La non-demande par manque de capacités. Cette dernière forme renvoie à tous les facteurs d'isolement social et culturel ; d'apathie sociale ou de désaffiliation et qui traduisent des vulnérabilités individuelles provoquant le non-recours et la non-demande.

3 - La construction d'une typologie intermédiaire de la non-demande

Suite à la lecture de la conception actuelle de la non-demande par l'Odéno, celle-ci nous a semblé inadaptée à notre travail exploratoire pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, il nous est apparu que l'approche de la non-demande proposée dans cet ouvrage tentait avant tout de faire un état des lieux des travaux et réflexions pour donner à voir tous les développements possibles du concept de non-demande plutôt que pour en arrêter une définition et une typologie.

De plus, cette typologie nous paraissait trop large. Nous avons fait le choix de mobiliser un développement intermédiaire du concept de la non-demande faisant à la fois état de travaux plus anciens³⁶, mais aussi des travaux récents³⁷.

De par nos lectures, nous savions que le concept de non-demande avait été forgé à partir de deux notions que sont le non-recours par désintérêt et le non-recours par désaccord. Ces deux notions nous sont apparues plus maniables dans le cadre d'un travail de recherche exploratoire.

Nous avons donc décidé de donner à notre concept de la non-demande une triple dimension : désintérêt, désaccord et civisme. Nous avons fait le choix de ces notions du fait de leur complémentarité conceptuelle : elles permettent de proposer une vision complète et synthétique de la non-demande.

La non-demande par désintérêt s'intéresse à la valeur d'usage de l'offre publique. Sa « pertinence est appréciée à partir de la satisfaction que les usagers, assurés, allocataires, etc. retirent de son utilisation pour répondre à leurs besoins. »³⁸ La non-demande par désaccord permet elle de s'intéresser à la valeur d'échange de l'offre et de « la « propriété objective » générale attribuée à la prestation en termes de progrès social, de protection, de solidarité, d'assistance, etc. »³⁹. La non-demande par civisme permet elle d'expliquer des cas de non-demande malgré un intérêt et un accord pour l'offre.

Nous avons souhaité expliquer notre approche au moyen du schéma suivant. Ce schéma synthétise ainsi les dimensions que nous allons mobiliser du concept de la non-demande. Nous avons fait le choix de traiter symétriquement la formulation de l'intérêt et de l'accord pour l'offre publique dans la mesure où nous considérons que ces deux évaluations ne sont pas dissociables lors du mécanisme de jugement de l'offre par l'ayant droit.

36 Warin, Philippe, « Le non-recours par désintérêt : la possibilité d'un « vivre hors-droit » » in *Vie sociale*, no 1, mars 2008, pp.1-11 ; Warin, Philippe « Chapitre 5. Le non-recours par désaccord » in *Usagers ou citoyens ?*, Dunod, 2011, pp.115-136

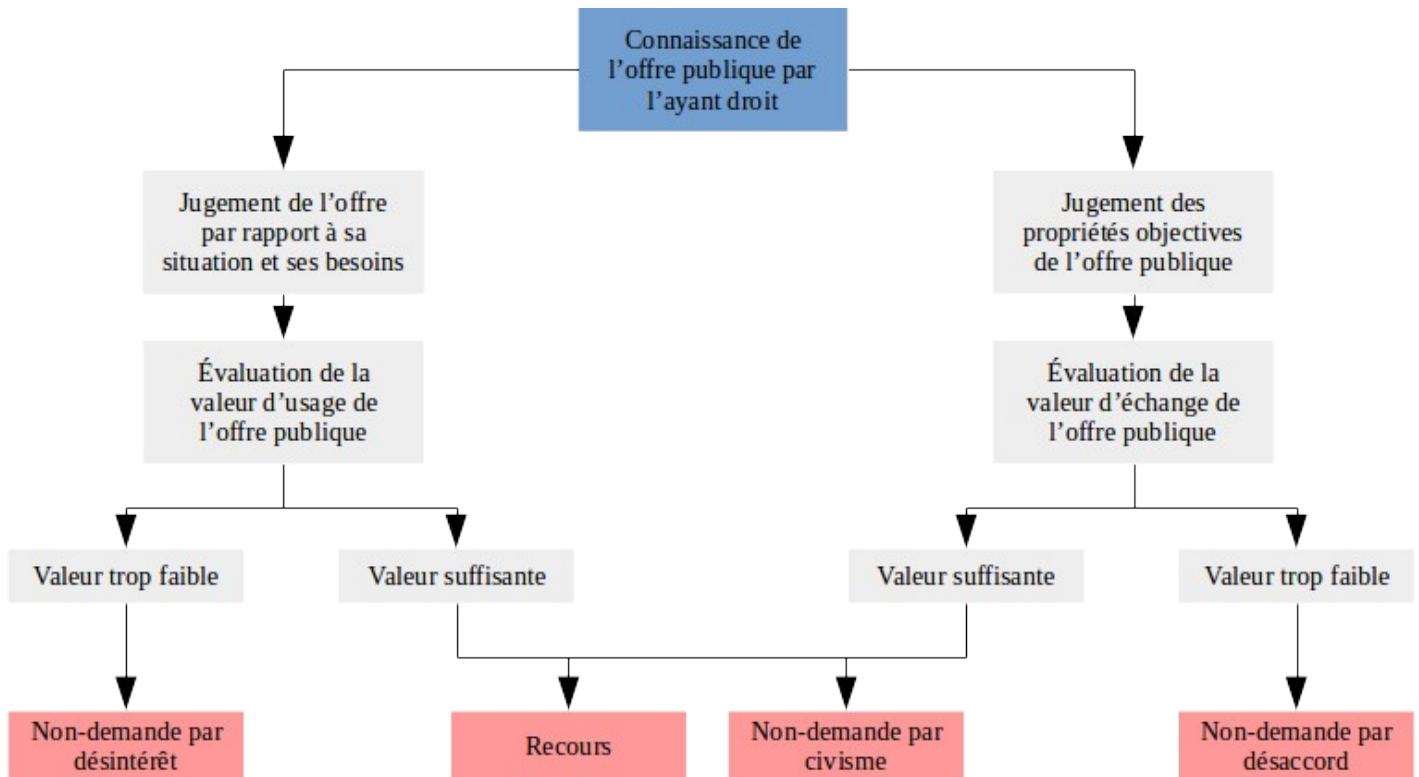
37 Warin, Philippe, *Le non-recours aux politiques sociales*, Libres cours Politique, Fontaine, Presses universitaires de Grenoble, 2016

38 Ibid p.104

39 Ibid p.104

4 - L'expérience vécue de la privation d'emploi, facteur d'explication de la non-demande ?

Comme nous l'avons esquissé en introduction, nous souhaitons nous interroger sur l'influence de l'expérience vécue de la privation durable d'emploi dans la formulation d'une non-demande à l'expérimentation.



L'objectif sera dans un premier temps est de déterminer s'il existe des phénomènes de non-recours et de non-demande, dans un sens large où « l'offre est connue, mais pas demandée »⁴⁰, pour un droit expérimental à l'emploi.

Ensuite, nous tenterons de mesurer l'influence de l'offre du projet. L'obtention inconditionnelle d'un travail et d'un emploi, rencontre-t-elle une demande sociale de la part de ses destinataires potentiels, les PPDE ? Est-ce une des explications d'un phénomène de non-demande par désintérêt ?

Nous essaierons ensuite de comprendre dans quelle mesure, et malgré un intérêt pour une offre à destination des personnes privées d'emploi et « chômeurs de longue durée », il peut exister des situations de non-demande par désaccord.

⁴⁰ Ibid p.39

Enfin, nous tenterons de déterminer les critères de formulation d'une non-demande par civisme, si elle s'exprime dans le cas d'espèce.

Afin de mener à bien notre travail exploratoire, nous sommes amenés à faire les premières hypothèses suivantes :

- **Préhypothèse : il existe de la non-demande à l'offre du projet**

Dans la mesure où nous travaillons à essayer d'appliquer le concept de non-demande à un droit, d'autant plus nouveau qu'il est expérimental, nous essaierons en premier lieu de convenir de l'existence de ce phénomène au sein de l'expérimentation.

- 1. il existe une forme de non-demande par désintérêt à l'expérimentation**

Ainsi malgré une expérience de privation durable d'emploi, une personne peut être dans une situation de non-demande par désintérêt. Cela dans la mesure où elle est, du fait de son expérience vécue, dans une situation de désaffiliation et de disqualification qui fait qu'elle ne perçoit pas l'utilité pour elle-même d'un projet lui permettant d'obtenir un travail et un emploi stable.

- 2. il existe une forme de non-demande par désaccord**

Cette non-demande s'explique par le refus soit du ciblage stigmatisant à destination des « chômeurs de longue durée » soit du refus de l'une des caractéristiques de l'offre du projet (un emploi en CDI, au SMIC, au sein d'une expérimentation, sur le même lieu que son lieu de vie, au sein d'une palette d'activités contraintes). Ainsi une personne peut se trouver dans une situation de non-demande par désaccord dans la mesure où elle rejette, tout ou partie des caractéristiques de l'offre de l'expérimentation.

- 3. il existe de la non-demande par civisme :**

Cette non-demande par civisme dépasse le cadre d'explication d'une rationalité pensée en des termes économiques d'offre et de demande. Elle mobilise en ce sens d'autres dimensions - politique, éthique ou morale... - dans le processus de réception de l'offre publique par le citoyen.

L'enjeu du ciblage du projet ainsi que la notion de volontariat nous ont poussés à nous intéresser à des situations de non-volontariat. En nous plongeant dans la littérature du non-recours, nous nous sommes rapidement orientés vers le concept de la non-demande. Afin de l'utiliser de la manière la plus efficiente, nous avons décidé d'en développer une typologie intermédiaire qui nous a permis de préciser notre questionnement de recherche et de poser de premières hypothèses de travail. Afin de chercher de premières réponses, nous avons décidé de nous plonger plus avant dans la sociologie du chômage et de réfléchir à l'influence de l'expérience vécue, dans l'expression et la justification de situation de non-demande. N'étant pas suffisantes, nous sommes allés chercher des explications dans la sociologie des processus d'exclusion et dans les concepts de désaffiliation et de disqualification.

C - La sociologie du chômage et des processus d'exclusion

À destination des chômeurs de longue durée et au-delà, des PPDE, il n'est possible de comprendre la question de la non-demande à l'expérimentation sans se plonger dans les apports de la sociologie du chômage et celle de l'exclusion.

La sociologie du chômage reste un champ quantitativement limité, comparée aux nombreux travaux sur la sociologie du travail. Le travail des sociologues se concentre principalement sur deux aspects : l'expérience vécue du chômage, à l'image du travail de D.SCHNAPPER sur *L'épreuve du chômage*⁴¹ (1), et l'étude du chômage en tant que catégorie sociale, dont témoigne les travaux de D.DEMAZIÈRE⁴² (2).

Cependant, en cherchant à nous intéresser à la sociologie du chômage et des chômeurs de longue durée, nous nous sommes rapidement aperçus que celle-ci nous engageait irrémédiablement à nous intéresser aux travaux sur l'exclusion (3) et son approfondissement, notamment formulé par S.PAUGAM (4) et R.CASTEL (5).

1 - L'épreuve du chômage

Le traitement institutionnel du chômage qui se stabilise à la fin des années 1970 se trouve rapidement battu en brèche par la fin des Trente Glorieuses. Se multiplient ainsi à partir du début des années 1980 des travaux sur le chômage, en économie, en histoire comme en sociologie. Le travail de D.SCHNAPPER s'inscrit dans cette montée progressive de la problématique du chômage, tant sur un plan statistique que politique. D.SCHNAPPER rédige son ouvrage en 1981, à un moment où le taux de chômage est à 6 % de la population active⁴³.

L'objectif de son ouvrage est de faire une enquête sociologique sur l'expérience vécue du chômage. Elle souhaite alors questionner la validité des connaissances apportées en 1966 par R.LEDRUT⁴⁴, à une époque où le chômage ne touchait à peine que 2 % de la population active⁴⁵. Elle conduit alors une étude entre 1978 et 1981 en plus de 100 entretiens libres.

41 Schnapper, Dominique, *L'épreuve du chômage*, Paris, France, Gallimard, 1994

42 Et en particulier l'ouvrage suivant : Demazière, Didier, *Le chômage: comment peut-on être chômeur ?* Paris, France, Belin, 2003

43 Schnapper, Dominique, *L'épreuve du chômage*, Paris, France, Gallimard, 1994, p.248

44 Ledrut, Raymond, *Sociologie du chômage*, Paris, Presses Universitaires de France, 1966

45 « Lorsque Raymond Ledrut écrivait sa *Sociologie du chômage* en période de plein emploi, l'expérience du chômage concernait une population marginale ou une population dite « de frottement », entre deux emplois. » in Schnapper, Dominique, *L'épreuve du chômage*, Paris, France, Gallimard, 1994, pp.56-7

Son travail souligne trois traits communs à toute expérience vécue du chômage⁴⁶ : elle perturbe le rythme de vie de l'individu qui n'est plus en accord avec le rythme collectif lié au travail ; elle perturbe les points de repère spatiaux liés à l'exercice d'un emploi ; elle remet en question l'identité « personnelle et sociale » des chômeurs.

Son travail d'enquête aboutit à une typologie devenue classique qui considère trois idéaux types d'expérience vécue du chômage :

- le chômage total qui correspond à la crise et la perte de statut social. L'individu en prise avec ce type de chômage fait alors l'expérience d'une forme de déchéance et d'humiliation. Il a à affronter l'ennui et le vide. Le chômage total étant vécu, en 1981, majoritairement par les « travailleurs manuels »⁴⁷,
- le chômage différé où la recherche d'emploi tend à se substituer à l'activité salariée dans la place qu'elle occupe dans le vécu de l'individu. L'investissement dans la recherche d'emploi permet à la personne de tenter de garder un statut d'actif. Cette forme de vécu du chômage semble pour D.SCHNAPPER être mobilisée surtout par les cadres,
- le chômage inversé où la norme du travail salarié prend une place seconde chez l'individu. Celui investit alors dans des activités pour lui-même et cherche à se réaliser par des pratiques artistiques ou intellectuelles. Cette forme restant quantitativement minoritaire.

Derrière cette typologie, se cache bien évidemment une « extrême variété des conditions de chômeurs et des manières de vivre le chômage »⁴⁸. Ces idéaux types permettent cependant de rendre le vécu du chômage intelligible. De plus, ils soulignent que le chômage est « une condition sociale différemment utilisée et vécue par les différents groupes sociaux »⁴⁹ qui dépend très largement de la signification qui est accordée en définitive au travail et à l'emploi.

2 - Le travail vu depuis le chômage

Les conclusions que donnent D.SCHNAPPER en 1981 quant à l'épreuve que représente le chômage restent encore aujourd'hui d'actualité. Il suffit pour s'en convaincre de lire les travaux

46 Ibid pp.71-72

47 Ibid p.250

48 Ibid p.72

49 Ibid p.253

récents, coordonnées par D.DEMAZIÈRE sur le vécu du chômage⁵⁰ et sur la perception de l'emploi et du travail vus depuis le chômage⁵¹.

L'étude *Vivre le chômage, coordonner ses résistances*⁵² qui se base sur plus d'une centaine d'entretiens avec des chômeurs et anciens chômeurs s'inscrit dans le sens des travaux de D.SCHNAPPER. Le chômage reste encore, en 2015, une épreuve totale qui mobilise bien au-delà de la recherche d'emploi et qui oblige à des multiples aménagements pour réussir à résister à la « crise de l'avenir »⁵³ qu'il représente. En tant que privation la condition de chômeur, si elle est vécue, est entièrement tournée vers l'emploi.

L'enquête de D.DEMAZIÈRE et M.ZUNE⁵⁴ sur la perception de l'emploi et du travail vus depuis le chômage se situe également largement dans la lignée des analyses de D.SCHNAPPER. Elle cherche à savoir si, en 2016, l'emploi est encore au cœur des expériences du chômage. Entre 1981 et 2016, le chômage est en moyenne plus long et a cru en nombre de sorte qu'il est plus difficile de sortir durablement du chômage par l'emploi. Cette enquête, basée sur une soixantaine d'entretiens propose de remplacer le terme d'emploi par le concept de « travail accessible » pour mieux coller aux réalités des projections des chômeurs dans le travail.

Le « travail accessible » est défini par les auteurs en ces termes :

« [le travail accessible] désigne toutes les formes d'activité qui d'une part sont sources de revenus et supports de statut (non au sens juridique, mais au sens d'une existence sociale et d'une identité) et d'autre part sont considérées comme pertinentes par les chômeurs interrogés pour fonder leurs visions d'avenir et argumenter leurs activités présentes »⁵⁵.

D.DEMAZIÈRE et M.ZUNE soulignent ainsi quatre grands types de projections dans un travail accessible de la part des personnes en situation de chômage qu'ils ont rencontrés :

50 Demazière, Didier, « Vivre le chômage, construire ses résistances », 2015

51 Demazière, Didier, et Zune, Marc, « L'emploi et le travail vus depuis le chômage : enquête sur les expériences des chômeurs » in *La Revue de l'Ires*, no 89, pp.3-26

52 Demazière, Didier, « Vivre le chômage, construire ses résistances », 2015

53 « Aussi, résister au chômage ce n'est pas seulement se projeter dans un emploi, c'est plutôt bricoler des résistances et des issues à partir de conceptions du travail, d'un travail accessible. Accessible ne signifie pas à portée de main, mais exprime des tentatives de conjuration des incertitudes, ajustées à des évaluations de la situation produites tant par le chômeur que par ses entourages (depuis les intimes jusqu'aux institutionnels). Le chômage déborde donc de l'emploi parce qu'il se traduit dans des résistances hétérogènes, faites de combinaisons multiples d'anticipations de l'avenir et d'aménagements du présent. En ce sens, l'expérience du chômage est bien une crise de l'avenir. » in Demazière, Didier, « Vivre le chômage, construire ses résistances », 2015, p.15

54 Demazière, Didier, et Zune, Marc, « L'emploi et le travail vus depuis le chômage : enquête sur les expériences des chômeurs » in *La Revue de l'Ires*, no 89, pp.3-26

55 Ibid p.11

- la « place » qui correspond chez les personnes interrogées à la sortie durable du chômage par l'emploi en CDI à temps plein. Cette conception montre ainsi la permanence de la norme de l'emploi classique dans les représentations,
- le « contrat » qui permet de s'engager vers la sortie progressive du chômage et qui va au-delà des contrats classiques (CDD, intérim), mais peut aussi correspondre au stage,
- le « projet » qui voit l'adossement du travail accessible à une activité ou des savoirs-faire spécifique. Le projet oriente en général les personnes rencontrées vers les marges du salariat (auto-entrepreneuriat, pigiste, free-lance...)
- le « bricolage » qui correspond à un ensemble d'activités « informelles, officieuses ou discrètes, qui sont pourvoyeuses de reconnaissance, significations, ressources financières »⁵⁶. Le bricolage renvoyant ainsi à des pratiques concrètes de débrouillardises très loin de l'emploi classique.

3 - De la sociologie du chômage de longue durée à la sociologie des processus d'exclusion

Les modifications profondes de la signification du chômage depuis les années 70 et l'accroissement numérique comme temporaire de cette expérience nous amène à faire le constat suivant : s'intéresser au chômage de longue durée aujourd'hui c'est soulever les contradictions de la définition normative du chômage statistique. Le chômeur de longue durée est-il encore un chômeur ? Est-il encore un travailleur « momentanément sans place ou sans emploi »⁵⁷ ?

À mesure que se prolonge l'expérience du chômage, s'éloigne progressivement la possibilité de retrouver un emploi stable. D.DEMAZIÈRE soulève toute la complexité que revêt pour l'institution, ANPE hier, Pôle Emploi aujourd'hui, de trouver une réponse à apporter à ces personnes⁵⁸.

S'intéresser aujourd'hui à ceux qui sont « chômeurs de longue durée », c'est s'intéresser à des personnes qui ont pu bénéficier pendant un temps d'une allocation d'Aide au retour à l'emploi

56 Ibid p.14

57 Demazière, Didier, *Sociologie des chômeurs*, Collection Repères, Paris, La Découverte, 2006, p.10

58 « le chômage de longue durée ne peut pas être défini comme une période transitoire qui se clôturera à court terme par l'obtention d'un emploi, et l'allongement de la privation d'emploi ne peut pas être considéré comme un problème technique de déficit d'employabilité qui pourrait être comblé par l'orientation vers les prestations d'aide à l'emploi (un stage de formation, un bilan professionnel..., à défaut d'une offre d'emploi) » in Demazière, Didier, *Sociologie des chômeurs*, Collection Repères, Paris, La Découverte, 2006, p.98

(ARE), pour ensuite, une fois leurs droits épuisés, se voir attribuer l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) ou le Revenu de solidarité active (RSA). Ainsi, c'est s'intéresser à des personnes qui peuvent faire l'expérience d'une désaffiliation, d'une disqualification, d'une désinsertion⁵⁹.

En somme, c'est faire le lien entre la sociologie du chômage et des chômeurs et celle de la pauvreté et de l'exclusion. Lien que S.PAUGAM exprime parfaitement dans l'avant-propos de la troisième édition de *La disqualification sociale* :

« Avec le chômage de longue durée, ce sont des centaines de milliers d'ouvriers, d'employés, voire même de cadres, qui, du jour au lendemain, ont perdu de façon durable les liens qu'ils entretenaient avec le monde du travail. Cette mise à distance de l'emploi s'est accompagnée pour nombre d'entre eux d'un retrait de la vie sociale, d'une crise identitaire, de problèmes de santé (dépression) et, dans certains cas, d'une rupture familiale. L'affaiblissement du revenu et la précarité des conditions de vie les ont conduits, le plus souvent malgré eux, à fréquenter les services d'action sociale pour obtenir des aides financières. L'absence de perspectives d'emploi et le sentiment d'être inutiles au monde peuvent mener certains à la rupture totale avec la société. »⁶⁰

Si la plupart des auteurs et en particulier R.CASTEL en récusent le terme, l'exclusion est un champ d'études qui voit se renouveler son objet au cours des années 1970 et 1980. L'exclusion n'est pas un phénomène nouveau, cependant, et J.DAMON le souligne, il est un concept extrêmement large :

« La notion d'exclusion prête à confusion, discussion et interrogation. Chômeurs de longue durée, mal-logés, allocataires du RMI (devenu RSA depuis 2009), handicapés, immigrés dits clandestins ou sans-papiers, jeunes relégués dans les quartiers sensibles, sans domicile fixe (SDF) peuvent être réunis sous une même appellation. »⁶¹

Nous nous concentrerons en particulier sur deux travaux et deux notions, la désaffiliation développée par R.CASTEL et la disqualification sociale de S.PAUGAM. Deux travaux qui récusent le terme d'exclusion en ce qu'il tend à donner une image figée de la société, mais que nous réunissons sous cette même notion par souci d'intelligibilité. Ces travaux ancrent leur analyse, et leur critique, de l'exclusion dans un contexte de « nouvelle pauvreté » et l'émergence d'une « nouvelle question sociale » comme la désigne P.ROSANVALLON. Nouvelle pauvreté, nouvelle question sociale et nouvelle réponse politique par l'assistance à des pauvres valides qui travaillaient jusqu'alors et que l'État-providence prend maintenant en charge.

59 Pour une vision synthétique de ces concepts, voir Debordeaux, Danièle, « Désaffiliation, disqualification, désinsertion » in *Revue des politiques sociales et familiales*, n° 1, 1994, pp.93-100

60 Paugam, Serge, *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, Quadrige, Paris, Presses Universitaires de France, 2009, p.3

61 Damon, Julien, *L'exclusion*, Que sais-je ?, Paris, Presses universitaires de France, 2014, p.3

4 - La disqualification sociale

La disqualification sociale est le titre de l'ouvrage éponyme de S.PAUGAM issu de son travail de thèse. Cette étude s'appuie sur une enquête de terrain à Saint-Brieuc en Bretagne menée en 1987 auprès de 70 personnes en majeure partie habitantes de la Cité du Point-du-Jour. Au cours de son travail, ce dernier s'attache à observer la disqualification sociale, c'est-à-dire les expériences vécues des personnes désignées comme pauvre par la société et leur rapport à l'assistance. Ses résultats montrent que :

« les populations en situation de précarité économique et sociale, connues des travailleurs sociaux, font l'expérience de la disqualification sociale en ce sens qu'elles ont conscience de l'infériorité de leur statut et qu'elles se savent désignées comme des 'pauvres', des 'cas sociaux' ou des 'inadaptés' de la civilisation »⁶².

La disqualification sociale est ainsi et surtout une épreuve « en raison de la dégradation morale que représente dans l'existence humaine l'obligation de recourir à l'appui de ses semblables et des services d'action sociale pour obtenir de quoi vivre dans des conditions décentes »⁶³. Son travail propose ainsi une typologie des idéaux types des rapports entretenus par les individus à l'assistance que nous allons maintenant présenter.

a - *Les idéaux types de la disqualification sociale*

Nous présentons ici brièvement les idéaux types de la disqualification sociale :

→ les fragiles

« La fragilité correspond à l'apprentissage de la disqualification. Les personnes déclassées à la suite d'un échec professionnel prennent progressivement conscience de la distance qui les sépare de la grande majorité de la population »⁶⁴

Deux idéaux types se dégagent de cet apprentissage de la disqualification. La fragilité intériorisée qui correspond à l'expérience d'une humiliation dans le fait de devoir recourir à l'assistance. S.PAUGAM rapproche cette expérience de celle du chômage total observé par D.SCHNAPPER⁶⁵. La fragilité négociée est elle une expérience vécue par « des jeunes qui ont généralement moins de

62 Paugam, Serge, *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, Quadrige, Paris, Presses Universitaires de France, 2009, p.219

63 Ibid p.219

64 Ibid p.6

65 Schnapper, Dominique, *L'épreuve du chômage*, Paris, France, Gallimard, 1994

25 ans »⁶⁶. Ils éprouvent un « sentiment d'infériorité sociale »⁶⁷, mais voient dans l'assistance une « solution de dépannage »⁶⁸ et ont une expérience de l'assistance proche de celle du chômage inversé⁶⁹.

→ les assistés

Les assistés sont la « clientèle » des services sociaux et font l'objet d'un suivi social régulier. S.PAUGAM identifie une « carrière morale des assistés » correspondant à trois expériences vécues qui sont autant d'idéaux types de la dépendance à l'égard des travailleurs sociaux. S.PAUGAM résume les principaux traits des assistés en un tableau que nous avons reproduit⁷⁰ :

Expériences vécues	Motivation au travail	Dépendance envers les services d'action sociale	Rationalisation de l'assistance	Relations avec les travailleurs sociaux
Assistance différée ⁷¹	Forte	Assez forte	Aucune	Distanciation
Assistance installée	Faible	Forte	Élaboration	Appropriation Séduction Coopération
Assistance revendiquée	Aucune	Très forte	Élaboration importante	Revendication

→ les marginaux

Les marginaux, ou l'expérience de la marginalité correspond à « la phase ultime du processus »⁷². « N'ayant plus aucun espoir de s'en sortir véritablement, ces personnes ont le sentiment qu'elles sont inutiles à la société »⁷³. Au sein de la marginalité, il est possible de distinguer deux sortes d'expériences vécues.

66 Paugam, Serge, *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, Quadrige, Paris, Presses Universitaires de France, 2009 p.69

67 Ibid p.69

68 Debordeaux, Danièle, « Désaffiliation, disqualification, désinsertion » in *Revue des politiques sociales et familiales*, n° 1, 1994, pp.93-100, p.96

69 Schnapper, Dominique, *L'épreuve du chômage*, Paris, France, Gallimard, 1994

70 Paugam, Serge, *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, Quadrige, Paris, Presses Universitaires de France, 2009, p.84

71 Similarité dans l'expérience vécue de celle du chômage différé développé par D.SCHNAPPER - Schnapper, Dominique, *L'épreuve du chômage*, Paris, France, Gallimard, 1994

72 Paugam, Serge, *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, Quadrige, Paris, Presses Universitaires de France, 2009, p.10

73 Ibid p.10

La marginalité conjurée « qui révèle les tentatives d'intégration sociale de ceux qui sont si accablés par le malheur qu'ils souhaitent trouver un équilibre et mettre un terme à leur vie marginale »⁷⁴. Cela passe notamment par la volonté de s'en sortir en occupant des petits boulots.

La marginalité organisée correspond « à la reconstruction symbolique d'un cadre culturel tolérable dans un espace contrôlé par l'expérience des échanges et des activités quotidiennes et parfois grâce aux ressources de l'imaginaire »⁷⁵. Ces personnes montrent une « forme de résistance au discrédit dans la mesure où ils se réfèrent à leurs propres normes et ne sont pas concernés par la dégradation statutaire très forte qu'ils subissent »⁷⁶.

b - La disqualification sociale des salariés précaires

À l'occasion des vingt ans de son travail, S.PAUGAM ajoute, dans la préface à la huitième édition de son travail, les avancées quant à l'étude de la disqualification sociale obtenue par son travail sur les salariés précaires au tournant des années 2000. Cet ajout est le fruit d'une étude menée sur l'intégration professionnelle des salariés et qui « aborde la question de l'intégration professionnelle non plus à partir de la situation des franges de la population refoulées du marché de l'emploi, mais directement à partir des salariés, c'est-à-dire de la population caractérisée par une forme - précaire ou non - d'intégration professionnelle »⁷⁷.

De son travail, il nous livre de nouveaux idéaux types du processus de disqualification sociale qui viennent s'ajouter à ceux que nous avons préalablement présentés. Son travail s'attache tout d'abord à construire le type idéal de l'intégration assurée qui se caractérise par une satisfaction au travail et une stabilité de l'emploi pour dégager les figures de :

« l'intégration incertaine (satisfaction au travail et instabilité de l'emploi) ;

l'intégration laborieuse (insatisfaction au travail et stabilité de l'emploi) ;

l'intégration disqualifiante (insatisfaction au travail et instabilité de l'emploi) »⁷⁸

74 Ibid p.129

75 Ibid p.129

76 Debordeaux, Danièle, « Désaffiliation, disqualification, désinsertion » in *Revue des politiques sociales et familiales*, n° 1, 1994, pp.93-100, p.97

77 Paugam Serge, *Le salarié de la précarité. Les nouvelles formes de l'intégration professionnelle*, Quadrige, Paris, Presses Universitaires de France, 2007, p.13

78 Paugam, Serge, *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, Quadrige, Paris, Presses Universitaires de France, 2009 pp.XVI-XVII

5 - La désaffiliation

R.CASTEL se livre au milieu des années 1990 à une critique de la notion d'exclusion⁷⁹ qui a alors envahi autant les discours politiques, que les médias ou les politiques publiques qui entendent lutter activement contre les exclusions :

« Pour Robert Castel « parler en termes d'exclusion, c'est plaquer une qualification purement négative qui nomme le manque sans dire en quoi il consiste, ni d'où il provient » (2009 : 341) »⁸⁰. De plus, cette notion permet de « nommer une diversité de situations en gommant leurs spécificités »⁸¹.

Cette critique de la notion d'exclusion l'amène à poser les bases d'un processus de désaffiliation. Il tente ainsi de montrer, au moyen d'une analyse systématique que retracent *Les métamorphoses de la question sociale*⁸², la présence dans l'histoire de figures de pauvres et d'exclus : vagabonds, prolétaires, indigents et inutiles au monde. Tous ont en commun à travers les siècles « de marquer un double décrochage par rapport à l'intégration au travail et par rapport à la socialisation »⁸³.

Ce double décrochage correspond à deux axes qui sont à la base du travail sur la désaffiliation : « un axe d'intégration - non-intégration par le travail et un axe d'insertion - non-insertion dans une sociabilité sociofamiliale »⁸⁴.

Ces deux axes permettent ainsi de penser des « zones de cohésion sociale » que D.DEBORDEAUX synthétise comme suit :

« la zone d'intégration signifie que l'on dispose des garanties d'un travail permanent et que l'on peut mobiliser des supports relationnels solides ; la zone de vulnérabilité associe précarité du travail et fragilité relationnelle ; la zone de l'assistance s'en distingue dans la mesure où l'aide apportée est déjà synonyme d'un minimum d'intégration ; la zone de désaffiliation conjugue absence de travail et isolement social. »⁸⁵

La représentation du concept de la désaffiliation est représentée au moyen du schéma ci-après.

79 Castel, Robert, « Les pièges de l'exclusion » in *Lien social et Politiques*, no 34, 1995

80 R.CASTEL cité dans Gajac, Olivier. « La notion de désaffiliation chez Robert Castel », Consulté le 15 septembre 2018 : https://journaldumauss.net/spip.php?page=imprimer&id_article=1250

81 Paugam Serge, *Les 100 mots de la sociologie*, Que sais-je ?, Paris, Presses Universitaires de France, 2010, p.61

82 Castel, Robert, *Les métamorphoses de la question sociale: une chronique du salariat*, Paris, Gallimard, 2007

83 Gajac, Olivier. « La notion de désaffiliation chez Robert Castel », Consulté le 15 septembre 2018 : https://journaldumauss.net/spip.php?page=imprimer&id_article=1250

84 Paugam Serge, *Les 100 mots de la sociologie*, Que sais-je ?, Paris, Presses Universitaires de France, 2010, p.62

85 Debordeaux, Danièle, « Désaffiliation, disqualification, désinsertion » in *Revue des politiques sociales et familiales*, n° 1, 1994, p.94

Tout comme la disqualification sociale, la désaffiliation est un processus et doit être considérée comme telle. R.CASTEL insiste ainsi sur le fait que :

« il s'agit moins de placer des individus dans ces « zones » que d'éclairer les processus qui les font transiter de l'une à l'autre, par exemple passer de l'intégration à la vulnérabilité, ou basculer de la vulnérabilité dans l'inexistence sociale »⁸⁶.

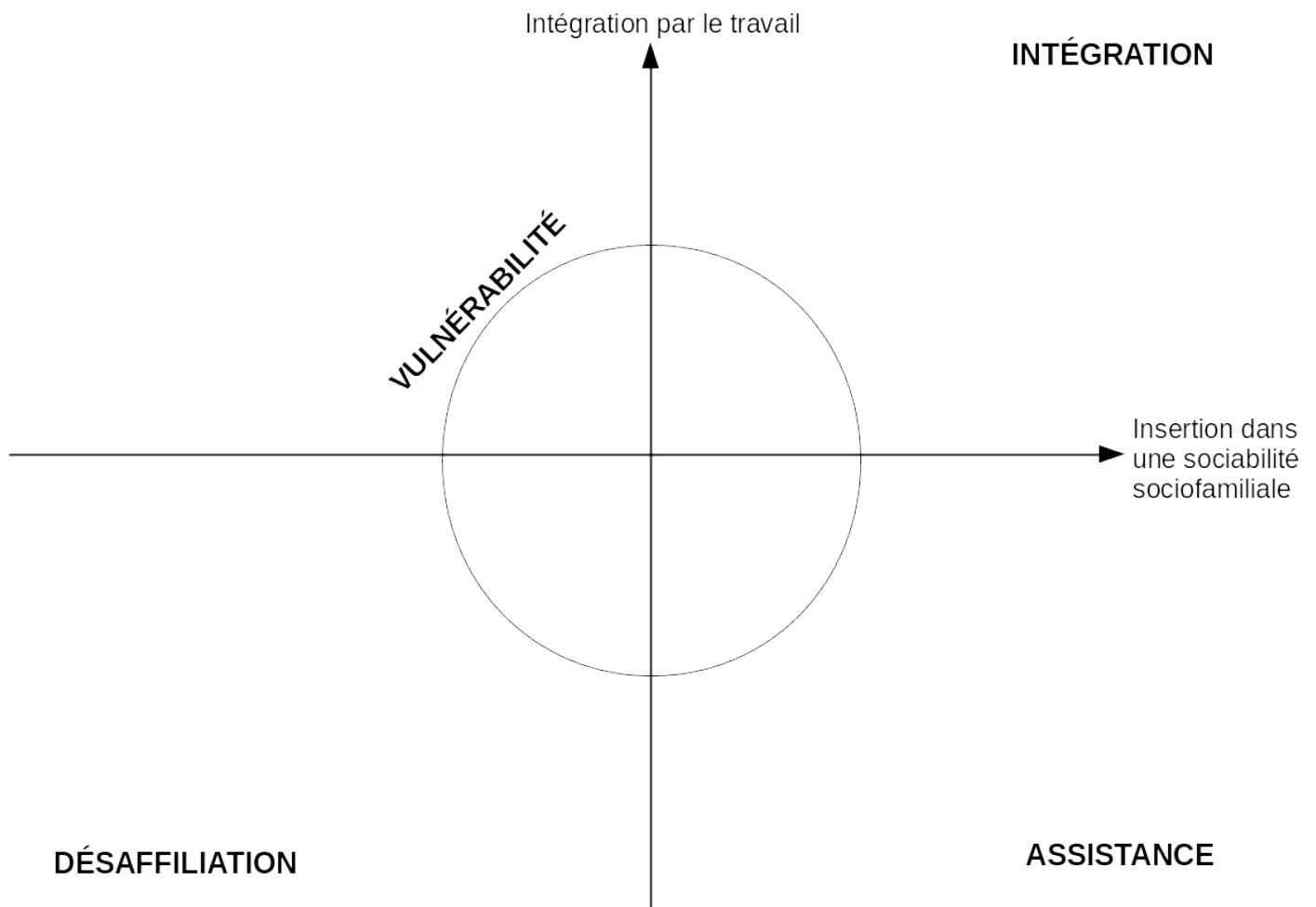


Schéma explicatif du concept de désaffiliation de R.CASTEL

86 Castel, Robert, *Les métamorphoses de la question sociale: une chronique du salariat*, Paris, Gallimard, 2007, p.19

La constitution de notre cadre théorique nous permet de mieux appréhender la question du non-volontariat au projet Territoires zéro chômeur de longue durée. En observant les pratiques du projet, nous avons pu identifier l'existence de phénomènes de non-volontariat qui sont apparus à la lecture de la littérature sur le non-recours, proche de la notion de non-demande. Le concept de la non-demande, en s'intéressant à la réception par les destinataires de l'offre publique, nous a conduits à confronter nos premières hypothèses à la littérature concernant la sociologie du chômage puis à celle de l'exclusion. Il faut maintenant s'interroger afin de savoir dans quelle mesure ces domaines peuvent se combiner et nous permettre de préciser nos hypothèses afin de nous aider à conduire notre enquête.

II - Le dispositif de recherche

Afin de nous intéresser au phénomène du non-volontariat à l'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée par le concept de non-demande, nous avons complété notre cadre théorique du non-recours par des apports sociologique sur l'expérience vécue du chômage et les processus de désaffiliation et de disqualification. En montrant que ces trois domaines de connaissance peuvent se compléter (A), nous avons ainsi pu préciser nos hypothèses de recherche (B) qui ont été au cœur de la construction de notre dispositif d'enquête (C).

A - L'apport croisé du non-recours, de la sociologie du chômage et de l'exclusion

Il existe un nombre très restreint de travaux croisant la thématique du chômage et de l'emploi avec la question du non-recours aux droits. Ces travaux sont centrés sur les relations qu'entretiennent les chômeurs avec les institutions publiques qui en ont la charge.

Le travail le plus large a été entrepris par D.DEMAZIÈRE dans un chapitre d'un ouvrage collectif coordonné par l'équipe de l'Odénore⁸⁷. Ce chapitre relève que les thématiques du chômage et du non-recours se combinent actuellement en trois points : autour de la question de l'indemnisation des chômeurs ; de l'inscription à Pôle-emploi ; de l'accès à la formation.

Outre le travail de D.DEMAZIÈRE en partenariat avec l'Odénore, le juriste C.WILLMAN a lui aussi produit un travail exploratoire pour tenter de transposer en droit la notion de non-recours des chômeurs. Il mobilise pour se faire le terme de la renonciation plutôt que du non-recours⁸⁸.

1 - Comment croiser ces domaines de connaissance ?

Aucun des travaux exploratoires tissant des liens entre le chômage et le non-recours ne porte sur un droit, même expérimental, à l'emploi ou au travail à destination des chômeurs de longue durée. Il ne nous est possible que d'observer partiellement, à la lumière des quelques pages que consacre P.ROSANVALLON à l'idée d'un droit au travail depuis l'époque moderne, le succès incontrôlable

87 Demazière, Didier, « Les droits des chômeurs : des mesures déstabilisatrices » in *L'envers de la « fraude sociale » : le scandale du non-recours aux droits sociaux*, La Découverte, pp.139-56

88 Willmann, Christophe, « La renonciation du chômeur : entre tolérance/ignorance et interdiction/sanction » in *Revue de Droit Sanitaire et Social*, no 4, 2012, 657

de ces expériences : depuis les ateliers de charité à l'été 1789 et leur rapide fermeture au printemps 1791 jusqu'aux ateliers nationaux de 1848⁸⁹.

L'expérimentation TZCLD, et sa proposition de rendre effectif un droit à l'emploi pour toutes les personnes privées durablement d'emploi qui le souhaitent, sont donc inédits. En ce sens, elle est une occasion unique de procéder à un travail exploratoire tentant d'observer dans un champ autre que celui du sanitaire et social, les formes du non-recours et de la non-demande qui peuvent s'y appliquer.

Pour se faire, il est impératif de s'attacher à croiser les champs du non-recours et de la sociologie du chômage et de l'exclusion. En effet, ces domaines ne se sont que peu croisés, et encore à la marge comme nous venons de le voir avec les travaux de D.DEMAZIÈRE et C.WILLMANN. Pourtant, ils semblent pouvoir s'enrichir mutuellement dans la mesure où ils sont déjà très proches : ils évoluent dans un cadre commun, celui de l'État-providence, et ils ont le même intérêt qui est celui de regarder l'individu aux prises avec des manifestations concrètes de ce dernier.

Le non-recours a pour objet fondamental de s'intéresser à l'effectivité des prestations sociales dans le cadre de l'État-providence. La sociologie des chômeurs s'intéresse à la prise en charge et à la trajectoire de cette population au sein de l'État-providence. La sociologie de la pauvreté cherche davantage à montrer les effets des logiques assistancielles de l'État-providence. Le cadre global dans lequel s'insère l'ensemble de ces démarches est donc bel et bien le même.

Enfin, le non-recours porte son intérêt sur le citoyen, tantôt ayant ou ouvrant droit et la réception qu'il fait des prestations sociales que lui fournit l'État-providence. La sociologie du chômage et de l'exclusion regardent elles le citoyen, parfois chômeur, parfois pauvre, parfois assisté, parfois exclu et questionnent à la fois ses expériences vécues et son rapport à l'assistance publique. Le sociologue tente ainsi à chaque fois de se placer à hauteur d'individu et de restituer son expérience et ses résistances à l'assistance. La posture est la même et tente à partir des expériences des personnes face à ces manifestations de l'État-providence de comprendre le sens qu'elles y donnent et leur réalité concrète.

89 Chapitre V – Le Droit au travail : histoire d'un problème in Rosanvallon, Pierre, *La nouvelle question sociale: repenser l'État-providence*, Paris, France, Éditions du Seuil, 1998 pp.131-161

2 - Les apports d'un croisement de ces domaines d'étude

Le non-recours comme la sociologie des chômeurs ou des processus d'exclusion s'intéressent à une même relation : l'individu et l'État-providence. Que ce soit l'ayant droit en situation de non-recours au RSA, le chômeur et son conseiller Pôle-emploi, l'assisté et son assistante sociale.

L'intérêt d'envisager ces domaines ensemble est multiple. Pour le non-recours, la sociologie des processus d'exclusion permet de réhabiliter l'ayant droit dans sa dimension sociale et de le mettre en mouvement par delà sa seule situation de non-recours. Est-il dans la zone de l'assistance ? Engage-t-il sa carrière d'assisté ? Est-il nécessaire d'être en deçà de la fragilité pour sortir du non-recours ? Quel est le lien entre non-recours et position dans les processus de désaffiliation et de disqualification ?

Pour la sociologie des processus d'exclusion, l'apport du non-recours est de pouvoir enrichir son cadre conceptuel et ses outils d'analyse en permettant de donner à voir des résistances à l'assistance. S.PAUGAM souhaite observer les expériences vécues des personnes qui se savent désignées pauvres par le reste de la société. Mais marquent-elles des résistances ? Font-elles acte de non-recours au RSA pour signifier la désapprobation de leur nouveau statut ? Leur refus du stigmatisme ? Peut-on observer dans le non-recours des formes de résistance à l'intériorisation d'une identité d'assisté et de pauvre ?

Pour la sociologie du chômage, et en particulier pour la sociologie du chômage de longue durée, la sociologie des processus d'exclusion permet de dépasser l'aporie de la condition de chômeur : défini par un manque, celui de l'emploi, il est rétabli dans le monde social et peut nous donner à voir sa carrière, sa mobilité, sa raison. Que signifie la projection dans un emploi pour un assisté ? Voit-il la place forte du CDI comme un rêve inaccessible ? Pourquoi fait-il acte de non-recours à ses droits ?

L'ensemble combiné de ces lectures nous a ainsi permis de définir de manière plus précise nos premières hypothèses et de leur donner une assise théorique triple. Nous allons maintenant en observer, de manière systématique, les critères de validité.

B - Enrichissement et définition des critères de validation des hypothèses

Afin de pouvoir confirmer nos hypothèses, nous nous sommes attachés à en définir des critères de validation. Ces critères ont été très largement nourris par notre ancrage théorique combinant la non-demande avec les connaissances des expériences vécues du chômage et les notions de disqualification et de désaffiliation.

1 - Préhypothèse : il existe de la non-demande à l'offre du projet

L'ensemble de nos hypothèses s'inscrivent dans le concept de non-demande et en sont des déclinaisons. Cependant, pour pouvoir en vérifier l'existence au sein du projet, il faut rencontrer au cours de cette étude des cas effectifs de non-demande.

Nous considérons donc que, pour être face à des cas effectifs de non-demande au sens de la littérature sur le sujet, il faut être en mesure d'observer, au cours du parcours d'information de la personne sur le projet, une connaissance de l'offre suivie d'une situation de non-recours. Pour le dire dans les termes du projet : une personne ayant reçu une information - de niveau 1, 2 ou 3 -, mais ne s'étant in fine pas déclarée volontaire.

2 - Hypothèse 1 : il existe de la non-demande par désintérêt

La non-demande par désintérêt exprime une « non-demande sociale »⁹⁰ de la part des destinataires de l'offre publique qui juge qu'elle ne répond pas à leur besoin ou ne s'adresse pas à eux. La valeur d'usage estimée de l'offre est insuffisante pour susciter un recours et provoque une non-demande par désintérêt.

Nous faisons l'hypothèse qu'une personne n'accordera pas d'intérêt au projet car elle ne se sentira pas ciblée par une offre lui proposant un emploi. Elle aura donc connaissance du projet et de son offre, mais évaluera sa valeur d'usage si faible qu'elle sera dans une situation de non-demande par désintérêt. Nous envisageons l'existence de ce phénomène dans deux cas de figure bien distincts de disqualification sociale au sens développé par S.PAUGAM⁹¹.

90 Warin, Philippe, « Le non-recours par désintérêt : la possibilité d'un « vivre hors-droit » » in *Vie sociale*, n° 1, mars 2008, p.4

91 Paugam, Serge, *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, Quadrige, Paris, Presses Universitaires de France, 2009

Dans l'un des cas, nous serons face à une personne qui se trouvera dans une position de désaffiliation sociale et dans une situation de disqualification sociale proche de l'idéal type de l'assistance revendiquée. Pour les personnes relevant de l'assistance revendiquée, « aucune motivation à l'emploi n'est observable et la dépendance envers les services d'action sociale devient très forte »⁹² au point qu'elles peuvent finir par être cataloguées comme des « profiteurs, c'est-à-dire comme des « faux pauvres » »⁹³.

Dans l'autre cas, nous serons face à des personnes proches de l'idéal type de la marginalité organisée et exprimant un renoncement « quasi définitif au travail salarié »⁹⁴ et qui adopte un mode de vie « qui s'enracine dans des activités informelles »⁹⁵

Nous supposons que dans les deux cas, s'exprimera un rapport distancié au travail et une renonciation assez forte à l'occupation d'un emploi ainsi que l'expérience d'un chômage total.

3 - Hypothèse 2 : il existe de la non-demande par désaccord

La non-demande par désaccord s'intéresse à la valeur d'échange supposée par le bénéficiaire de l'offre publique. Le destinataire potentiel s'intéresse à l'offre et évalue à présent ses propriétés et caractéristiques objectives. Nous faisons deux sous-hypothèses de l'existence et la manifestation d'une non-demande par désaccord. L'une sur l'effet stigmatisant de la catégorie de « chômeur de longue durée ». L'autre sur les modalités concrètes d'application de l'offre.

a - Sous-hypothèse 1 : une non-demande par désaccord prenant pour fondement la catégorie stigmatisante de « chômeur de longue durée »

Si une personne ne souhaite pas s'identifier au public cible du projet « Territoires zéro chômeur de longue durée » de son territoire, c'est parce qu'elle ne veut pas porter le stigmate d'être identifiée à cette catégorie du sens commun. Elle serait alors dans un cas de non-demande par désintérêt actif.

En ce sens elle exprimerait une privation d'emploi, mais un rapport conflictuel à la catégorie de « chômeur de longue durée », aurait un rapport distancié au travail et à l'emploi et ne serait pas

92 Ibid p.107

93 Ibid p.151

94 Debordeaux, Danièle, « Désaffiliation, disqualification, désinsertion » in *Revue des politiques sociales et familiales*, n° 1, 1994, p.97

95 Paugam, Serge, *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, Quadrige, Paris, Presses Universitaires de France, 2009, p.147

dans une situation de désaffiliation et de disqualification sociale rendant trop difficile l'occupation d'un emploi salarié. Elle exprimerait ainsi son désaccord pour le projet en prenant pour cause principale le ciblage stigmatisant à destination des chômeurs de longue durée.

b - Sous-hypothèse 2 : une non-demande par désaccord sur les modalités concrètes de l'offre expérimentale

Nous considérerons qu'une personne dans une situation de non-demande à l'expérimentation, se trouvera dans une situation de non-demande par désaccord dans la mesure où elle exprimera le rejet de l'une des caractéristiques de l'emploi proposé par le projet.

Ainsi, il y aura non-demande par désaccord s'il y a le rejet de l'emploi : en CDI ou au SMIC ou au sein d'une expérimentation ou sur un lieu identique au lieu de vie ou au sein d'activités qui ne satisfont pas la personne ou du fait de la méthode participative. Ces éléments sont les principales caractéristiques de l'emploi proposé au sein de l'expérimentation et dont les personnes ont une présentation au cours de leur parcours d'information sur le projet.

Le contrat en CDI est un élément essentiel du projet. Le droit d'obtenir un emploi pour le projet est le droit d'obtenir un CDI, cependant il nous est possible de nous interroger sur la demande des personnes pour ce type de contrat. Au cours d'un entretien exploratoire, il nous a été rapporté que le CDI pouvait être un facteur de désaccord, notamment de la part de jeunes qui lui préféreraient l'intérim pour son caractère plus souple et plus libre. De plus, la « place forte »⁹⁶ que représente le CDI au sens ou D.DEMAZIÈRE le propose, pourrait apparaître comme inaccessible et trop éloigné des représentations du « travail accessible »⁹⁷ au sein duquel la personne se projetait jusqu'alors.

Nous faisons le choix d'inclure dans les caractéristiques du contrat la rémunération au SMIC. Si celle-ci n'est en rien une obligation faite par la loi d'expérimentation, ce niveau de rémunération est celui de la très large majorité des personnes salariées par l'expérimentation. Elle est, sauf de rares cas, le niveau de rémunération avec lequel commencent les salariés des EBE.

La particularité du projet est de faire de l'emploi un problème et une solution de territoire. Ainsi, les EBE travaillent au sein de leur territoire d'expérimentation et doivent respecter un critère d'exercice majoritairement territorial de leurs activités⁹⁸. Travailler au sein d'un territoire qui est

96 Demazière, Didier, et Zune, Marc, « L'emploi et le travail vus depuis le chômage : enquête sur les expériences des chômeurs » in *La Revue de l'Ires*, no 89, pp.3-26

97 Ibid p.11

98 Cf Lexique - Supplémentarité

aussi son lieu de vie pourrait pousser des personnes à ne pas avoir recours à l'expérimentation. Certaines personnes pourraient ainsi être amenées à rejeter ce cadre par peur de l'enfermement ou par rejet pour le risque de brouillage des identités personnelle et professionnelle.

Nous incluons dans les caractéristiques de l'offre le critère des activités proposées par l'EBE. Si la méthodologie du projet plaide pour la création d'activités en fonction des compétences et appétences des PPDE volontaires du territoire, il existe toujours une forme de sélection des activités mises en œuvre au sein des EBE. Celles-ci doivent ainsi correspondre à la réalité concurrentielle du territoire et pouvoir être mises en œuvre avec les moyens parfois restreints des entreprises. Ainsi, toutes les idées d'activités ne sont pas toujours mises en œuvre et développées au sein des EBE. Certaines personnes pourraient avoir, au cours de leur mobilisation au sein du projet, proposé des idées d'activités qui ne soient finalement pas retenues.

Le caractère expérimental est un des facteurs dont nous supposons qu'il puisse provoquer une non-demande par désaccord. En effet, nous pensons que le fait de se voir proposer un travail et un emploi dans une expérimentation peut donner à l'offre du projet un caractère temporaire, voire risqué.

Nous désignons par méthode participative l'ensemble des pratiques du projet visant à inverser le processus de création d'emploi. Le projet souhaite en effet partir des attentes et envies des personnes volontaires et pour se faire, les invite à participer au sein de réunions collectives pour imaginer des activités à mettre en œuvre. Des personnes pourraient ne pas vouloir participer et simplement vouloir occuper un emploi sans avoir à l'imaginer.

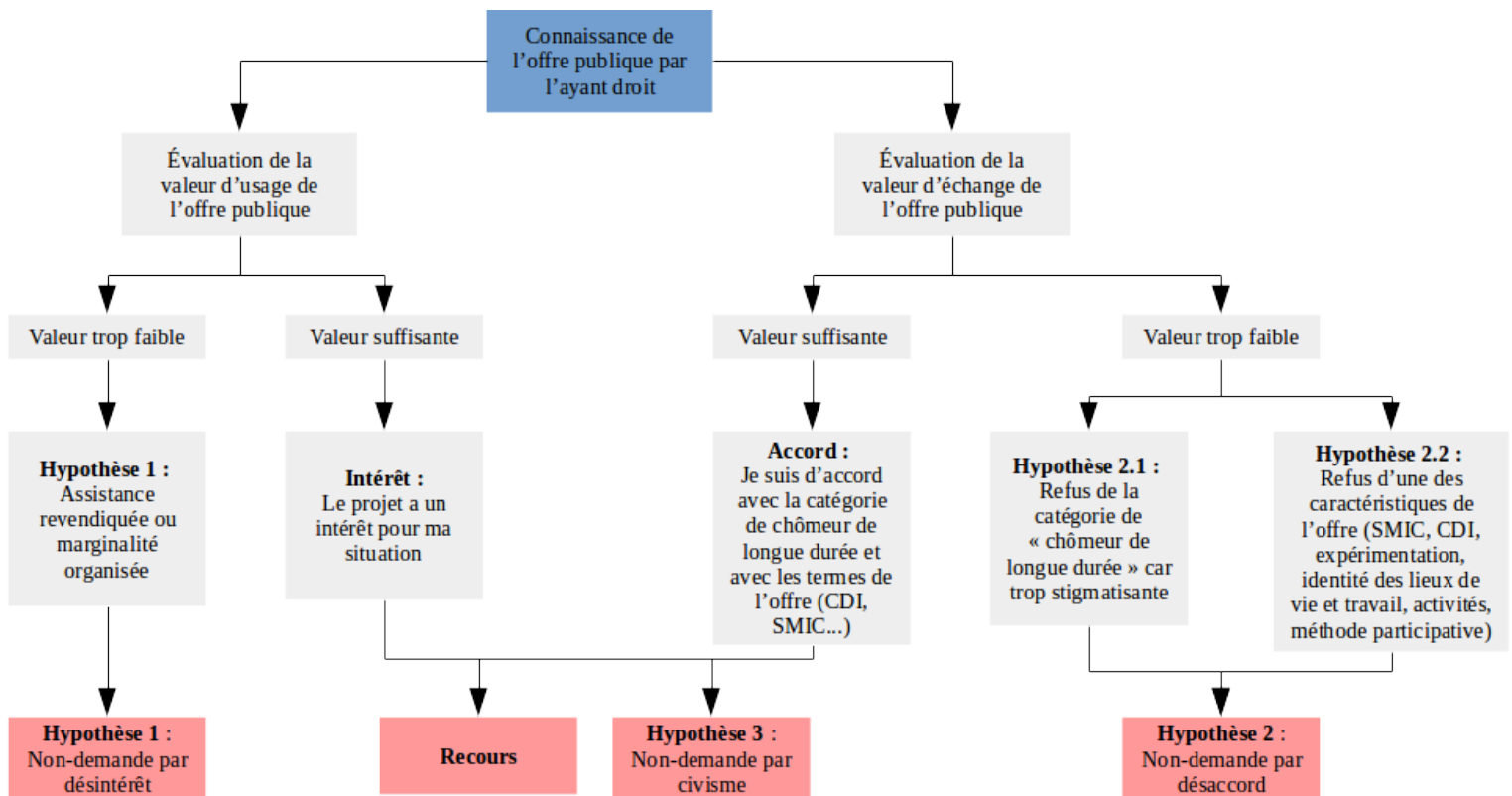
4 - Hypothèse 3 : il existe de la non-demande par civisme

Le non-recours par civisme s'intéresse à des situations de non-demande qui font appel à des justifications n'exprimant ni un désintérêt ni un désaccord avec l'offre publique présentée au citoyen.

En ce sens, nous considérerons être face à des situations de non-demande par civisme lorsque nous serons face à une personne n'exprimant pas de désintérêt pour une offre à destination des personnes privées d'emploi acceptant de se reconnaître en tant que « chômeur de longue durée », n'exprimant

pas de désaccord avec les termes de l'emploi proposé au sein de l'expérimentation et pourtant dans une situation de non-volontariat. Nous nous intéresserons alors aux explications de cette non-demande pour tenter de comprendre les dimensions qui justifient cette situation (politique, morale...).

Nous présentons ce système d'hypothèses au sein du schéma suivant qui reprend et la développe notre typologie intermédiaire :



5 - La construction de la grille d'analyse

À partir du système d'hypothèses et de leurs critères de validation, nous avons pu structurer notre grille d'analyse. Cette grille sera la base de notre travail d'analyse des entretiens que nous avons conduit.

Elle traite les entretiens en fonction des axes suivants :

- La connaissance générale de l'expérimentation : parcours d'information, connaissance générale ou spécifique des mécanismes mobilisés, critères d'éligibilité...
- Les logiques assistancielles de l'État-providence : recours de la personne à des prestations sociales ou des institutions d'assistance (Pôle-Emploi, Mission locale...),
- Identification à la catégorie de chômeur de longue durée : rapport de la personne à la catégorie, identification ou rejet de la catégorie,
- Perception de l'expérience d'une privation d'emploi : perception d'une privation d'emploi ? Régulière ou non ?
- Rapport au travail et à l'emploi salarié, « motivation au travail » et « motivation à l'emploi » pour reprendre les termes de S.PAUGAM⁹⁹,
- Rapport aux caractéristiques de l'emploi proposé dans l'expérimentation : CDI, SMIC, méthode participative, caractère expérimental, lieu de vie et de travail identique.

99 Paugam, Serge, *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, Quadrige, Paris, Presses Universitaires de France, 2009

C - Le dispositif d'enquête

Afin de chercher à confirmer ou infirmer nos hypothèses explicatives d'une non-demande à l'expérimentation, nous avons construit un dispositif d'enquête sociologique basé sur la conduite d'entretiens semi-directifs.

Après avoir déterminé les territoires expérimentaux au sein desquels nous souhaitions enquêter (1), nous avons travaillé avec les acteurs locaux à la construction de notre échantillon (2). Nous avons décidé de conduire des entretiens semi-directifs (3) au moyen d'une grille d'entretien semi-ouverte (4). Notre enquête, qui s'est déroulée de février à juillet 2017 (6), comporte cependant certains biais (5). Afin d'aider à la compréhension de notre analyse et de nos résultats, nous avons procédé à une présentation détaillée des entretiens que nous avons conduits (7).

1 - Le choix des territoires expérimentaux

a - Le choix de plusieurs territoires expérimentaux

Dans le cadre de ce travail exploratoire, nous avons le choix entre les dix territoires expérimentaux. Pour des raisons pratiques, nous avons souhaité nous centrer que sur trois d'entre eux. Le territoire A, commune rurale d'environ 4500 habitants ; le territoire B, commune rurale de 8500 habitants ; le territoire C, territoire urbain et classé quartier politique de la ville. Pour des raisons que nous détaillons ci-après, nous n'avons pas réussi à accéder au territoire C.

Nous avons choisi de mobiliser plusieurs territoires pour notre recherche afin de maximiser nos chances d'accès au terrain et d'observation de situations variées de non-demande. Cela nous permettait aussi de minimiser les risques de particularismes locaux, notamment liés à la méthode du projet. Si la multiplicité des territoires était un facteur de complexité, il permettait cependant de donner à nos résultats une dimension plus large.

b - Les raisons de ce choix

→ Des situations territoriales du chômage et de l'emploi différentes

Nous avons choisi les territoires A et B car, bien que tous les deux à dominante rurale, ils présentent deux situations de chômage très différentes. Le Territoire B est un territoire particulier,

car proche d'une situation de plein emploi et qui dispose de nombreuses offres non pourvues. Il avait recensé lors de son habilitation une liste de plus de 250 PPDE potentiels. Du fait de sa situation économique dynamique, il présente un profil de recrutement au sein de son EBE très particulier : une grande part des salariés du projet sur ce territoire sont des personnes présentant un handicap, reconnu par une Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ou non.

Le territoire A présente lui un taux de chômage proche de la moyenne nationale. D'une population deux fois moins importante que le territoire B, il avait recensé plus de 150 PPDE potentiels. Contrairement au territoire B, le territoire A présente lui un profil de salariés beaucoup plus diversifié avec des salariés allant d'un niveau de formation I à VI. Ces territoires pouvaient donc à priori nous laisser voir des situations et des projections vis-à-vis de l'emploi très différentes.

→ La capacité opérationnelle des acteurs à identifier des situations de non-volontariat

La principale raison du choix de ces territoires tient cependant à leur capacité opérationnelle à nous aiguiller vers des personnes, non-volontaires, relevant à priori de situations de non-demande.

Le comité local du territoire A s'est doté d'un processus très détaillé de suivi des PPDE. Au cours d'une visite de ce territoire dans un cadre professionnel, nous avons pu avoir un aperçu direct de la fiabilité et de la précision de l'outil. Cela nous a permis de les familiariser à notre question de recherche.

La mobilisation des PPDE du territoire B repose quant à elle sur un acteur local du service public de l'emploi doté d'un fichier de suivi là encore détaillé qui nous a permis d'accéder rapidement à des situations relevant à priori de cas de non-demande.

En outre, ces deux territoires ont la particularité d'être très avancés dans la méthodologie du projet autant que dans l'atteinte de l'exhaustivité (cf. ANNEXE 4 – Tableau de suivi de l'exhaustivité des territoires A et B).

c - L'échec dans l'accès à un troisième territoire

Nous avons dès le départ de notre travail d'enquête pressenti le difficile accès au terrain et à la population cible. En effet, nous souhaitions interroger des personnes qui pour des raisons diverses avaient décliné leur entrée dans le projet et étaient en situation de non-volontariat. En ce sens, notre

recherche a pu avoir pour certaines personnes un caractère très inquisiteur, ce que nous nous sommes entendus opposer à plusieurs reprises lors de premières prises de contact.

En ce sens, nous avons projeté de conduire trois entretiens physiques au sein du territoire C. Ce territoire, urbain et classé politique de la ville, nous permettait ainsi de diversifier notre échantillon. Après discussion avec les acteurs locaux, nous avons obtenu une liste de six personnes à contacter. Cependant, sur ces six personnes, nous n'avons finalement réussi à entrer en contact qu'avec une seule d'entre elles. Nous n'avons malheureusement pas réussi à joindre à nouveau cette personne à l'heure convenue pour notre entretien. Nous avons donc finalement, faute de moyens, renoncé à explorer le phénomène de la non-demande au sein du territoire C. Cet échec d'accès au territoire C souligne à lui seul l'ensemble des difficultés que nous avons pu rencontrer ailleurs, tant sur le terrain qu'auprès des personnes que nous ciblions, au sein des territoires A et B.

2 - Le public ciblé et l'échantillon

Le public que nous souhaitons cibler dans le cadre de notre mémoire et face aux hypothèses que nous souhaitons vérifier était celui de personnes ayant été informées, collectivement ou individuellement, dans une situation de non-recours au projet. Les contacts que nous avons noués avec les acteurs locaux des territoires A et B et l'explication de notre sujet de recherche nous ont permis de définir avec eux une population cible.

La liste qui nous a été transmise par le territoire A comportait 43 personnes de cinq catégories de suivi propre au territoire : « autres attentes » (3), « pas intéressé » (23), « pas nouvelles après relances » (3), « sans réponses » (13), « sortie formation » (1). Toutes les personnes ont été informées par mail que nous allions peut-être prendre contact avec elles. Suite à cette information du Comité local, deux personnes de la catégorie « pas intéressé » ont déclaré ne pas vouloir être contactées. Dans le cadre de notre travail d'enquête, nous avons décidé de contacter en priorité les personnes relevant des catégories « autres attentes » puis « pas intéressé ». Nous avons contacté au total 18 personnes par téléphone pour réussir à obtenir finalement cinq entretiens téléphoniques qui se sont déroulés entre le 25 avril 2018 et le 07 mai 2018.

Si le territoire B ne disposait pas d'un outil et de catégories de suivi analogues au territoire A, nous avons tout de même pu nous approcher de ces catégories en passant une après-midi entière avec les acteurs en charge de ces questions. Nous avons ainsi procédé avec eux à une revue des dossiers qui semblaient à priori rentrer dans le champ de notre recherche. Nous avons obtenu une liste de 21

personnes. Nous en avons contacté plus d'une dizaine pour réussir à finalement conduire trois entretiens entre le 05 juin et le 06 juillet 2018. Nous avons joint aux données collectées lors de ces entretiens, une brève discussion extrêmement riche, non enregistrée, avec une personne ayant accepté un entretien téléphonique, mais qui ne nous a finalement jamais répondu (Entretien court 1 - Jacques).

Sur les 8 entretiens que nous avons réalisés, nous avons veillé à une répartition égale des femmes et des hommes. N'ayant pas sur les listes qui nous ont été communiquées d'indication sur l'âge, nous avons procédé à une sélection au hasard des personnes contactées et en ce sens n'avons pas essayé de réunir une certaine diversité dans les catégories d'âges interrogées.

Tableau de synthèse du ciblage de notre travail de recherche

	Nombre de DELD identifiés par le territoire	Nombre de personnes ciblées par les acteurs	Nombre de personnes contactées	Nombre d'entretiens
Territoire A	~ 250	43	20	5
Territoire B	~ 150	21	~10	3

3 - Le choix des entretiens semi-directifs téléphonique

Nous ne pouvons pas faire la démarche d'une implication dans l'un des dix comités locaux pour l'emploi afin d'y observer en direct des cas de non-demande. Nous avons donc fait le choix de conduire des entretiens semi-directifs. Ce mode d'entretien nous a semblé être la meilleure des manières d'interroger, dans un cadre contraint, des individus sur des thématiques extrêmement diverses.

La diversité géographique des territoires que nous avons sollicités rendait complexe la réalisation d'entretiens semi-directifs physique. Si cette donnée nous est tout d'abord apparue comme un biais dans notre démarche, nous nous sommes rapidement rendu compte, par l'expérience malheureuse de prise de rendez-vous physiques sur les territoires B et C, que la médiation du téléphone dans la conduite de nos entretiens permettait aux personnes interrogées de ne pas se sentir trop envahies par notre démarche d'enquête.

4 - L'élaboration de la grille d'entretien

Notre volonté était de réussir à avoir une grille à la fois précise et malléable qui puisse nous permettre, sur un temps court et en touchant parfois à l'identité de la personne, de pouvoir récolter, plus que des réponses exhaustives à chacun des points que nous avons listés, un discours argumenté permettant de donner du sens aux situations de non-demande que nous rencontrerions.

Nous avons élaboré la grille d'entretien à partir d'un double niveau d'interrogation. Nous souhaitions à la fois questionner la personne sur son parcours et son expérience vécue de la privation d'emploi et du chômage de longue durée. Cependant, nous souhaitions aussi observer dans quelle mesure cette expérience conditionnait sa réception de la réalité concrète du projet mis en place sur son territoire. En ce sens, nous avons élaboré une première grille assez généraliste que nous sommes allés confronter au terrain par le moyen d'entretiens exploratoires. Nous avons ensuite retravaillé notre grille, à partir de premières hypothèses de travail généralistes sur les formes de la non-demande que nous avons retenues (cf. ANNEXE 5 – Grille d'entretien).

Notre grille se décompose en trois grands axes qui étaient les points incontournables à aborder au cours de nos entretiens :

- le rapport de la personne à l'expérimentation, son niveau d'information et d'implication dans le projet,
- son expérience vécue du chômage de longue durée et de la privation d'emploi,
- son positionnement par rapport à la réalité concrète du projet sur son territoire.

5 - Les biais de l'enquête

Si nous nous sommes efforcés de garder avec notre objet et notre terrain une distance à même de rendre notre travail le plus objectif possible, nous savons que ce dernier comporte des biais.

Nous avons conduit notre recherche au sein de notre structure d'apprentissage de Master 2 et nous en exploitons les données maintenant que nous en sommes salarié. Nous sommes donc, de fait, un acteur du projet que nous étudions. Nous nous présentons ainsi à la fois en tant que salarié mais

aussi en tant qu'étudiant menant une recherche que ce soit auprès des acteurs des comités locaux comme des personnes que nous avons interrogées.

Notre travail est exploratoire et reste quantitativement limité. Nous n'avons ainsi fait qu'entrevoir un phénomène pour lequel il nous aurait fallu du temps et des moyens plus conséquents pour l'appréhender à l'échelle des dix territoires expérimentaux. Notre éloignement au terrain nous a aussi contraints à ne conduire que des entretiens téléphoniques qui peuvent avoir modifié tant notre compréhension du discours des personnes que l'intelligibilité de nos questions.

Nous n'avons pas pu obtenir d'entretiens au sein d'un territoire urbain, comme cela avait été prévu avec le territoire C. Nous pensons que la dimension urbaine d'un travail sur la non-demande reste à explorer. Nous en voulons pour preuve les échanges que nous avons pu avoir avec des salariés d'un autre territoire, urbain et politique de la ville, nous faisant état du fait que seulement les femmes et non les maris acceptaient de travailler au sein de l'EBE.

Nous pensons que notre échantillon comporte deux biais. Tout d'abord parce que nous étions dépendants de la transmission des listes par les acteurs locaux. Nous n'avions pas un accès global à leur fichier. En ce sens, les acteurs ont pu opérer une présélection qui a pu écarter d'emblée des personnes pouvant faire partie de notre cible. De plus, notre processus de contact se faisait par téléphone. Nous pensons ainsi avoir touché seulement une certaine frange de la population ciblée. Les personnes avec qui nous avons pu conduire des entretiens sont des personnes qui ont accepté de prendre un rendez-vous par téléphone, n'ont pas été trop étonnées par notre demande et ne se sont pas senties trop suspectées.

6 - Les étapes de l'enquête de terrain

Voici les grandes étapes qui constituent notre enquête auprès des territoires A et B et notre échec à accéder au territoire C :

Date	Étape
20/02/2018	Première prise de contact avec les acteurs du Territoire C
22/02/2018	Visite du territoire exploratoire et entretien exploratoire 1
23/02/2018	Entretien exploratoire 2
16/03/2018	Visite du territoire A et présentation de notre étude aux acteurs locaux
29/03/2018	Premier contact avec les acteurs locaux du Territoire B

10/04/2018	Réunion de travail avec un acteur du Territoire C pour se mettre d'accord sur les termes de notre étude
12/04/2018	Demi-journée de travail avec les acteurs du Territoire B pour définir la population ciblée
19/04/2018	Réception de la liste des personnes ciblées par le Territoire A
25/04/2018	Entretien 1 – Territoire A
26/04/2018	Réception de la liste des personnes ciblées avec le Territoire B
27/04/2018	Entretien 2 – Territoire A
03/05/2018	Entretien 3 – Territoire A
07/05/2018	Entretien 4 – Territoire A
07/05/2018	Entretien 5 – Territoire A
05/06/2018	Entretien 6 – Territoire B
08/06/2018	Entretien court 1 – Territoire B
11/06/2018	Entretien 7 – Territoire B
15/06/2018	Deuxième réunion de travail avec un acteur du Territoire C
25/06/2018	Réception de la liste des personnes ciblées sur le Territoire C
06/07/2018	Entretien 8 – Territoire B
07/2018	Échec des prises de rendez-vous sur le Territoire C

7 - Éléments de cadrage et préanalyse des entretiens

a - Tableau de synthèse des entretiens

Territoire	Référence de l'entretien	Prénom attribué ¹⁰⁰	Sexe		Âge
			Femme	Homme	
Territoire A	Entretien 1	Claire	X		26
	Entretien 2	Jeanne	X		53
	Entretien 3	Romain		X	26
	Entretien 4	Didier		X	+60
	Entretien 5	Paul		X	+63
Territoire B	Entretien 6	Marie	X		46
	Entretien 7	Cécile	X		53
	Entretien 8	Julien		X	36
	Entretien court 1	Jacques		X	38

100 Dans le but de rendre la rédaction autant que la lecture plus agréable, nous avons décidé d'attribuer à chacun de nos entretiens un prénom

b - Présentation des personnes interrogées

Nous allons maintenant procéder à une présentation succincte de chacune des personnes interrogées :

Entretien 1 - Claire : femme de 26 ans, finissant un deuxième master 2 dans le marketing après en avoir obtenu un dans l'hôtellerie avant de rentrer en contact avec le projet. Elle était strictement au chômage depuis 6 mois au moment de sa rencontre avec le projet. Elle était en emploi au moment de notre entretien.

Entretien 2 - Jeanne : femme de 53 ans avec un fils. Elle ne nous a pas parlé de son mari au cours de l'entretien aussi nous supposons qu'elle vive seule. Elle est au chômage depuis 2014 après avoir été commerçante pendant 15 ans. Elle vit dans une situation de grande pauvreté et nous répète plusieurs fois au cours de l'entretien que, bénéficiaire du RSA, elle perçoit 700€ et a un loyer de 600€. Nous avons eu le sentiment que cette personne parlait d'une voix assez faible et d'un ton peu assuré.

Entretien 3 - Romain : homme de 26 ans. Il dispose d'une formation technique dans le montage de réseaux aérosouterrain qui lui permet de travailler régulièrement, mais de manière discontinue en intérim. Au moment de notre entretien, cette personne était au chômage depuis quatre mois. Il exprime un rapport complexe à sa situation : « Ma situation elle est bien, mais il y a une contrepartie », à savoir une très forte instabilité dans sa situation en emploi. Il nous a ainsi apparu comme un salarié précaire.

Entretien 4 - Didier : homme de plus de 60 ans qui enchaînent les CDD et réussit à trouver des contrats : « le travail moi, je le trouve tout seul ». Cette personne ne nous a pas livré beaucoup d'informations concernant sa situation, mais nous a fait l'effet d'une personne, proche de la retraite, souhaitant continuer à se débrouiller par elle-même tant qu'elle le pouvait.

Entretien 5 - Paul : homme qui a dépassé l'âge de la retraite, mais qui doit encore cumuler deux ans de revenus pour avoir une retraite complète. Il est au chômage depuis 2015 après avoir été pendant de nombreuses années à son compte dans le développement informatique. Il n'a occupé aucun emploi depuis lors au moment de notre entretien.

Entretien 6 - Marie : femme de 46 ans qui a travaillé 17 ans en usine avant d'être licenciée en 2010. Elle était parmi les premières personnes mobilisées du territoire B en 2015. Elle occupe une

activité indépendante d'assistante maternelle à domicile, mais reste très proche de l'expérimentation.

Entretien 7 - Cécile : femme de 53 ans qui vit chez sa mère. Elle est bénéficiaire du RSA. Elle dit travailler de manière ponctuelle en intérim dans la confection textile. Elle nous dit avoir des problèmes physiques ayant rendu son embauche impossible. Cette personne nous a fait l'effet d'être assez isolée voir marginale. Elle avait de plus un discours peu cohérent et parfois confus.

Entretien 8 - Julien : homme de 36 en recherche d'emploi au moment de notre entretien avec un contrat d'insertion (CDDI) dans une SIAE locale. Il était au courant de l'existence du projet avant son contrat et se montre aujourd'hui très intéressé par celui-ci.

Entretien court 1 - Jacques : homme de 38 ans avec qui nous avons convenu d'un entretien, mais qui n'a jamais répondu à nos appels. Cet homme est entré en contact avec le projet suite à une situation d'arrêt maladie prolongé de plus d'un an qui fait qu'il a été contacté en tant que chômeur de longue durée.

c - Les trajectoires des personnes interrogées au sein du projet

Il nous est apparu nécessaire, tant pour faciliter notre réflexion que la lecture, de donner à voir sous la forme d'un tableau et d'un schéma synthétiques les parcours des personnes au sein du projet sur leur territoire.

Le tableau ci-après se base sur une lecture fine des entretiens et cherche à reconstruire, d'après le discours des personnes, leur parcours et leur participation au projet. Les cases laissées vides sont celles pour lesquelles les entretiens ne nous ont pas fourni d'informations. Seules les données de l'entretien court 1 font appeler à la prise de note de l'interviewer et non à la retranscription de celui-ci.

Le schéma ci-après a été construit en croisant les informations données par les personnes sur leur parcours au sein du projet avec un graphique s'inspirant du concept de la désaffiliation de R.CASTEL. Ce schéma tente de représenter de manière dynamique la position des personnes interrogées à chacune des étapes de leur parcours au sein du projet ainsi qu'au moment de notre entretien avec elle. Nous avons aussi fait figurer sur le schéma le ciblage théorique et représenté de l'expérimentation afin de donner à voir le dynamisme des situations individuelles que nous avons collecté. Ce schéma et les trajectoires qu'il tente de décrire sont une reconstruction a posteriori et qui est fautive si elle est regardée individuellement. L'ensemble de ces trajectoires sont en relations

les unes aux autres et nous ont aidés à penser les relations, les similitudes et les disparités des cas individuels qui s'offraient à nous.

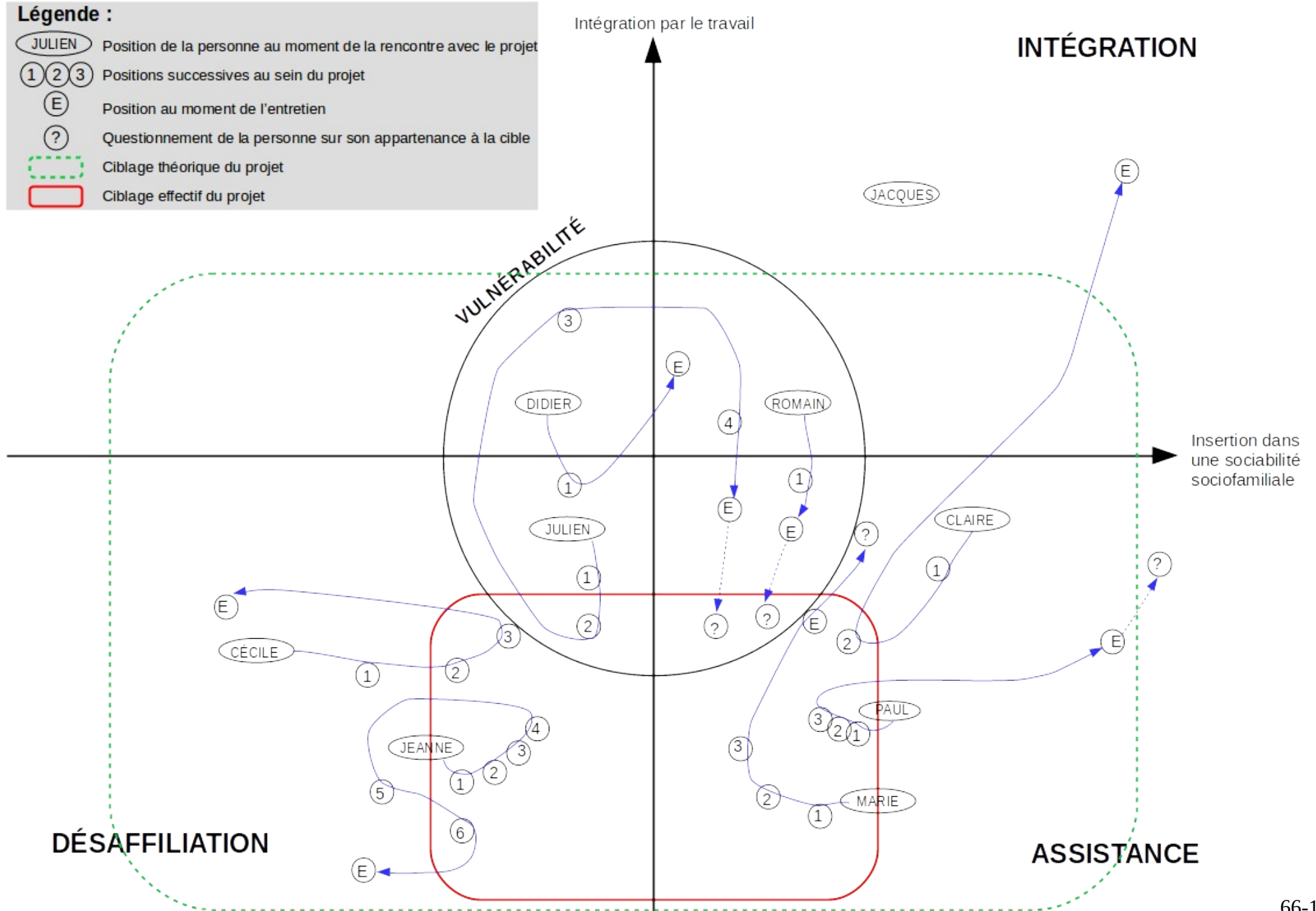
Ce travail de préanalyse nous a permis de surmonter une des difficultés principales dans l'exploitation de nos entretiens. En effet, les situations de non-recours des personnes que nous avons interrogées pouvaient dater de plusieurs mois voir années et avaient été susceptibles d'évoluer dans le temps. En retraçant les trajectoires des personnes, nous pouvions donc déconstruire le facteur temporel afin d'isoler des situations de non-volontariat et de non-demande.

Rencontre avec le projet					
	Qui ?	Comment ?	Quand ?	Situation de chômage au moment de la rencontre	Parcours au sein du projet sur le territoire
1 – Claire	Bouche-à-oreille	Affiche ou la pharmacienne qui en a parlé à sa mère	2017	6/7 mois	1 - Connaissance de l'existence du projet 2 - Rendez-vous avec l'acteur en charge du projet sur le territoire
2 – Jeanne	Bouche-à-oreille	Son père entend parler du fait que le territoire A a été retenu pour participer à l'expérimentation nationale à la télévision	Fin 2016	Au chômage depuis 2014	1 – Connaissance de l'existence du projet 2 – Réception d'une invitation courrier pour une réunion d'information collective 3 – Participation à une première réunion collective 4 – Entretien en fin de réunion avec la personne en charge du projet sur le territoire pour lui parler de son projet personnel de travailler avec les enfants et passer une formation de moniteur éducateur 5 – Éloignement du projet pour un temps indéterminé car les réponses de l'acteur du projet ont déçu la personne 6 – Participation à une deuxième réunion collective et abandon car elle dit « perdre son temps »
3 – Romain	Acteur du projet sur le territoire	Rencontre lors d'un salon sur l'emploi	2016	Quelques mois, mais au sein d'une trajectoire régulière alternant intérim et période de chômage	1 – Connaissance de l'existence du projet lors du salon
4 – Didier	Acteur du projet sur le territoire	Appel et courrier pour participer à une réunion d'information			1 – Information par téléphone de l'existence du projet
5 – Paul	Acteur du projet sur le territoire	Rencontre lors d'un salon sur l'emploi		Au chômage depuis 2015	1 – Connaissance de l'existence du projet lors du salon 2 – Participation à une réunion collective 3 – Rendez-vous individuel avec l'acteur en charge du projet pour expliquer les raisons de son départ

6 – Marie	Acteur du projet sur le territoire	Lors d'un rendez-vous avec l'acteur qui remplit aussi une mission de SPE	« un projet qui allait se lancer » → 2015	« –Vous aviez plus de douze mois de chômage ? – Oui tout à fait, oui »	1 – Connaissance de l'existence du projet lors d'un rendez-vous 2 – Participation active à la préfiguration du projet 3 – Participation à une manifestation sur Paris et prise de parole au sein de l'Assemblée nationale Entretien – Personne qui dit rester impliquée dans le projet et prend des nouvelles régulièrement
7 – Cécile	Acteur du projet sur le territoire	Lettre de « convocation » adressée par Pôle Emploi	« la toute première réunion sur Territoire B » → 2015	« – Vous étiez chômeuse de longue durée, c'est-à-dire plus de douze mois ? – Oui, oui – Vous aviez combien ? – (...) Bah j'étais au RSA »	1 – Connaissance du projet par une lettre de convocation 2 – Participation à une ou plusieurs réunions collectives 3 – La personne se déclare volontaire pour intégrer le projet, elle effectue trois jours de bénévolat au sein de l'EBE du territoire B et abandonne
8 – Julien	Acteur du projet sur le territoire	Lors d'un rendez-vous avec l'acteur qui remplit aussi une mission de SPE			1 – Connaissance de l'existence du projet lors du rendez-vous 2 - « J'ai dû faire une ou deux réunions puis j'ai retrouvé du travail » 3 – CDDI de deux ans au sein d'une SIAE du territoire 4 – Sortie de contrat en 2018 et chômage : la personne prend rendez-vous pour reprendre contact avec le projet
Court 1 – Jacques	Acteur du projet sur le territoire	Appel ou lettre (?)		Personne en arrêt maladie depuis plus d'un an	1 – Connaissance de l'existence du projet

Légende :

- JULIEN Position de la personne au moment de la rencontre avec le projet
- 1 2 3 Positions successives au sein du projet
- E Position au moment de l'entretien
- ? Questionnement de la personne sur son appartenance à la cible
- Ciblage théorique du projet
- Ciblage effectif du projet



Les apports croisés de la non-demande, de l'expérience vécue du chômage de longue durée et des processus de disqualification et de désaffiliation nous ont permis de construire un cadre de réflexion transversal. À partir de ces notions, nous avons détaillé et précisé les hypothèses préalablement formulées. Ces dernières sont venues directement nourrir notre dispositif d'enquête. Notre travail de terrain a connu certaines difficultés que nous avons pu néanmoins dépassées. Il a permis la conduite de huit entretiens semi-directifs auprès de personnes en situation à priori de non-volontariat et de non-demande à l'expérimentation. Leur analyse révèle une diversité de formes de non-demande au projet Territoires zéro chômeur de longue durée.

III - Résultats et analyse

En déployant notre grille d'entretien, nous avons pu récolter un ensemble de données que nous devons à présent analyser. Nous nous attacherons à vérifier nos hypothèses de manière systématique et ordonnée. Ainsi, nous tâcherons dans un premier temps de voir si nous étions bel et bien face à des individus en situation de non-demande (A) au projet pour ensuite tenter de voir s'il existe les trois déclinaisons de la non-demande que nous avons choisi de retenir : la non-demande par désintérêt (B), par désaccord (C) et par civisme (D). Cependant, l'entretien que nous avons conduit avec Cécile nous a permis d'observer une forme de non-demande que nous n'avions pas retenue dans notre typologie intermédiaire : la non-demande par manque de capacités (E).

A - Préhypothèse : l'existence de cas de non-demande à l'expérimentation et son offre

Le but dans cette première analyse est de déterminer si nous avons bien conduit des entretiens auprès de personnes en situation effective de non-demande. Ainsi, nous nous attachons donc à regarder le parcours et le niveau d'information des personnes rencontrées pour déterminer si oui ou non elles ont eu connaissance de l'offre expérimentale (2) et sont cependant dans une situation de non-recours au projet (1).

1 - Des situations de non-recours confirmées pour tous sauf Julien

Parmi les neuf personnes en situation à priori de non-demande, toutes nous ont confirmé dans leur discours, une situation de non-recours à l'expérimentation, à l'exception d'une seule personne : Julien.

Les entretiens que nous avons conduits avec Claire, Jeanne, Romain, Didier, Paul, Marie et Cécile ainsi que la rapide conversation téléphonique que nous avons eu avec Jacques montraient des situations effectives de non-recours. Elles connaissaient toutes l'existence du projet, s'y était impliqué à des degrés divers, mais était cependant en posture de non-recours à l'expérimentation.

Cette posture n'empêche cependant pas qu'elles aient pu être à un moment, dans une situation de recours temporaire au projet. Les trajectoires de Jeanne, Paul, Marie et Cécile en sont de bonnes

illustrations. Cécile est en ce sens un exemple emblématique car elle est allée jusqu'à se déclarer volontaire et faire trois jours de bénévolat dans l'EBE du territoire B avant d'abandonner.

Julien a connu le projet sur le Territoire B alors que celui-ci n'était qu'une idée. Il s'en est désintéressé après avoir trouvé un CDDI au sein d'une SIAE locale. Cependant, au moment où nous l'avons interrogé, l'attitude de Julien vis-à-vis de l'expérimentation venait de changer. Non disponible lors du lancement du projet car en contrat, nous nous sommes entretenus avec lui alors qu'il en était à son quatrième mois de chômage. Il venait de prendre rendez-vous avec l'acteur local du projet pour, pourquoi pas, « poser [sa] candidature ». Ainsi, nous nous sommes rendus compte que la posture de Julien avait changé et qu'il se trouvait maintenant dans un processus de recours à l'expérimentation.

En ce sens, n'étant plus dans une situation de non-recours, mais de recours, Julien ne pouvait plus être en situation de non-demande.

2 - La connaissance du projet et de son offre par les personnes interrogées

Les entretiens que nous avons conduits montrent que tous les enquêtés ont connaissance de l'existence du projet et que ce n'est pas la première fois qu'ils en entendent parler lorsqu'ils acceptent de discuter avec nous quelques minutes. Cependant, l'observation d'un phénomène de non-demande nécessite une connaissance de l'offre.

Or que peut-on considérer comme une connaissance de l'offre du projet susceptible de provoquer un recours ou un non-recours ? Ainsi nous tenterons de déduire à partir de quel niveau de discours sur le projet nous pouvons considérer qu'il y a connaissance de l'offre et nous tenterons d'en déterminer le contenu, tel que les personnes ont pu l'appréhender lors de leur rencontre avec le projet.

a - Le niveau de connaissance du projet

Si toutes les personnes en situation de non-recours que nous avons interrogées connaissent l'existence du projet, la majeure partie d'entre elles porte un discours général. Le projet est un « truc » pour trouver du travail aux gens. Seul Paul était à même de nous parler des logiques globales du projet.

Romain, Marie et Cécile sont ceux qui nous parlent du projet en des termes les plus généraux.

Romain souligne :

« moi, ce truc zéro chômeur pour moi c'est une bonne ouai ouai, c'est un bon truc, surtout pour les jeunes si ils veulent avoir de l'aide, trouver un petit boulot, un boulot, qu'ils ont du mal ».

Marie nous dit elle :

« ils m'ont expliqué le projet de zéro chômeur, que ça serait bien de faire quelque chose pour les gens qui sont au chômage, qui veulent travailler, mais bon qui sont pas spécialement diplômés dans une chose. ».

Cécile se souvient elle de son étonnement lors de la première réunion publique :

« On s'est dit... non, tout le monde autour de nous, on était bah, c'était quand même bizarre, on va trouver du travail pour tout le monde ».

Didier semble lui avoir conscience de l'existence d'un projet sur le Territoire A proposant du travail, mais comme il le répète, le travail, il le trouve « tout seul ». Jeanne pour sa part à trouver le projet intéressant car elle a compris qu'elle pouvait peut-être, par ce biais, proposer une activité utile en lien avec sa volonté de poursuivre une formation de « moniteur éducateur ». Employant des termes correspondants à ses d'études récentes au sein d'un Institut d'administration des entreprises, Claire nous parlera quant à elle du projet comme d'un moyen de faire se rencontrer « l'offre et la demande » sur le territoire, sans plus de précision.

Au cours de nos entretiens, seul Paul nous parle de la logique globale du projet :

« L'idée de départ qu'on m'avait moi, fait miroité, qui est extrêmement censé et pas idiot du tout que au lieu de payer quelqu'un en indemnités à rien faire, autant donner cet argent à une association qui elle paiera ces personnes sous forme de salaire pour produire quelque chose. Je trouvais que l'idée était effectivement frappé au coin du bon sens. D'autant que la démarche c'était que ces structures n'empiètent pas sur les entreprises existantes. Voilà, voilà, donc il fallait trouver des choses innovantes et j'ai trouvé ça extrêmement bien. »

De plus, il reliera le projet à « l'économie du partage » en soulignant qu'il a bien vu que « ce que cherche la structure, la part économique que cherche la structure c'est le partage et ce que les autres ne font pas ».

b - La connaissance générale du projet suffit au recours à l'expérimentation

Les personnes que nous avons interrogées portent donc, au moment des entretiens, un discours majoritairement général sur le projet et son offre. Elles connaissent globalement l'existence d'un « projet zéro chômeur » offrant du travail à ceux qui n'en ont pas. Si Jeanne, Marie et Cécile portent elles aussi un discours assez général sur le projet et son offre, cela ne les a pourtant pas empêchés d'y participer (et pour Cécile de se déclarer volontaire).

En ce sens, nous considérons donc que la compréhension minimale du projet revient à avoir conscience qu'il se passe, sur son territoire, un projet « zéro chômeur » qui cherche à donner du travail à ceux qui n'en ont pas. C'est à partir de cette connaissance minimale du projet et son offre que peut s'enclencher un processus de recours ou de non-recours. La connaissance fine d'un mécanisme d'activation des dépenses passives ou de droit à l'emploi dérivant du préambule de la constitution ne semble ainsi pas avoir été la cause du recours temporaire de Jeanne, Marie et Cécile à l'expérimentation ni du recours des nombreux salariés que nous rencontrons régulièrement du fait de notre position dans l'expérimentation.

La connaissance du projet et son offre, c'est la connaissance d'une initiative en cours sur son territoire qui permet d'obtenir un emploi. Connaissance minimale qu'ont l'ensemble des personnes que nous avons interrogées.

L'analyse des neuf entretiens soulignent l'existence de posture de non-recours dans huit cas sur neuf. Ces huit personnes avaient une connaissance majoritairement générale du projet et de son offre. En somme, nous sommes dans huit cas sur neuf face à des personnes en situation de non-recours malgré une connaissance de l'offre, nous sommes donc bien face à huit cas de non-demandes. Ainsi, nous observons qu'il existe bel et bien une non-demande à l'expérimentation et à son offre expérimentale.

B - Hypothèse 1 : il existe de la non-demande par désintérêt

Nous avons fait l'hypothèse de l'existence d'une non-demande par désintérêt au projet Territoires zéro chômeur de longue durée.

Nous pensions que ce désintérêt pouvait exister de manière passive par la non-perception de l'utilité du projet pour elle-même des personnes. Nous pensions pouvoir observer ce phénomène chez des personnes occupant des positions de disqualification proche soit de la figure de l'assistance revendiquée, soit de la marginalité organisée au sens de S.PAUGAM¹⁰¹. Au cours de nos entretiens, nous pensons ne pas avoir rencontré de personnes répondant à l'idéal type de la marginalité organisée. Quant à Jeanne, la personne qui selon nous répondait au type de l'assistance revendiquée, nous n'avons pas pu déterminer de non-demande par désintérêt, mais une non-demande par désaccord que nous développons ensuite (C).

Nous avons cependant observé des manifestations de non-demande par désintérêt. Ce désintérêt s'est exprimé sous deux formes, mais avec pour point commun de critiquer le ciblage du projet. De la part de Claire, Romain Didier et Jacques, le désintérêt s'est cristallisé autour de leur proximité avec le travail et l'emploi (1). Pour Paul, la non-demande par désintérêt s'est exprimé dans un cadre très particulier de préretraite (2).

1 - L'emploi accessible, cause d'une non-demande par désintérêt

Claire, Romain Dider et Jacques ont tous en commun d'être dans un rapport régulier avec le travail et l'emploi. Ils occupent tous des positions proches de l'intégration. Le travail leur est pour eux accessible et ils n'ont donc pas accordé au projet une valeur d'usage suffisante pour y recourir. L'évaluation qu'ils nous donnent de leur situation individuelle montre clairement qu'ils ne perçoivent pas le besoin d'une offre publique leur garantissant un emploi et qu'en ce sens, ils formulent une non-demande par désintérêt.

101 **Assistance revendiquée** : « aucune motivation à l'emploi n'est observable et la dépendance envers les services d'action sociale devient très forte » au point que les personnes peuvent finir par être cataloguées comme des « profiteurs, c'est-à-dire comme des « faux pauvres » »

Marginalité organisée : renoncement « quasi définitif au travail salarié » et adoption d'un mode de vie « qui s'enracine dans des activités informelles »

Paugam, Serge, *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, Quadrige, Paris, Presses Universitaires de France, 2009

a - Claire : le désintérêt pour le projet sous l'angle de la reconversion professionnelle

Claire, jeune femme de 26 ans ayant fini quelques mois avant sa rencontre avec le projet un deuxième master 2 souligne que son « profil ne correspondait pas » et qu'elle attendait « pas ça pour un premier job » après sa reconversion dans le marketing. Pourtant elle nous dit qu'elle était « directement concernée en un sens par l'expérimentation » parce qu'elle était « au chômage » et qu'elle habitait « à [Territoire A] ». La manière dont Claire justifie son désintérêt est extrêmement liée à son appréciation de l'offre concrète pour l'emploi. La manière dont elle l'a appréhendé, après avoir découvert son existence, en sollicitant directement un rendez-vous avec un acteur local, souligne une attitude proactive et une dynamique de recherche d'emploi.

Fraichement diplômée, elle faisait l'expérience vécue d'un chômage différé et d'un espace temporel consacré à la projection vers l'emploi. Toute possibilité d'emploi accessible était donc à étudier, ce qu'elle a fait avec le projet. Cependant, tout emploi se présentant n'était pas à prendre absolument et elle s'est ainsi très rapidement distanciée du projet. Elle occupait, au moment de notre entretien, un CDI.

b - Didier ou le précarité conjuré : « moi le travail je le trouve tout seul »

Didier est lui plus catégorique et ne perçoit pas l'utilité pour lui-même du projet : « j'avais trouvé du travail alors ça ne m'intéressait pas ». Il ajoute par la suite « c'est bien pour les gens qui n'ont rien d'autre. Moi personnellement ça m'intéresse pas ». Les éléments que nous avons compris de sa situation montre que cette personne est habituée à alterner des périodes sous contrat puis de chômage :

« **Didier** : Je lui ai dit moi le travail je le trouve tout seul, d'ailleurs je suis convoqué à un entretien pour aller travailler à tel endroit. Elle m'a dit qu'elle allait continuer à m'envoyer le courrier, mais je lui ai dit que ça ne m'intéressait pas parce que je travaillais... Bon j'ai pas de contrat à durée indéterminée, mais j'ai le contrat à durée déterminée.

Enquêteur : D'accord.

Didier : Donc ça me convient, je préfère ça que être au chômage. En étant au chômage je suis comme vous dites un chômeur de longue durée. Ben... quand moi les patrons ils me trouvent rien ben je suis obligé d'avoir recours aux droits de l'ANPE, ben sinon je travaille. »

Ce témoignage livre le récit d'une expérience contrôlée et maîtrisée de la privation d'emploi. Les périodes sans-emploi ne sont pas vécues par Didier comme une fatalité, mais comme un élément dont il s'arrange.

Didier, que nous pouvons qualifier de salarié précaire, semble ainsi se rapprocher de l'idéal type de l'intégration incertaine alliant satisfaction dans son travail et instabilité de l'emploi. L'idée de s'être vu proposer un emploi de manière inconditionnelle semble avoir suscité en lui le désir d'affirmer son autonomie de toute pratique d'assistance en rapport avec l'emploi. Attitude que synthétise parfaitement cette phrase qu'il prononce au début de l'entretien : « Je lui ai dit [à l'acteur local] : moi le travail je le trouve tout seul ».

c - Jacques : une vulnérabilité temporaire

Jacques s'est lui étonné d'être sur les listes des chômeurs de longue durée alors qu'il était en arrêt maladie prolongé. Si nous manquons d'éléments du fait que nous n'ayons pas pu conduire d'entretien avec lui, nous nous rappelons cependant la surprise qu'il avait d'être, plusieurs mois après son contact avec le projet, encore sollicité en tant que « chômeur de longue durée ». Il ne s'était en effet jamais perçu comme cela. Diplômé en menuiserie, mais momentanément sans-emploi du fait d'un arrêt forcé, il n'éprouvait pas d'intérêt pour un projet lui garantissant un emploi qu'il savait pouvoir retrouver par lui-même. Au cours de notre bref échange par téléphone, Jacques nous a dit être en effet en CDI dans son domaine de formation.

d - Romain : intérêt pour l'emploi stable, désintérêt pour le statut de chômeur de longue durée et non-proposition

Contrairement aux autres personnes, et notamment à Didier qui vit lui aussi des périodes régulières d'emploi et de chômage, Romain nous a fait le récit de son sentiment de privation durable d'emploi. Intérimaire, il a entendu parler du projet à l'état d'idée sur le territoire B et a continué à effectuer des missions de manière régulière.

Il nous affirme ainsi « là je sais que ça fait quatre mois que je travaille pas, je sais que je vais retravailler avant douze mois » et ajoute « quand j'y étais allé la première fois, il dit qu'il faut avoir plus d'un an de chômage, or moi c'est jamais le cas ». Il évalue donc son rapport discontinu à

l'emploi au regard de la définition du sens commun du chômage de longue durée, soit une période sans-emploi de douze mois.

Romain apparaît ainsi bien répondre à la catégorie de la disqualification sociale développée par S.PAUGAM dans la préface de sa huitième édition, à savoir celle de l'intégration incertaine (« satisfaction au travail et instabilité de l'emploi ») ou de l'intégration disqualifiante (« insatisfaction au travail et instabilité de l'emploi »)¹⁰².

Pourtant, il souligne, dans une longue analyse relevant les points positifs et négatifs de son statut d'intérimaire : « ma situation en elle-même elle est bien, mais en même temps il y a une contrepartie ». Cette contrepartie ? L'incertitude qu'il souhaite voir s'éloigner : « c'est assez pénible à force et je sais que moi là, je voudrais bien trouver un CDI ». Au cours de cet entretien, tout indique donc que Romain subit aujourd'hui son statut d'intérimaire et souhaiterait avoir recours au projet. Il se trouve alors en situation de non-demande par désintérêt temporaire : s'il se trouve plus de douze mois sans contrat d'intérim, il aura recours au projet.

Le dernier échange que nous avons eu avec lui aurait pu le faire effectivement basculer dans une situation de recours au projet. Cependant, nous n'étions alors, au moment de notre entretien et bien que membre de l'équipe nationale du projet depuis plusieurs mois, pas au clair avec la différence entre la catégorie de chômeur de longue durée et celle de personne privée durablement d'emploi. Aussi, notre réponse s'est rapprochée d'une forme de non-proposition¹⁰³.

« **Romain** : la seule question qui me vient à l'idée, c'est est-ce que vous prenez des personnes qui ont moins de un an de chômage ?

Enquêteur : Alors non, l'expérimentation elle est cadrée par une loi et les deux seules conditions pour rentrer dans une entreprise à but d'emploi, comme [l'EBE] à [Territoire A], les deux seules conditions c'est donc les douze mois de chômage et les six mois de résidence dans la commune. Mais c'est deux conditions sur lesquelles il n'y a pas une marge de manœuvre. C'est douze mois de chômage parce que c'est à partir de douze mois de chômage qu'on est considéré à Pôle Emploi comme un chômeur de longue durée et comme c'est une expérimentation pour tenter de réduire ou supprimer le chômage de longue durée, du coup, il faut respecter les douze mois de chômage. ».

102 Paugam, Serge, *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, Quadrige, Paris, Presses Universitaires de France, 2009, p.XVII

103 « Lorsque l'offre n'est pas activée par les agents prestataires malgré l'éligibilité du demandeur, que celui-ci connaisse ou pas l'offre » - Warin, Philippe, *Le non-recours aux politiques sociales*, Libres cours Politique, Fontaine, Presses universitaires de Grenoble, 2016, p.39

Ainsi ces exemples de non-demande par désintérêt soulignent le difficile rapport de personnes proches de l'emploi avec un projet à destination visible des « chômeurs de longue durée ». Claire, Didier, Jacques et Romain ont tous en commun d'être dans un rapport régulier au travail et à l'emploi et d'occuper des positions proches de l'intégration et d'être les moins désaffiliées des personnes avec qui nous nous sommes entretenus. Une valeur d'usage pourrait être accordée au projet et à son offre pour eux-mêmes, mais dans une situation où ils seraient effectivement sans-emploi pendant douze mois. Selon des régimes de justification différents pour chacun, tous expriment une non-demande par désintérêt active.

2 - Un cas de non-demande par désintérêt justifié par du civisme

L'exemple de Paul est un cas particulier et atypique dont nous n'avons pas envisagé l'hypothèse. Justifiant d'abord sa non-demande par la volonté de ne pas faire de l'ombre à son fils, il nous est apparu que Paul ne s'intéressait pas au projet. Sa non-demande tenait aussi au fait qu'il n'était pas intéressé par la reprise d'un emploi à n'importe quelle condition. Le projet venait ainsi en contradiction avec l'identité alternative à la privation d'emploi qu'il s'était constitué du fait de son statut « particulier ».

a - Le discours d'une non-demande par civisme

Au moment où nous nous sommes entretenus avec lui, Paul nous déclarait :

« J'ai dépassé l'âge de la retraite. Il se trouve que j'ai pas tous mes trimestres donc je suis obligé de faire mes deux ans de rab. »

Son discours laissait au premier abord entendre le message suivant : Paul est un chômeur de longue durée « hyper senior ». Il se conforme ainsi à ce que les institutions attendent de lui :

« j'ai des comptes à rendre à l'ANPE, enfin Pôle Emploi, de toute façon je suis convoqué pour le 23 ou le 27 je sais plus, le 23 je crois, donc j'ai des comptes à rendre hein »

Il a découvert le projet avec son fils « qui est lui aussi au chômage de longue durée ». Ils se sont tous les deux impliqués avant que Paul ne décide de s'écarter du projet pour ne pas lui faire de

l'ombre. Ce discours laissait donc entrevoir un phénomène de non-demande par civisme. D'autant plus que cette personne ramenait systématiquement notre conversation et nos questions à son fils.

b - La distance de Paul au projet : « je n'ai pas les mêmes besoins [que mon fils] »

Cependant, de nombreux éléments de son discours tendent à montrer que, si Paul se conforme à ce que les institutions attendent du demandeur d'emploi de longue durée, et en particulier la recherche d'emploi, celui-ci n'était pas intéressé par la reprise d'un emploi au sein du projet.

Paul ne perçoit pas l'utilité pour lui-même du projet et de sa manifestation concrète qu'est l'EBE, ainsi, dans un long échange que nous avons avec lui il nous dit :

« pour des gens comme [mon fils], je ne sais pas si toutes les personnes qui travaillent dans cette structure sont comme lui, mais pour des gens comme [mon fils], c'est absolument idéal. (...) Une structure comme ça qui est aussi souple. Ça n'existe pas, c'est inespéré, c'est très humain, c'est vraiment inespéré. »

Et l'interrogeant sur ses besoins il nous dit par la suite

« Les besoins ne sont pas les mêmes. Je suis un adulte (...). Euh, j'ai pas besoin qu'on me prenne par la main, vous voyez ce que je veux dire. Tandis que des gens comme [mon fils], j'ai vu qu'il y a d'autres personnes qui sont pareilles, qui sont au chômage depuis très longtemps et qui sont plus ou moins dans la difficulté et qui ont besoin d'être pris par la main ».

Et ajoute :

« Moi j'ai l'impression que cette structure [l'EBE] est très très bien adaptée aux accidentés de la vie comme on peut le dire de manière très politiquement correcte et moi je ne relève pas de ça. Moi je suis pas dans cette, dans cette problématique. ».

Ces exemples sont des passages parmi d'autres qui montrent toute la distance que met Paul entre lui et « des gens comme [son fils] » qui relèvent eux de l'EBE, cette structure au « côté quasi-Saint-Bernard ». Il éprouve ainsi un intérêt pour le projet et son offre, mais pas pour lui, pour son fils.

c - La construction d'une identité positive : une alternative à la privation d'emploi

Malgré l'image qu'il renvoie au premier abord d'un chômeur de longue durée remplissant ses devoirs, Paul montre cependant avoir quasiment renoncé à occuper un emploi et cherche à retourner le sens de l'expérience particulière de chômage qu'il vit.

Ainsi, Paul a fait la démarche de s'inscrire dans un programme de trois mois d'une association locale censée « redonner du courage et remotiver les gens qui sont au chômage depuis très longtemps et qui se sentent un peu dépassés, ce qui est mon cas ». Il avait d'abord refusé de s'inscrire avant, nous dit-il, que le directeur de l'association insiste :

« Il sait très bien que je vais biaiser les statistiques car il sait que je vais pas gonfler les stats en disant « on a placé quelqu'un » donc il sait d'emblée qu'il va faire chuter les statistiques car il sait que moi je vais jamais trouver un emploi, ça s'est sûr ».

Et il ajoute à propos de ces attentes au sein de l'association « Je ne cherche rien niveau emploi, mais je suis égoïstement intéressé pour savoir ce que je peux apprendre sur moi ».

Cette dernière citation, tout en soulignant son renoncement à occuper un emploi, montre aussi que Paul essaie de retourner le sens de sa situation. Il tente de se définir autrement que par rapport à l'emploi et à sa privation d'emploi. Ainsi, il a renversé la signification d'actif et affirme :

« Moi j'ai envie de rester actif, j'ai pas du tout envie de rester inactif moi. Donc c'est pour ça que je fais du travail bénévole, je suis très actif chez moi, je fais plein de choses. (...) Il y a que dans l'activité que je me sens bien moi. »

d - Une non-demande par désintérêt à l'épreuve de la disqualification

L'exemple de Paul souligne l'existence d'une non-demande par désintérêt qui s'enracine dans la construction identitaire du sujet. Rapporté aux exemples de la littérature, et notamment aux travaux de S.PAUGAM, il nous semble que nous soyons face à un cas de non-demande par désintérêt pour le projet de la part d'une personne relevant de références croisées : une forme de fragilité¹⁰⁴, d'allocataire du RMI de deuxième-type¹⁰⁵ et d'intégration dévalorisée¹⁰⁶.

104 Paugam, Serge, *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, Quadrige, Paris, Presses Universitaires de France, 2009, pp.69-70

105 Paugam, Serge, *La société française et ses pauvres. L'expérience du revenu minimum d'insertion*. Quadrige, Paris, Presses Universitaires de France, 2002, pp.270-271

106 Ibid pp.274-275

Paul fait l'expérience d'une fragilité car il est inscrit dans une logique d'assistance, qu'il se conforme à la norme du demandeur d'emploi de longue durée, mais que sa relation à l'assistance se borne à l'emploi et l'indemnisation de sa privation d'emploi. L'assistance est pour lui une solution d'attente avant de partir en retraite.

Cette attente l'a amené à définir son identité autrement que par l'emploi et le travail. Cela lui permet de se définir comme une personne intégrée et active, quoique dans une situation atypique et ayant « dépassé l'âge de la retraite »¹⁰⁷.

Les entretiens permettent de confirmer l'existence d'une non-demande par désintérêt. Nous avons cependant observé ces cas de non-demande par désintérêt dans un cadre différent de celui que nous avons formulé dans notre hypothèse de départ. Nous n'avons pas observé de désintérêt pour le projet « par le bas » de la part de personnes occupant des situations au sein du processus de disqualification proche de l'assistance revendiquée ou la marginalité organisée. Nous avons cependant pu observer des cas de non-demande par désintérêt de la part de personnes occupant des positions proches de l'intégration (Claire, Romain, Didier et Jacques) ou de la fragilité (Paul).

Alors que nous posions l'hypothèse que la non-demande se manifesterait de manière passive de la part de personne ne percevant pas l'utilité du projet pour elle-même, les exemples de Claire, Didier, Romain, Jacques et Paul soulignent l'existence d'une non-demande par désintérêt active. Leur proximité par rapport à l'emploi, ou leur retrait de l'emploi dans le cas de Paul, leur faisant formuler un désintérêt pour l'offre du projet dont la valeur d'usage ne satisfaisait pas leur situation et leurs besoins. L'offre du projet est victime d'un désintérêt car elle s'inscrit dans un environnement concurrentiel au contact d'autres emplois accessibles. Cependant, le cas de Romain montre bien que dès que l'emploi occupé ne satisfait plus, le projet et son offre d'un emploi stable deviennent à nouveau intéressants.

107 Il se rapproche ainsi des allocataires du RMI de deuxième type qui « ne renoncent pas entièrement à prendre ou à reprendre un emploi, mais cette perspective leur apparaît plus lointaine, et dans certains cas, illusoire » - Paugam, Serge, *La société française et ses pauvres. L'expérience du revenu minimum d'insertion*. Quadrige, Paris, Presses Universitaires de France, 2002, p.270

C - Hypothèse 2 : il existe de la non-demande par désaccord

Nous faisons l'hypothèse qu'il pouvait exister une non-demande par désaccord à l'offre expérimentale du projet. Nous faisons les hypothèses que nous pourrions observer au cours de nos entretiens deux formes de non-demande par désaccord. L'une sur la « propriété objective »¹⁰⁸ du projet et le caractère stigmatisant du ciblage à destination des « chômeurs de longue durée » (1). L'autre sur les modalités concrètes de l'offre expérimentale à savoir la proposition d'un emploi en CDI, au SMIC, au sein d'une expérimentation ou sur un lieu identique au lieu de vie, au sein d'activités définies et avec une méthode participative (2).

1 - Sous-hypothèse 1 : la critique du caractère stigmatisant de la catégorie de « chômeur de longue durée »

Au cours de nos entretiens, nous avons recolté des témoignages parlant de la pression psychologique qui s'exerce sur les personnes au chômage. Ainsi Claire nous a parlé de son expérience vécue du chômage : « J'ai expérimenté ça, c'est violent, c'est franchement violent. C'est d'un point de vue social et psychologique très dur ». Quant à Jeanne, elle nous a livré le témoignage de son « burn-out en étant demandeur d'emploi ».

Cependant nous n'avons pas entendu de critiques quant au traitement et à la perception des chômeurs dans la société qu'au cours de notre entretien avec Marie. Elle nous a ainsi parlé de ces gens « qui peuvent pas sortir de chez eux parce qu'ils ont honte de cette pancarte dans le dos, l'air de dire je suis au chômage donc je veux rien faire ».

Aucun des entretiens n'a cependant révélé la trace d'une non-demande par désaccord prenant pour fondement la catégorie de « chômeur de longue durée ». Ainsi, personne ne nous a exprimé son refus d'y participer car il est réservé aux « chômeurs de longue durée ».

Face à l'absence de validation de cette hypothèse, nous en faisons deux nouvelles. Soit nous sommes face à un problème de méthodologie d'enquête et d'échantillonnage et nous n'avons pas réussi à nous entretenir avec des personnes refusant le stigmate de « chômeur de longue durée ». Ces personnes ont pu décliner directement lors de notre premier contact un entretien. Soit, que s'est imposée dans le sens commun l'idée selon laquelle le « chômeur de longue durée » est victime

108 Warin, Philippe, *Le non-recours aux politiques sociales*, Libres cours Politique, Fontaine, Presses universitaires de Grenoble, 2016 p.104

d'un phénomène qui dépasse sa propre volonté et ainsi que cette étiquette a pu perdre de son effet stigmatisant.

2 - Sous-hypothèse 2 : l'existence d'une non-demande par désaccord sur les modalités pratiques de l'offre

Nous avons observé une non-demande par désaccord sur les modalités pratiques de l'offre expérimentale, c'est-à-dire sur les conditions de réalisation de l'emploi proposé dans les EBE. Nous avons émis l'hypothèse que ce désaccord pouvait soit s'exprimer sur le type de contrat proposé (CDI), soit sur le caractère expérimental du projet, soit sur l'identité des lieux de vie et de travail, soit la méthode participative, soit sur la rémunération au SMIC, soit sur les activités proposées par les EBE. Ce sont en effet les deux dernières caractéristiques de l'emploi proposé par le projet qui ont été signalées comme des causes de non-demande par désaccord.

a - Les modalités concrètes de l'offre du projet n'ayant pas suscité de désaccord

→ Signer un CDI « ça serait vraiment l'Amérique »

La proposition du projet de transcrire le droit à l'emploi en un CDI est une caractéristique que personne n'a rejeté au cours des entretiens. En effet, toutes les personnes qui se sont prononcées à ce sujet ont souligné la capacité du CDI à conjurer la « crise de l'avenir » que représente le chômage¹⁰⁹.

Ainsi ils semblent que le CDI n'est pas un facteur de non-recours auprès des personnes interrogées. Cela va à l'encontre de l'hypothèse que nous formulions ainsi que du sens commun qui peut voir dans le CDI, une forme de contrat qui impressionne et enferme l'individu dans un contrat.

Nos entretiens confirment les affirmations de D.DEMAZIÈRE sur la représentation du CDI comme d'un « abri préservant durablement du chômage, qui offre une place, une forteresse protectrice »¹¹⁰.

109 « Aussi, résister au chômage ce n'est pas seulement se projeter dans un emploi, c'est plutôt bricoler des résistances et des issues à partir de conceptions du travail, d'un travail accessible. Accessible ne signifie pas à portée de main, mais exprime des tentatives de conjuration des incertitudes, ajustées à des évaluations de la situation produites tant par le chômeur que par ses entourages (depuis les intimes jusqu'aux institutionnels). Le chômage déborde donc de l'emploi parce qu'il se traduit dans des résistances hétérogènes, faites de combinaisons multiples d'anticipations de l'avenir et d'aménagements du présent. En ce sens, l'expérience du chômage est bien une crise de l'avenir. » in Demazière, Didier, « Vivre le chômage, construire ses résistances », 2015 p.15

110 Demazière, Didier, et Zune, Marc, « L'emploi et le travail vus depuis le chômage : enquête sur les expériences des chômeurs » in *La Revue de l'Ires*, n° 89, p.11

Les témoignages de Jeanne, Romain et Cécile corroborent ces observations. Les exemples de Jeanne et de Cécile sont assez démonstratifs :

« **Question** : l'idée de signer un CDI après plusieurs années passées au chômage ça vous a impressionné, ça vous a inquiété ou pas du tout ?

Jeanne : Euh, de signer un CDI, bah non, pas du tout. Impressionnée non, au contraire, je me suis dit, ça serait vraiment l'Amérique si je pouvais signer un CDI je serai enfin tranquille. Je pourrais enfin me reposer sur mes lauriers. Moi je me suis toujours dit, moi le jour où je signe un CDI, je suis en vacances parce que, on me croit pas, mais je préfère travailler que d'être demandeur d'emploi parce que c'est trop, c'est trop. »

Jeanne, 53 ans, au chômage depuis 2014 après avoir été 15 ans commerçante

« **Cécile** : Au début on est impressionné, un CDI, c'est quand même important. C'est quelque chose. C'est pas un contrat de trois mois, c'est pas un contrat de quatre mois. On voit pas l'avenir pareil après,

Question : Comment ça on voit pas l'avenir pareil ? Ça permet quoi ?

Cécile : On fait plus de projets, on sait que là, un CDI, c'est pas comme un contrat. Un contrat on sait que ça dure trois mois, ou quatre mois, tandis qu'un CDI, on peut faire... je sais pas acheter une voiture, acheter une maison, faire des projets. »

Cécile, 53 ans, au RSA, vivant chez sa mère

Ne sont pas ressortis de nos entretiens des éléments qui nous avaient été rapportés au cours d'entretiens exploratoires avec des personnes en situation de recours, qui soulignaient que, notamment pour des jeunes, l'intérim pouvait paraître plus attrayante que le CDI. À l'inverse, le seul témoignage que nous ayons eu d'un jeune en intérim est celui de Romain. Intérimaire de 26 ans qui semble subir la précarité de sa situation, il nous dit simplement qu'un CDI « moi c'est que je recherche ».

→ Le caractère expérimental ne dissuade pas

Le caractère expérimental du projet sur les territoires n'est pas ressorti au cours de nos entretiens comme un facteur de désaccord. Cependant, nous n'avons eu des réponses à ce sujet que de la part de Cécile, Marie, Claire et Paul.

L'attitude de Marie et Cécile conforte l'affirmation qu'avait émise Claire : « quand on est au chômage depuis longtemps, si on a la moindre opportunité, même si c'est temporaire, il faut y aller quoi ».

Ainsi Marie, à sa rencontre avec le projet était « tout de suite partante, c'était tout de suite intéressant » et elle ajoute : « moi j'ai cru au projet, j'ai dit pourquoi pas, il faut essayer, il faut tout faire notre possible, notre maximum pour que ce projet il existe, il voit le jour ». Cécile nous dit elle simplement que le caractère expérimental du projet n'a pas été la cause de sa non-demande.

S'il apparaît de nos entretiens que le caractère expérimental n'a pas été souligné comme un facteur de non-demande par désaccord, le caractère exploratoire de notre recherche et les modalités de constitution ainsi que les personnes que nous avons pu mobiliser ne doivent cependant pas nous faire tirer de conclusion générale. En effet, n'ayant pas interrogé de personnes dans un processus de disqualification proche de la marginalité, nous n'avons pas pu observer le rapport qu'entretiennent des personnes en défiance ou en rupture vis-à-vis des institutions et de l'assistance avec un projet expérimental.

→ L'identité des lieux de vie et de travail

L'identité des lieux de vie et de travail n'est pas non plus ressortie de nos entretiens avec des personnes en situation de non-demande comme un facteur de désaccord. Si nous n'avons obtenu de réponses que de la part de Romain, Jeanne et Marie, les réactions quant à ce questionnement ont oscillé entre surprise, indifférence et avantage.

Pour Didier, la question lui est parue étonnante. Habitant le territoire A, il nous dit : « C'est une ville assez... c'est juste pour dormir, c'est pas pour travailler là-bas » et ajoute « y a rien à part des champs ». S'il semble ainsi surpris que l'on puisse travailler sur le territoire A, il ne nous exprime pas de refus de travailler sur sa commune.

Pour Paul, la question du lieu de travail n'était en rien un problème : « pour moi, travailler à un quart d'heure à pied de chez moi c'est bonnet blanc, blanc bonnet ».

Pour Claire, travailler là où elle habite aurait même été un énorme avantage car elle fait plus de 45 minutes de voiture pour se rendre à son travail : « quand j'ai vu ça, ça m'a fait rêver »

Enfin, pour Cécile, il semble même qu'elle ait pu rencontrer des personnes :

« comme on dit, on ne connaît presque pas nos voisins quoi. Non non, il y a beaucoup de gens que quand j’y étais que je connaissais pas et que je savais pas qu’ils étaient de XXX quoi ».

Si nos entretiens semblent exclure l’identité des lieux de vie et de territoire comme un facteur de non-demande par désaccord, le témoignage que nous avons eu de deux salariées d’un autre territoire nous amène cependant à minorer ce point. En effet, au cours d’un déplacement professionnel, nous avons été amenés à nous entretenir avec deux salariées d’un territoire expérimental urbain et classés quartier politique de la ville. Ces deux salariées nous expliquaient qu’au sein du territoire c’était majoritairement les femmes qui avaient recours au projet car leurs maris ne souhaitaient pas travailler au sein du quartier.

Nous faisons l’hypothèse que, si l’identité des lieux de vie et de travail au sein de ce quartier peut être un facteur de non-demande par désaccord pour « les maris », c’est pour deux raisons distinctes. L’une serait due au fait qu’il n’y a qu’une EBE sur le territoire et que donc maris et femmes seraient amenés à être collègues de travail. L’autre, que du fait que ce sont les femmes qui sont majoritairement présentes au sein de l’EBE existante, les maris sont amenés à se représenter le quartier comme un espace domestique étendu au sein duquel il leur paraît inconcevable de travailler.

→ La méthode participative

Nous n’avons pu récolter que très peu d’éléments quant à l’appréciation de la méthode participative du projet et à sa volonté d’associer les personnes.

Nous n’avons eu d’éléments que de la part de Claire et Marie. Claire nous a simplement dit que « c’était une bonne chose ». Pour Marie, la méthode participative et les travaux en groupe sont un « bien » :

« Moi je dis que c’est un bien, parce que ça apprend à connaître des gens et non pas juste de les croiser. Et puis ça permet en même temps d’aider. Il y a peut-être des choses, des connaissances qu’a une personne sur telle ou telle chose et ça peut nous apporter à nous des réponses ou des aides par rapport à telle ou telle chose à travailler. Moi je dis, c’est bête à dire, mais en étant à plusieurs, c’est bête à dire, mais ça apporte des connaissances, on apprend des choses qu’à la rigueur on pensait vraies. Je pense que tous ensemble on arrive à avancer dans la vie et à se dire, « je ne connaissais pas cette façon là de travailler » ou ce système-là. Oui il y a des gens qui ont des choses à nous apprendre. Oui on connaît pas tout dans la vie quoi, pour moi c’est ça ».

De nos entretiens il apparaît que les caractéristiques de l'offre expérimentale que sont la proposition d'un CDI, le caractère expérimental du projet, l'identité des lieux de vie et de travail et la méthode participative n'ont pas été perçus comme des facteurs de désaccord entraînant une non-demande.

b - L'expression d'un désaccord sur la rémunération et les activités

Au cours de nos entretiens, nous avons pu observer des formes de non-demande par désaccord portant sur deux caractéristiques de l'offre du projet : la rémunération et les activités. Au début de notre travail d'enquête, nous n'avions pas incorporé à notre grille d'entretien de question concernant la rémunération. Cependant, suite aux premiers entretiens que nous avons faits, nous nous sommes mis rapidement à poser cette question aux personnes et à l'inclure de fait dans les caractéristiques de l'offre du projet.

→ Le SMIC

Claire, Didier et Jacques ont signalé la rémunération au SMIC comme un facteur de désaccord avec le projet.

Pour Claire, c'était une raison de désaccord majeur avec le projet :

« Payée le SMIC c'était pas... Sinon j'aurais pas refait un Bac+5. Voilà, c'est que c'était intéressant, mais je souhaitais un salaire plus attrayant ».

Didier ne souhaite lui pas travailler au SMIC, il nous dit « je vois pas pourquoi je vais travailler au SMIC » et souligne qu'en gagnant plus que le SMIC « là je contribue avec les impôts, je paie mes impôts, je contribue pour les charges d'ANPE ». Il justifie son désaccord par son sentiment d'être utile et de contribuer à la collectivité avec un niveau de rémunération plus élevé.

Jacques, au cours des quelques minutes que nous avons passées au téléphone, a souligné son incompréhension d'être payé au SMIC, au même prix qu'une personne non qualifiée, alors qu'il est diplômé en menuiserie.

Ce sont toutes les trois des personnes ayant déjà formulé une non-demande par désintérêt. Ils ont en commun d'être dans un rapport de proximité avec l'emploi et de sembler maîtriser leur situation. Ces personnes savent l'emploi et le travail accessibles et ne souhaitent donc pas recourir à l'offre du projet. Elles accordent à cette offre une valeur d'échange trop faible car elles savent pouvoir trouver ailleurs de meilleures conditions salariales. Les entretiens semblent leur donner raison car toutes nous disent être en emploi.

Enfin, il est courant d'entendre, dans les discours politiques ou médiatiques, la dénonciation « d'assistés » vivant avec des aides sociales plus importantes que les revenus d'un travailleur. Nous avons pu constater au cours de nos déplacements professionnels, la présence de salariés au sein des EBE nous disant gagner moins, maintenant ils étaient à temps plein au SMIC, que quand ils étaient au chômage.

Nous avons donc à notre connaissance plusieurs exemples d'effet de seuil où le retour à l'activité salariée, notamment du fait des ciblage et conditions d'application souvent différents des aides sociales, coïncide avec une baisse de revenus. Nous n'avons cependant pas observé ce phénomène au cours de notre enquête.

→ Les activités

La question du désaccord à l'encontre des activités proposées au sein du projet est ressortie dans deux cadres distincts. Dans un cas, les activités ont été l'objet d'un rejet de la part des personnes les plus proches de l'emploi que nous avons interrogées. Dans l'autre, c'est l'activité proposée par la personne qui n'a pas pu s'intégrer au projet et qui a provoqué sa non-demande. Sur les huit personnes interrogées, trois ont exprimé un désaccord, deux n'en ont pas parlé et trois ont dit ne pas avoir d'idées précises des activités développées au sein des EBE.

La critique des activités de la part des personnes les plus intégrées

Au cours des entretiens, Claire et Didier ont été les seuls à critiquer les activités proposées au sein du projet sur leur territoire.

Didier a souligné son désintérêt pour les activités de l'EBE :

« C'était pour l'aménagement des chemins dans la forêt, l'aménagement des jeux d'enfants... des choses comme ça. Non j'ai dit : non ça m'intéresse pas ».

Claire nouvellement diplômée, parle du profil du poste qui lui était proposé et argumente :

« moi j'ai fait de l'opérationnel en hôtellerie, en restauration de luxe, en tourisme, etc, c'était mon premier master, mais justement j'ai fait un autre master derrière pour être en support et plus en opérationnel. Or eux ce qu'ils cherchaient c'était des personnes en opérationnel donc les postes qu'ils proposaient, je les trouvais très intéressants, mais pas faits pour moi »

Ainsi, nous observons que les mêmes personnes qui ont souligné leur désaccord avec la rémunération au SMIC sont aussi celles qui expriment un désaccord avec les activités proposées. Plus proches de l'emploi, elles savent pouvoir travailler dans ce qui les intéresse ; le marketing pour Claire, « tout ce qui est bâtiment » pour Didier. Si nous n'avons pas pris note de critiques portées aux activités de la part de Jacques, nous supposons que, si nous avions pu conduire un entretien avec lui, nous aurions eu des réponses similaires.

La projection dans un projet professionnel à l'épreuve des activités de l'expérimentation

Le cas de Jeanne est un cas dont nous n'avons pas prévu l'existence et qui combine plusieurs figures et domaines de nos lectures. Il apparaît en ce sens emblématique puisqu'il permet à la fois de croiser la sociologie du chômage et les travaux de D.DEMAZIERE sur l'emploi et le travail vus depuis le chômage¹¹¹, une figure de la disqualification sociale de S.PAUGAM¹¹² et une forme de non-demande par désaccord croisée avec de la non-réception.

Jeanne est une femme de 53 ans, elle vit seule avec son fils et est dans une situation de grande précarité puisqu'elle répétera plusieurs fois : « je suis avec avec 700€ et j'ai un loyer de 600€ ». Elle est au chômage depuis 2014 après avoir été « commerçante pendant quinze ans ». Elle décrit une expérience vécue de chômage total¹¹³ et fait une longue description de son « burn-out » ayant pour cause la précarité de sa situation et la pression qu'elle ressent à devoir rechercher un emploi.

Elle a été invitée à une réunion d'information après sa voisine ce qui a créé chez elle un sentiment d'injustice. Après avoir assisté à sa première réunion d'information sur le projet, Jeanne en a profité pour aller discuter avec la personne en charge du projet sur le territoire A. Elle lui a exposé son projet de « faire une formation moniteur éducateur » et travailler avec « les enfants en situation

111 Demazière, Didier, et Zune, Marc, « L'emploi et le travail vus depuis le chômage : enquête sur les expériences des chômeurs » in *La Revue de l'Ires*, no 89, pp.3-26

112 Paugam, Serge, *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, Quadrige, Paris, Presses Universitaires de France, 2009

113 Schnapper, Dominique, *L'épreuve du chômage*, Paris, France, Gallimard, 1994

de handicap ». Il semble qu'au cours de la discussion, la personne lui ait signifié que les activités pensées au sein du projet à ce moment-là ne correspondaient pas à ses attentes.

Au cours de l'entretien, nous observons bien que Jeanne a conscience de sa très forte dépendance aux aides sociales. Elle nous répète à plusieurs reprises sa situation financière très précaire et ajoute :

« et puis le souci financier, et puis si j'ai pas des comptes, c'est la CAF qui est derrière, c'est le conseil départemental qui est derrière. Là dernièrement le conseil départemental qui a trouvé une excuse pour m'enlever 370€ d'un coup comme ça et je me suis retrouvé avec 370€ en moins et il a fallu quand même que je paie mon loyer et il faut que je me débrouille avec ça et ils s'en foutent complètement, mais ça personne le sait. Ils s'en foutent, ils dorment tranquilles. Voilà, c'est sans arrêt, c'est des erreurs qu'ils font pour l'allocation logement et puis oh bah on va voir on va voir et puis pendant ce temps moi il faut que je vive et j'ai mon loyer à payer, et mes charges à payer ».

Elle revendique ainsi une assistance. C'est d'ailleurs le fondement de son sentiment d'injustice du fait de ne pas avoir été invitée à découvrir le projet en même temps que sa voisine. Elle n'a pas non plus apprécié l'attitude de la personne en charge du projet. Elle nous dit à deux reprises :

« Et puis là, en fin de réunion, on était une dizaine, quinzaine, en fin de réunion, je suis allée voir madame XXX, j'ai discuté avec elle et je lui ai parlé de mon cas. Et donc elle savait que j'étais seule, que je vis seule, que j'ai un loyer de 600€ et que je perçois 700€ ce qui vous dit à peu près mes finances. Et donc elle me dit, oui, mais pour l'instant, je sais pas trop ce que l'on peut faire pour vous. Voilà, ça a eu un déclic un peu chez moi parce que je me suis dit quelque part, si, pour moi il faut qu'elle réfléchisse parce que j'ai un loyer de 600€, j'ai que 700€ pour vivre, il faut qu'elle voie parce qu'il y en a d'autres qui sont plus en difficultés que moi, où est le problème, je viens d'une autre planète ou qu'est ce que c'est quoi. Ça m'a un peu refroidi quoi. »

Puis elle ajoute :

« Oui, en fin de compte, je me suis sentie un peu exclue quoi. Comme si moi, si moi dans ma situation je suis seul avec 700€ et un loyer de 600€ et si moi dans ma situation je fais pas partie de ceux qui serait dans les premiers à devoir avoir un emploi, qui c'est qui est prioritaire dans ce cas là quoi. »

Il semble qu'elle ait totalement intériorisé des « freins à l'emploi » et semble avoir renoncé totalement à occuper un emploi salarié classique. En effet au cours de nos entretiens, elle sera la seule à autant insisté sur son « déficit d'employabilité » qu'elle semble avoir totalement intériorisée :

« je peux vous dire que c'est compliqué parce que vu mon, âge, vu que je suis une femme, vu que j'habite un village, il y a plein de préjugés là dessus et c'est compliqué de les enlevée ».

Elle se consacre corps et âme à essayer de suivre sa formation de moniteur éducateur pour réaliser son projet de travailler avec « les enfants en situation de handicap ». Elle se projette dans le travail uniquement sous la forme de son projet professionnel. Ainsi, elle n'a pas souhaité se détourner de son projet pour entrer dans l'expérimentation suite à la discussion qu'elle a eue avec l'acteur du projet. Elle s'est alors trouvée dans une situation de non-demande par désaccord prenant pour fondement l'impossible inscription de son projet dans l'EBE. Elle souhaite avant toute chose travailler avec des enfants en situation de handicap au point de nous déclarer en fin d'entretien :

« Là j'ai une association d'aide à la personne, je viens de voir qu'ils peuvent prendre en bénévolat donc après tout, pourquoi pas entrer en tant que bénévole dans une association qui s'occupe des enfants en situation de handicap. Ce sera toujours mieux que de ne rien faire si je suis dans quelque chose qui est proche de ce que je veux faire. Ça sera toujours ça. »

L'exemple de Jeanne s'avère donc extrêmement riche. Nous sommes amenés à observer une personne revendiquant une assistance, faisant l'expérience d'un chômage total, se projetant dans le travail par son projet professionnel, en situation de non-demande par désaccord tout en ayant eu affaire à une forme de non-réception de la part du projet.

Suite à la conversation qu'elle a eue avec la personne en charge du projet, elle s'est alors éloignée de l'expérimentation pendant une durée indéterminée. Elle a assisté à une nouvelle réunion collective avant de s'en détourner définitivement voyant qu'elle perdait son temps. Dans ce dernier détour par le projet, il semble que sa non-demande, au départ formulée en désaccord avec le projet ait glissé progressivement vers du désintérêt. L'offre a perdu de sa valeur d'usage pour répondre à situation personnelle qui n'a toujours pas évolué.

Ainsi, notre travail de recherche nous a permis de vérifier l'existence d'une non-demande à l'expérimentation. Sans avoir pu observer de critique quant au caractère stigmatisant du ciblage à destination des « chômeurs de longue durée », nous avons pu observer des critiques de deux des modalités concrètes de l'offre du projet : la rémunération au SMIC et les activités proposées au sein des EBE.

Nous avons pu observer cette non-demande par désaccord dans deux cadres bien distincts. L'un nous a permis d'observer les cumuls d'une non-demande par désintérêt avec un désaccord sur la rémunération au SMIC et sur les activités proposées par le projet de la part de Claire, Didier et

Jacques. Cette non-demande cumulée provient des personnes parmi notre échantillon les plus proches de l'emploi ou en occupant un. Ce projet propose un emploi accessible parmi l'ensemble des emplois qu'ils peuvent atteindre. Ils s'en écartent donc car ils savent pouvoir trouver une meilleure offre d'emploi ailleurs.

Le cas de Jeanne a permis lui de soulever une autre forme de non-demande par désaccord qui s'enracine dans la conciliation impossible d'un projet professionnel et personnel précis avec le cadre des activités de l'EBE. Ne pouvant réaliser son projet, Jeanne s'est retrouvée en désaccord avec l'expérimentation.

D - Hypothèse 3 : il existe de la non-demande par civisme

Nous faisons l'hypothèse qu'il pouvait exister au sein de l'expérimentation une forme de non-demande par civisme. Nous avons ajouté cette figure à notre typologie intermédiaire de la non-demande afin de permettre de penser des situations de personnes n'exprimant ni un désintérêt ni un désaccord pour le projet, mais se trouvant effectivement en situation de non-demande. Au cours de nos entretiens, nous avons effectivement pu en observer des manifestations.

Nous avons ainsi pu observer chez Paul et Didier des formes de justifications proches de la non-demande par civisme. Chez Paul, ce civisme était étayé par un argumentaire en rapport avec son fils. Didier nous expliquait que son niveau de rémunération au-dessus du SMIC lui permettait de payer des impôts. Ces deux cas sont des manifestations de non-demande par civisme sur lesquelles nous ne revenons pas dans cette partie. En effet, cette explication ne nous est pas apparue au cours de ces entretiens, comme un élément central et décisif dans l'explication de leur situation de non-demande, à la différence du cas de Marie que nous livrons maintenant.

1 - Le parcours de Marie avec le projet

Marie est une femme de 46 ans, source principale de revenu au sein de son foyer. Son conjoint est contraint à un mi-temps pour des raisons de santé. Quand elle a fait la rencontre de l'expérimentation, Marie venait de se lancer en tant qu'assistante maternelle après une carrière de « 17 ans dans le polyester ». Celle-ci s'était finie par son licenciement suite à sa troisième grossesse qui « n'était pas prévue dans le carnet de commandes ». Elle n'avait alors qu'une seule famille cliente, qui menaçait de déménager et un revenu d'environ 300€ par mois.

Elle nous dit penser que sa mobilisation dans le projet l'a fait connaître au sein du territoire. Après avoir commencé à s'y impliquer, elle a vu affluer de nouvelles familles. Marie vit aujourd'hui exclusivement de son travail à domicile d'assistante maternelle. Elle reste cependant très engagée au sein du projet sur son territoire :

« **Marie** : Voilà, mais, comme je disais hier, j'ai un temps complet, mais ça m'empêche pas de prendre des nouvelles pour savoir comment ça se passe, ils m'envoient des mails quant il y a des manifestations au niveau de Paris ou des réunions et dès que j'ai un créneau de libre, je me permets d'y aller. Je reste toujours informée. Ça a tellement eu d'importance. Au jour d'aujourd'hui je me dis c'est grâce à ça si je travaille donc, ça a apporté tellement de tout quoi, financièrement, moralement, psychologiquement, quoi. Tout s'est déclenché avec ce projet-là pour chez moi.

Question : Vous restez impliquée, vous suivez le projet ?

Marie : Ah oui

Question : Parce que ça vous intéresse, ou parce que, comme en 2015 ou 2016, je ne sais pas, vous regardez ça pour assurer vos arrières ?

Marie : Non, je reste en contact pour voir comment ça avance, je reste d'un regard extérieur. Si j'entends parler qu'il y a quelqu'un ou quoi que ce soit, je reste impliqué, j'essaie de rester impliqué pour aider les gens que je sais qu'ils sont en difficultés. Les gens qui sont... qui peuvent pas sortir de chez eux parce qu'ils ont honte de cette pancarte dans le dos, l'air de dire je suis au chômage donc je veux rien faire, vous voyez ce que je veux dire. Je pense que, comme j'avais déjà dit une fois au parlement, on en a marre d'être un numéro. On est un numéro pour tout dans la vie : le numéro de sécurité sociale, le permis, la carte d'identité, là au niveau du chômage on est des numéros alors qu'on est des personnes pourtant. Personne ne nous connaît avec notre propre nom et une fois que vous avez rencontré les gens comme L., F., comme T., une fois que vous les avez rencontrés, et bien eux ils vous appellent par votre prénom. »

2 - Les justifications à sa situation de non-demande à l'expérimentation

Au moment de notre entretien, Marie gagne aujourd'hui moins que le SMIC, mais ne souhaite pas « prendre le travail des autres » :

« **Question :** D'accord, j'ai une autre question, mais vous n'êtes pas obligé d'y répondre si c'est trop indiscret : est-ce que le salaire que vous réussissez à avoir en fin du mois il est supérieur au SMIC avec le fait d'être assistante maternelle ?

Marie : Non il est inférieur

Question : D'accord, et donc là dessus, rentrer à l'XXX ce serait aussi pour vous le fait d'avoir un salaire garanti fixe.

Marie : Oui j'en suis tout à fait consciente, mais j'ai quand même un travail et je voudrais pas prendre le travail des autres, vous voyez ce que je veux dire

Question : C'est-à-dire ?

Marie : Ben je veux pas me dire, je vais à l'XXX impeccable, voir s'ils ont du travail pour moi, alors que moi j'ai un travail actuellement. D'accord, il est peut-être pas suffisant niveau salaire, mais je me dis qu'il y a des personnes qui sont plus dans le besoin et qui ont plus besoin de gagner quelque chose par rapport à moi, vous voyez ce que je veux dire

Question : Oui oui oui, mais donc ce serait aussi le fait.... Vous n'y rentrez pas aussi parce que vous avez des enfants à garder, vous avez un salaire à la fin du mois et donc

ce serait pour d'autres personnes du territoire qui pourraient en bénéficier et qui sont plus dans le besoin c'est ça ?

Marie : Voilà, je voudrais pas prendre leur travail, je voudrais pas prendre leur argent, je voudrais pas prendre leur contrat. Vous voyez ce que je veux dire ? Je me dis qu'il y a tellement de gens dans le besoin que je n'aurais pas la conscience tranquille quoi. »

Marie justifie donc sa situation de non-demande au projet par des arguments d'ordre moral. Elle se sent appartenir à la cible du projet. Elle est une chômeuse de longue durée, mais, si elle n'a pas d'emploi, elle a « quand même un travail » qui bien qu'il ne soit « pas suffisant niveau salaire » lui permet de s'en sortir alors que d'autres n'ont pas cette chance. Ainsi, elle s'abstient de recourir dans la mesure où elle considère que d'autres ont plus besoin qu'elle du projet, que d'autres en sont plus la cible qu'elle actuellement.

E - L'existence d'une non-demande par manque de capacités

Au cours de la présentation de nos résultats, nous avons pu traiter l'ensemble de nos entretiens à l'exception d'un seul, celui de Cécile. Cet entretien ne rentrait dans aucune des trois figures de non-demande que nous avons proposées pour effectuer notre travail de recherche.

Pourtant, Cécile était bien, au moment de notre entretien, en situation de non-demande au projet. Nous avons donc cherché à examiner de manière plus détaillée l'entretien que nous avons eu avec elle. Du fait du caractère particulièrement contradictoire de ses propos, nous avons fait appel à l'acteur local pour croiser les informations sur sa situation.

En regardant à nouveau dans la littérature sur le non-recours et en particulier la typologie de l'Odénoire, nous avons retenu une forme de non-demande que nous avons pourtant écartée dans la construction de notre typologie intermédiaire.

1 - Cécile : sa position et son parcours au sein du projet

Cécile est une femme de 53 ans, elle vit chez sa mère. Elle dit travailler de manière « ponctuelle » dans la confection textile et réussir aujourd'hui à gagner environ le SMIC. Nous savons par l'acteur local qu'elle a travaillé pendant plusieurs dizaines d'années dans la confection textile avant de s'en éloigner et d'alterner aujourd'hui entre le chômage et des contrats courts d'agent d'entretien.

Elle déclare avoir entendu parler pour la première fois du projet dans une lettre de convocation qui l'invitait à participer à « la toute première réunion » sur son territoire. Elle était alors au RSA¹¹⁴. Elle semble avoir ensuite participé aux réunions pour lesquelles elle recevait des courriers d'invitation. C'est ce qu'elle appelle les « réunions officielles » Pôle Emploi. Il semble qu'elle ait découvert par la suite l'existence d'autres réunions que celles où elle était convoquée.

Elle semble ensuite s'être déclarée volontaire pour intégrer le projet et être embauchée par l'EBE car elle nous dit avoir fait trois jours de bénévolat en son sein. Elle a cependant abandonné le projet après ces trois jours car elle s'est rendu compte que son « problème au genou » n'allait pas lui permettre de travailler au sein de l'EBE.

C'est la raison principale qu'elle donne pour expliquer son abandon du projet et sa non-demande :

114 Réponse qu'elle nous a faite quand nous l'avons interrogé afin de savoir si elle était à l'époque chômeuse de longue durée

Et il y a beaucoup de marches, et quand j'ai été trois jours de suite, bah j'ai vu que je pourrais pas, parce que c'est... mon genou... j'avais de plus en plus mal et il fallait sans arrêt monter et descendre les marches et je me suis dit jamais j'y arriverais. Donc voilà, c'est pour ça... Il y aurait pas eu autant de marches... j'serai restée, mais les marches, ça m'a vraiment... Bloqué... voilà.

2 - Les points problématiques et contradictoires de son discours

Nous avons relevé plusieurs incohérences ou particularités dans son discours que nous allons traiter successivement :

a - Les problèmes physiques

Notre connaissance de l'EBE du territoire B nous permet d'invalider en partie le problème des marches soulevé par Cécile. En effet, si l'EBE comporte effectivement plusieurs niveaux, il n'est pas nécessaire de monter des marches pour accéder au rez-de-chaussée au sein desquels se trouvent plusieurs bureaux de l'EBE. Ainsi, il était tout à fait envisageable d'imaginer travailler à l'EBE sans avoir à monter et descendre des marches toute la journée.

Au cours de l'entretien, nous lui avons demandé si elle bénéficiait de la RQTH. Elle nous a alors répondu ne pas souhaiter la demander car elle ne se « trouve pas handicapée », faisant ici preuve d'une non-demande par civisme :

Question : Et c'est parce que vous ne souhaitez pas là demander ? Ou parce que....

Cécile : Parce que... parce que, c'est que j'ai peur, je me trouve pas assez handicapé. Mais je sais que... Non mais je sais que j'ai tort, j'ai d'autres problèmes physiques et voilà. Mais je me dis que je connais des personnes dans ma famille qui sont plus handicapées que moi et je me justifie pas assez.

Il semble que Cécile essaie de ne pas mettre ses problèmes physiques en avant. L'acteur local que nous avons interrogé sur ce point nous a précisé que son dossier ne parlait que de l'impossibilité du port de charges lourdes et non d'un problème de genou.

b - Une présence effacée au cours de l'entretien

Si nous n'avons pas pu conduire d'entretiens physiques, nous avons cependant une base de comparaison quant à l'élocution et à la dynamique des voix des personnes que nous avons interrogées. Nous avons été frappés, de « l'attitude vocale » de Cécile. De tous nos entretiens, elle

était celle dont les phrases et la voix étaient les moins affirmées. Elles traduisaient ce que nous avons interprété comme de la timidité ou un manque de confiance en soi.

c - Un rapport complexe à l'expérimentation

Le rapport qu'entretient Cécile avec l'expérimentation est ambivalent. En effet, elle est la personne ayant été la plus proche d'intégrer l'expérimentation : elle s'est trouvée dans une situation de recours temporaire très avancé au point de faire quelques jours de bénévolat au sein de l'EBE. Elle dit n'avoir ensuite plus eu de liens avec le projet et ses acteurs :

Question : Et vous avez des échos de l'expérimentation, enfin de [l'EBE] ?

Cécile : Non

Question : Non ? Même dans la ville ou des salariés ? Vous croisez pas...

Cécile : Non

Pourtant, l'acteur local du projet nous a dit que Cécile souhaitait en avril, soit deux mois avant notre entretien, revenir en tant que bénévole au sein de l'EBE, sans que cela ne semble s'être concrétisé depuis. Cette posture ambivalente de recours temporaire et de retrait semble témoigner d'une hésitation très forte de la part de Cécile.

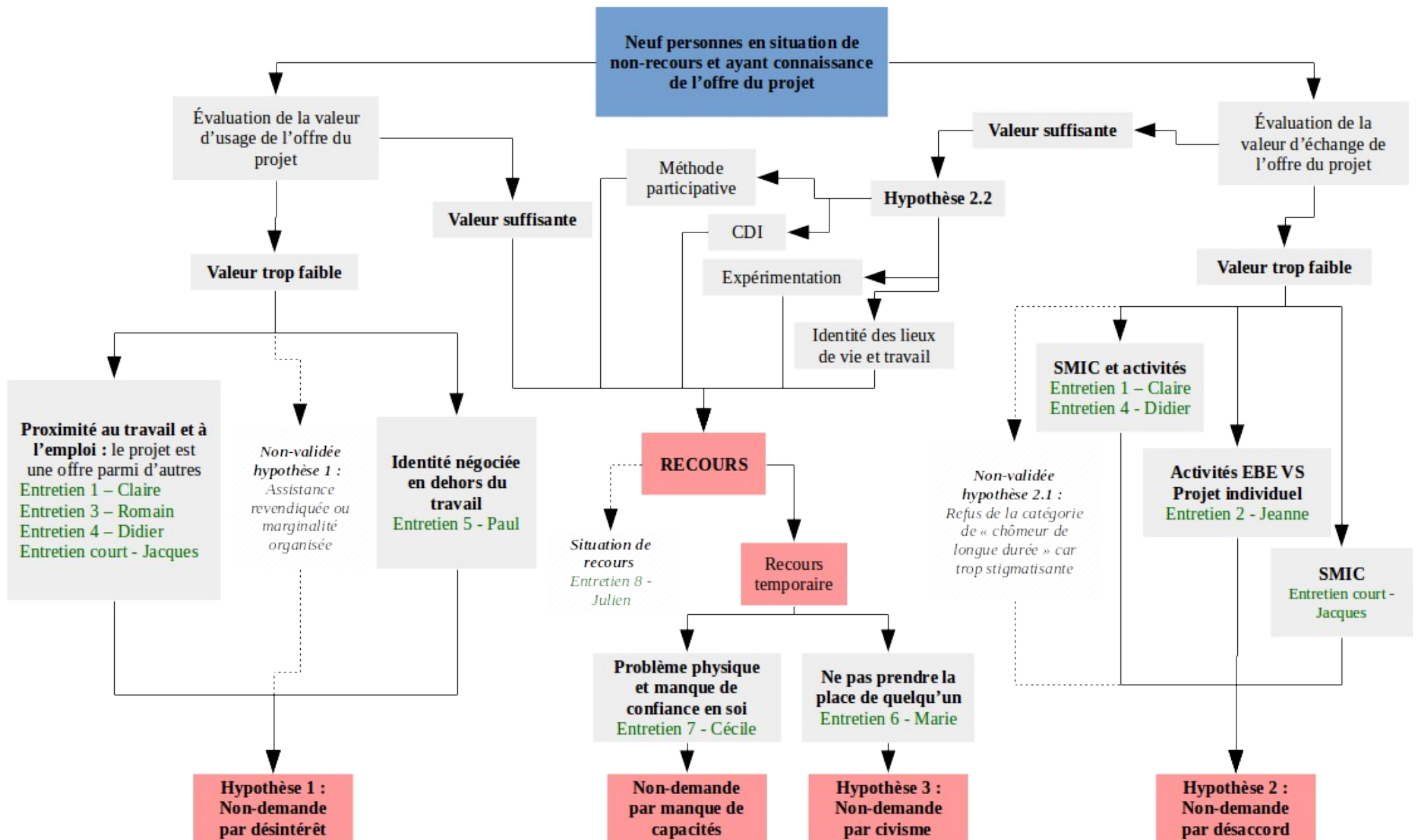
3 - L'observation d'une non-demande par manque de capacités

Nous pensons que Cécile une personne dans une situation de disqualification à la frontière entre l'assistance et la marginalité et dans une situation de désaffiliation avancée. Le récit qu'elle nous livre de son parcours au sein du projet et les éléments de contradictions que nous avons soulevés nous conduisent à penser que le discours et les explications qu'elle nous a donnés de sa situation sont des constructions. Ils peuvent être pour elle, la vraie raison, mais ils semblent aussi traduire une cause plus profonde.

En effet, nous pensons que la raison de sa non-demande à l'expérimentation est aussi à rechercher dans la forme de la non-demande par manque de capacités. Rien dans son discours ne nous a permis de distinguer de formes de non-demande par désintérêt ou par désaccord. Elle exprime un intérêt récurrent pour le projet et elle n'a pas exprimé de désaccord, sur la rémunération, sur les

activités ou sur le projet en lui-même. En somme, la seule explication plausible que nous pouvons donner à sa non-demande est celle du manque de capacités et en particulier de confiance en elle.

Nous reprenons au sein du schéma ci-après l'ensemble de nos résultats en détaillant les hypothèses qui ont été ou non traitées et celles qui ont été confirmées. Il souligne que les entretiens ont permis de traiter de manière large la problématique de la non-demande à l'expérimentation et de donner un premier aperçu des éléments constitutifs d'un non-volontariat à l'expérimentation Territoires zéro chômeur. Si le dispositif d'enquête et le cadre théorique semblent avoir permis d'appréhender globalement le phénomène, il nous semble, à la lumière de notre analyse, possible d'y apporter quelques améliorations.



IV - Discussion des résultats

Le traitement de la problématique du non-volontariat par la non-demande nous a amené à déployer un dispositif d'enquête centré sur une approche intermédiaire du concept au moyen du désintérêt, du désaccord et du civisme.

Le tableau ci-après synthétise l'ensemble des résultats. Il souligne la très large diversité des phénomènes observés et le caractère indissociable des formes de non-recours et de recours dans l'analyse du projet. En souhaitant observer de la non-demande, nous avons été débordés par un ensemble de pratiques, de recours, de tentations, d'essais, de renoncements et d'hésitations. Ce sont autant de tableaux sur le réel accrochés aux murs de notre cadre théorique.

	NON-DEMANDE				NON- RÉCEPTION	RECOURS TEMPORAIRE
	Désintérêt	Désaccord	Civisme	Manque de capacités		
Claire	X	X				X
Jeanne		X			X	X
Romain	X				X	
Didier	X	X				
Paul	X					X
Marie			X			X
Cécile				X		X
Julien	-	-	-	-	-	RECOURS
Jacques	X	X				

Les premiers éléments que nous avons récoltés quant à l'expression de formes de non-volontariat nous ont permis de nous rendre compte des limites de notre dispositif d'enquête et des éléments qui nous semblent à même de l'améliorer (A). La diversité des formes de non-demande et l'irruption dans nos résultats de phénomènes de non-réception comme de recours temporaire nous invitent aussi réfléchir à l'extension de notre cadre d'analyse (B). Enfin, notre étude nous a aussi permis d'observer un phénomène nouveau et encore peu documenté de non-recours, le non-concernement (C).

A - Le perfectionnement du dispositif d'enquête

Nous avons soulevés parmi les biais de notre enquête des limites en termes de moyens et de temps qui nous ont conduits d'une part à être largement dépendant des acteurs locaux dans la constitution de notre échantillon, de l'autre à ne toucher qu'une certaine population plutôt intégrer et capable de comprendre les raisons de notre enquête sans se sentir espionnée.

1 - Améliorer l'échantillon et le travail d'enquête

Nous faisons l'hypothèse que notre méthodologie ne nous a pas permis de toucher une partie de la population qui se cache derrière les statistiques de l'expérimentation sur le non-volontariat. Notre position au sein de l'équipe nationale du projet nous a permis d'ouvrir de nombreuses portes, de susciter notre intérêt pour le non-volontariat et de mener à bien une première enquête exploratoire. Cependant, nous pensons que l'immersion dans la réalité quotidienne des acteurs des comités locaux nous permettrait de dépasser les limites de notre première enquête et d'avoir une vision plus fine ainsi que de pouvoir déconstruire certaines des barrières de la présente enquête.

Un travail d'immersion pourrait ainsi nous permettre d'accroître le volume de nos observations et en conforter la portée.

2 - Enquêter sur des territoires urbains

Les échos que nous avons pu avoir au cours de plusieurs déplacements professionnels nous conduisent à penser que des phénomènes de non-demande, et en particulier des formulations de désaccord prenant pour raison la rémunération ou l'identité des lieux de vie et de travail peuvent être amenés à être formulés de manière différente de ce que nous avons pu observer au cours de notre enquête.

Centré sur deux territoires ruraux, nous faisons l'hypothèse que certaines variables sociologiques, culturelles ou même linguistiques, au sein de quartiers urbains et politiques de la ville, pourraient nous amener à étendre notre analyse de la non-demande à l'expérimentation et à en avoir une vision plus large.

B - Le perfectionnement du cadre théorique

La multiplicité des formes de non-demande comme de non-recours que nous avons pu observer au cours de notre enquête nous pousse à nous interroger sur notre cadre théorique. Nous faisons l'hypothèse que ce cadre ne devait pas se limiter au seul non-recours, mais prendre aussi des connaissances de la sociologie du chômage comme de l'exclusion et de la pauvreté. Les éléments recueillis encouragent à tisser des liens entre ces domaines.

Comment comprendre la non-demande par désintérêt et par désaccord de Didier sans observer ses rapports complexes à l'assistance, sa proximité à la sphère de la vulnérabilité et son expérience vécue de salarié précaire ? Comment analyser les hésitations de Cécile, son recours temporaire et sa non-demande sans observer le processus de désaffiliation qu'elle a traversé depuis la fin de sa carrière dans la confection, sans doute pour des raisons de santé ? Comment expliquer la non-demande par désaccord de Jeanne sans avoir à l'esprit son « burn-out en étant demandeur d'emploi » ?

La méthode du projet encourage d'autant plus à cette approche conjointe qu'elle brouille la frontière du recours et du non-recours. En effet, recourir au projet s'inscrit dans une temporalité importante. L'intégration y est parfois étalée sur plusieurs mois, du fait de situations d'attentes dues au manque de moyens de l'expérimentation. Ainsi, recours et non-recours s'entremêlent jusqu'à l'exemple paroxystique de Cécile. L'analyse du non-recours et en particulier du non-volontariat au projet s'inscrit ainsi dans un temps plus long que le seul fait de déposer un dossier de demande d'allocation par exemple. Il est donc nécessaire d'enrichir l'approche d'outils conceptuels permettant de penser les mobilités, les processus et les trajectoires. En ce sens, les travaux sur la désaffiliation et la disqualification sociale ont pu nous y aider. S.PAUGAM autant que R.CASTEL ont tous deux insisté sur la nécessité de penser leurs travaux comme des processus. Ainsi comment ne pas continuer à s'intéresser, dans le cadre d'une deuxième analyse étendue du non-recours au projet, à ces dimensions ?

La dimension temporelle du recours à l'expérimentation plaide aussi en faveur d'un travail d'immersion au long cours au cœur du parcours d'intégration du projet. En ouvrant le champ conceptuel à l'ensemble du non-recours, nous pourrions ainsi nous intéresser à la fois à l'observation des entrées au sein du projet que des trajectoires individuelles et collectives. Nous

pourrions ensuite observer les mécanismes à l'œuvre, les recours comme les non-recours, et les parcours allant jusqu'à la déclaration en tant que volontaire voire l'entrée en EBE.

Recours et non-recours au projet sont indissociables, il semble que cela soit dû à la forme même du droit expérimental qui tente d'être mis en place sur les territoires expérimentateurs. Cette observation en amène une suivante : il semble nécessaire de penser les nouvelles formes de droits sociaux avec une nouvelle forme de non-recours, le non-concernement.

C - L'irruption d'une nouvelle forme de non-recours : le non-concernement

Les discussions que nous avons eues au cours de notre travail de recherche nous ont permis de nous informer du développement en cours, au sein de l'Odéno, d'une nouvelle forme de non-recours, le non-concernement¹¹⁵. Le non-recours, et en particulier la non-demande s'intéresse classiquement à l'offre publique et sa réception par ses destinataires. La question de la réception par les destinataires potentiels du ciblage des politiques publiques est pour ce domaine un champ d'analyse nouveau.

Sensibilisés à cette approche, nous nous sommes rendus compte qu'elle avait toute sa place dans une analyse du non-volontariat, et de manière plus large du non-recours, à l'expérimentation.

1 - Le jugement des destinataires sur leur appartenance au ciblage du projet

Nous avons construit notre grille d'entretien en portant une attention particulière à la perception qu'avaient les personnes d'appartenir ou non à la catégorie de chômeur de longue durée. Il nous est apparu au cours de notre analyse que plusieurs entretiens portaient un discours particulièrement construit sur leur distance à la cible du projet. La cible du projet sur les territoires expérimentaux est aujourd'hui doublement biaisée. À la fois par le nom de communication du projet, Territoires zéro chômeur de longue durée et non Territoires zéro privation d'emploi, et par le profil sociologique des salariés¹¹⁶.

115 Notamment au sein des travaux de B.VIAL

116 Profil moyen : 57 % d'hommes, 53,9 mois de privation d'emploi, 44 ans, titulaire d'un niveau de formation V –
Source : Bilan intermédiaire

Cette distanciation des personnes au ciblage théorique, les chômeurs de longue durée, comme effectif, les salariés des EBE, semblaient alimenter la justification de plusieurs non-recours au projet.

Claire dit ainsi qu'elle s'est sentie, avant de s'en éloigner, concernée par le projet :

« J'avais pas forcément un profil qui correspondait à ce dont ils avaient besoin, enfin que ça ne m'intéresserait pas forcément quoi. Donc j'ai été directement concerné en un sens, puisque j'étais sur le territoire de XXX et au chômage »

Romain ajoute lui que le projet est bien pour les jeunes sans expériences, ce qu'il n'est plus :

« Beh moi, ce truc zéro chômeur pour moi c'est une bonne ouai ouai, c'est un bon truc, surtout pour les jeunes si ils veulent avoir de l'aide, trouver un petit boulot, un boulot, qu'ils ont du mal. »

Didier est aussi de cet avis :

« Non, pour moi, je trouve que c'est bien ce qu'ils font, c'est bien pour des gens vraiment qui ont rien d'autre, qui n'ont pas d'expérience et qui sont.... Enfin, il faudrait le faire à des jeunes. Moi j'ai de l'expérience c'est pourquoi j'irais faire des choses presque que je dirais bidon. C'est pas bidon parce pour les gens qui ont rien d'autre, c'est bien. De les mettre dans le travail, pour moi ça m'arrange pas, ça m'arrange pas. »

Paul se distancie lui de la cible du projet qu'il considère être des personnes comme son fils :

« **Question** : Parce que vous les qualifieriez comment vos besoins par rapport à ceux de votre fils ?

Paul : Ah bah ils sont... très bonne question. Comment je peux répondre à cette question sans ... Les besoins ne sont pas les mêmes. Je suis un adulte même senior maintenant comme on dit parce qu'on est senior à partir de 45 ans maintenant donc je suis hyper senior on va dire. Euh, j'ai pas besoin qu'on me prenne par la main, vous voyez ce que je veux dire. Tandis que des gens comme [mon fils], j'ai vu qu'il y a d'autres personnes qui sont pareilles, qui sont au chômage depuis très longtemps et qui sont plus ou moins dans la difficulté et qui ont besoin d'être pris par la main. Enfin, je veux pas dire ça parce que c'est péjoratif, mais qui ont besoin d'être coaché on va dire. »

Quant à Jacques, il avait particulièrement retenu notre attention pendant les quelques minutes que nous avons passées avec lui car il nous avait répété à plusieurs reprises ne pas se sentir concerné par le projet. L'ensemble de ces justifications font partie d'un même argumentaire qui amène une distance à la cible du projet et semblent s'articuler autour d'une logique telle qu'ils en ont besoin eux, pas moi ; c'est bien pour eux, pas pour moi.

2 - Le non-concernement, un risque inhérent à de nouvelles formes de droits sociaux plus individualisés ?

L'ambition du projet Territoires zéro chômeur de longue durée est inédite : créer un droit à l'obtention d'un emploi pour toute personne qui, sur un territoire, en est privée.

Le projet propose ainsi la mise en place, dans le domaine de l'emploi, d'un droit social personnalisé. Le droit social, ici pour l'obtention d'un emploi, ne répond pas à une logique de droit-créance classique. Il n'est pas attribué par le haut aux citoyens, il est au contraire à leur disposition et ils sont libres ou non d'y avoir recours.

Le projet met en place un ciblage que nous pouvons qualifier de « participatif ». Il ne définit pas à priori une population cible, contrairement à ce que laisse transparaître son nom. Ce ne sont pas les 18-25 ans, les chômeurs de plus de 45 ans ou les demandeurs d'emploi de longue durée qui sont concernés. Tout citoyen qui fait l'expérience d'une privation durable d'emploi à laquelle il souhaite mettre un terme en est la cible. Le ciblage du projet fait appel aux personnes et à leur capacité et leur volonté de se définir où non comme la cible du projet sur leur territoire.

Le projet et son offre répondent ainsi pour beaucoup aux éléments de réflexion que donne P.ROSANVALLON en clôture de son essai *La nouvelle question sociale : Repenser l'État-providence*¹¹⁷ :

« Au-delà de l'égalité arithmétique, c'est en termes d'équité de traitement que raisonne le droit procédural. Bien loin d'écarter la question juridique, source de perplexité, il faut ainsi la traiter de front. La crise de l'État-providence est en effet indissociable d'un certain épuisement de la philosophie libérale classique du droit. Redéfinition des sujets de l'action sociale et redéfinition du droit vont aujourd'hui de pair. Si ce ne sont plus des classes, mais des individus en situation qui sont désormais les nouveaux sujets de l'action sociale, cette dernière doit nécessairement proposer des aides différenciées.

Pour être juste, l'État-providence ne peut plus seulement être un distributeur d'allocations et un administrateur de règles universelles. Il doit devenir un État-service. Le but est en effet de donner à chacun les moyens spécifiques d'infléchir le cours d'une vie, de surmonter une rupture, d'anticiper une panne. Le droit procédural se confond dans cette mesure avec la pratique de la justice.

Dans le modèle du droit procédural, l'équité signifie le droit égal à un traitement équivalent. On voit là que la perspective de droit procédural permet d'enrichir et de réinventer l'idée d'égalité des chances en la comprenant comme une équité des chances.

117 Rosanvallon, Pierre, *La nouvelle question sociale: repenser l'État-providence*, Paris, France, Éditions du Seuil, 1998

L'équité des chances ne consiste pas seulement à compenser au départ les inégalités de la nature ou les disparités de fortune : elle vise à redonner de façon permanente des moyens de se remettre sur les rails de l'existence ; son objectif est de donner aux individus les moyens de faire face à tous les aléas qui ne sont pas d'ordre classiquement assurantiel (événements familiaux, problèmes personnels, ruptures professionnelles répétées, etc.). En étant plus individualisés, les droits sociaux peuvent ainsi être recompris et élargis. (...)

Le développement d'un droit procédural correspond aussi à un nouvel état des rapports entre l'individu et la société. Le droit subjectif classique, tel qu'il est reformulé par les théoriciens du droit naturel au XVIII^e siècle, a eu pour objectif de construire l'individu, de constituer son autonomie. Les droits de l'homme marquent une séparation, ils délimitent une frontière inviolable, derrière laquelle l'individu peut s'abriter. Tout en ayant un objet différent, une créance d'ordre économique, les droits sociaux ont été conçu sur le modèle de ce droit subjectif. C'est une façon de penser le droit qui n'est plus adéquate quand son objet devient au fond *la relation sociale elle-même*. Or c'est bien ce qui est en jeu dans le thème de l'insertion. Ce n'est pas une allocation, mais un rapport social qui est l'objet du droit. »¹¹⁸

Ainsi, tout ce que propose le projet Territoires zéro chômeur de longue durée, ce n'est pas une allocation universelle à hauteur du SMIC, c'est tout ce qui fait que l'emploi se dépasse lui-même et constitue un fait social total. C'est le sentiment de ne pas être des « inutiles au monde »¹¹⁹, de donner à ses personnes une dignité et leur permettre de participer activement à la société.

Or si P.ROSANVALLON met en garde face aux risques d'arbitraire et de « paternalisme archaïque »¹²⁰ que peut faire courir cette forme nouvelle du droit, il nous est aussi possible, à la lumière de nos premières observations de l'existence d'un non-recours par non-concernement, de mettre en garde quant au risque de voir des droits sociaux toujours plus individualisés ne pas même rencontrer l'intégralité de leurs destinataires.

118 Ibid pp.218-220

119 Paugam, Serge, *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, Quadrige, Paris, Presses Universitaires de France, 2009, p.3

120 Rosanvallon, Pierre, *La nouvelle question sociale: repenser l'État-providence*, Paris, France, Éditions du Seuil, 1998, p.220

Conclusion

Le projet Territoires zéro chômeur de longue durée a fait l'objet d'une loi en février 2016. Dix territoires expérimentent aujourd'hui en France le droit d'obtenir un emploi, en application du préambule de la constitution de 1946. En faisant de la privation d'emploi un problème collectif, le territoire peut expérimenter une redirection des coûts de la privation d'emploi et proposer en dernier ressort un emploi sous la forme d'un CDI à temps choisi au sein d'une entreprise dont le but est la production d'emploi.

Ce droit expérimental à l'emploi est à destination de « personnes privées d'emploi depuis plus d'un an »¹²¹. Une fois ces personnes volontaires pour intégrer le projet, elles peuvent prétendre à être salariées par une Entreprise à but d'emploi. Ce sont des organisations de l'Économie sociale et solidaire chargées de mettre en œuvre des emplois supplémentaires¹²². Afin de donner à ce droit toute sa force, l'objectif expérimental est l'atteinte de l'exhaustivité, à savoir l'atteinte d'une dynamique au sein de laquelle toutes les personnes privées d'emploi se voient effectivement proposer une solution pour sortir de leur privation.

Il nous est apparu, au cours de notre participation en tant qu'acteur de l'expérimentation, qu'il existait des formes de non-volontariat au projet sur les territoires. Ce phénomène semblait d'autant plus intéressant qu'il soulevait deux questions. Pour la réalisation du projet tout d'abord. En effet, la question du non-volontariat fait ainsi courir un risque quant à l'atteinte tant quantitative que qualitative de l'exhaustivité. Les acteurs risquaient de se voir opposer la mise en œuvre d'un droit à l'emploi réduit ou amputer d'une partie de ses destinataires potentiels. Pour les destinataires de ce droit expérimental de l'autre, car il nous paraissait étonnant, dans un moment historique caractérisé sans cesse tant par les médias que les politiques par l'existence d'un chômage massif et structurel, que des personnes au chômage de longue durée soit prêtes à renoncer à l'obtention d'un CDI.

L'intérêt que nous avons porté pour le non-volontariat nous a rapidement conduit vers la notion de non-recours et l'analyse sociopolitique de la réception par les destinataires de l'offre du projet. Au sein de cette littérature, nous avons découvert que notre préoccupation pour le non-volontariat recoupait très largement les questionnements du concept de la non-demande. Afin de garder le caractère exploratoire à notre projet de recherche, nous avons décidé de déployer une typologie

121 Article 2 - Loi n° 2016-231 du 29 février 2016 d'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée

122 Cf Lexique - Supplémentarité

intermédiaire de ce concept en n'en retenant que trois formes : non-demande par désintérêt, par désaccord et par civisme. Cette palette conceptuelle nous a permis de poser de premières hypothèses sur l'existence de ces formes de non-demande au sein du projet.

Nous avons ensuite renforcé notre analyse au moyen de la littérature, tant sur la sociologie du chômage et les expériences vécues depuis des situations de privation d'emploi, que sur la sociologie de la pauvreté et de l'exclusion. Nous avons en particulier emprunté aux travaux de S.PAUGAM sur la disqualification sociale et à ceux de R.CASTEL sur la désaffiliation. L'ensemble de ces travaux nous ont permis de préciser et d'aiguiser nos hypothèses afin de dégager un cadre théorique croisé, à même de nous permettre d'expliquer des phénomènes de non-volontariat à un droit expérimental à l'emploi.

Nous avons mis en place un dispositif d'enquête basé sur un partenariat avec les acteurs locaux de deux territoires ruraux proches de l'exhaustivité. Après avoir conduit deux entretiens exploratoires, nous avons conduit entre février et juillet huit entretiens semi-directifs. Cette enquête s'est parfois confrontée à l'incompréhension ou le désintérêt des personnes que nous ciblions et nous n'avons ainsi pas pu ajouter à notre échantillon un territoire urbain.

Cette recherche a pu mettre en évidence l'existence de formes de non-demande par désintérêt, par désaccord et par civisme. Cependant elle a aussi révélé l'existence de formes de non-demande enchevêtrées avec des situations de recours temporaires et de non-réception. De plus, notre analyse a pu distinguer des formes cumulées de non-demande, à la fois par désintérêt et par désaccord. Enfin, un cas singulier nous a permis de mettre en évidence l'existence d'une forme de non-demande par manque de capacités. L'ensemble de ces résultats ont pu être mis en lumière du fait de notre approche transversale de la question du non-recours, de l'expérience vécue du chômage et de l'exclusion.

Exploratoire, cette recherche permet de mettre en évidence l'existence de formes multiples de non-demandes à l'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée. L'expérience vécue de la privation d'emploi apparaît déterminante dans la formulation de ces situations de non-demande.

L'analyse des situations de non-demande par désintérêt souligne l'influence de l'expérience vécue du chômage dans l'évaluation de la valeur d'usage de l'offre du projet, un emploi stable accessible. En effet, il apparaît de nos entretiens que ce sont les personnes qui, au moment de leur rencontre avec le projet, ne sont pas dans des situations de disqualification sociale leur ayant fait renoncer à l'emploi salarié qui n'y accordent pas d'intérêt. L'offre du projet apparaît pour ces personnes,

salariés précaires ou personne ayant eu un aléa biographique les ayant laissé douze mois sans-emploi, comme une offre d'emploi parmi l'ensemble des offres du marché. Elles analysent alors cette offre d'emploi selon les critères classiques du niveau de rémunération des activités et formulent alors une non-demande par désaccord.

La mise à distance de l'expérience du chômage et de l'identité de chômeur est aussi ce qui préside à la formulation d'une autre non-demande par désintérêt au cours d'un de nos entretiens.

L'expérience vécue de la privation d'emploi apparaît aussi constitutive de la formulation d'une non-demande par désaccord doublée d'une non-réception dans l'un des entretiens. Faisant l'expérience d'un chômage total, disqualifiant et désaffiliateur, la personne a donc reporté sa projection dans un travail accessible vers la volonté de réaliser un projet autant personnel que professionnel. Ce projet s'est trouvée dans l'incapacité d'être mise en œuvre dans le cadre de l'EBE et a précipité la formulation d'une non-demande par désaccord.

C'est aussi de l'expérience vécue du chômage de longue durée et de la privation d'emploi que se nourrit le seul cas que nous ayons pu observer de non-demande par civisme. Motivé par la volonté de faire en sorte que d'autres s'en sortent, la personne ne souhaitait pas recourir au projet et risquer de prendre la place d'un autre. Quand bien même elle est elle-même dans une situation de précarité.

Alors que nous n'avions pas retenu cette hypothèse, il semble aussi que l'expérience vécue de la privation d'emploi soit au cœur de la non-demande par manque de capacités que nous avons pu observer. C'est face à l'expérience d'une privation longue d'emploi et la mise en place de stratégies alternatives pour en sortir que cette personne s'est trouvée dans une situation de recours très avancé au projet au point de passer trois jours en tant que bénévole au sein de l'EBE. Il semble que ce soit cependant aussi du fait de cette expérience et des fractures qu'elle a créées que cette personne ait disparu subitement du projet et ait renoncé à être salarié par le projet.

L'ensemble de ces résultats soulignent ainsi que la formulation de situations de non-volontariat ne peut être comprise sans le regard croisé des phénomènes de non-demande, d'expérience vécue du chômage, de projection dans l'emploi et des processus de désaffiliation et de disqualification.

Cependant, l'analyse étendue des entretiens font aussi apparaître l'existence d'une forme nouvelle de non-recours, le non-concernement. Cette forme encore peu étudiée semble s'enraciner dans le caractère particulièrement ouvert de la population cible du projet et l'écart qui réside entre sa définition théorique et sa réalisation pratique. Cet écart laisse place à des négociations des destinataires potentiels afin de se définir ou non comme partie intégrante du public cible.

La notion de non-concernement amène ainsi à repenser notre première approche exploratoire de la question du non-volontariat à l'expérimentation. Centrée sur la non-demande et la réception de l'offre du projet par les destinataires, le non-concernement invite à se poser la question de la réception du ciblage du projet. L'étude de cette notion pourrait en ce sens faire l'objet d'un travail d'enquête approfondie et au long cours auprès des acteurs des comités locaux.

Bibliographie

Ouvrages :

- Castel, Robert, *Les métamorphoses de la question sociale: une chronique du salariat*, Paris, Gallimard, 2007
- Damon, Julien, *L'exclusion*, Que sais-je ?, Paris, Presses universitaires de France, 2014
- Demazière, Didier, *Le chômage: comment peut-on être chômeur ?* Paris, France, Belin, 2003
- Demazière, Didier, *Sociologie des chômeurs*, Collection Repères, Paris, La Découverte, 2006
- Ledrut, Raymond, *Sociologie du chômage*. Paris, Presses Universitaires de France, 1966
- Méda, Dominique, *Le travail*, Que sais-je ?, Paris, Presses universitaires de France, 2015
- Paugam, Serge, *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, Quadrige, Paris, Presses Universitaires de France, 2009
- Paugam, Serge, *La société française et ses pauvres. L'expérience du revenu minimum d'insertion*. Quadrige, Paris, Presses Universitaires de France, 2002
- Paugam Serge, *Le salarié de la précarité. Les nouvelles formes de l'intégration professionnelle*, Quadrige, Paris, Presses Universitaires de France, 2007
- Paugam Serge, *Les 100 mots de la sociologie*, Que sais-je ?, Paris, Presses Universitaires de France, 2010
- Rosanvallon, Pierre, *La nouvelle question sociale: repenser l'État-providence*, Paris, France, Éditions du Seuil, 1998
- Schnapper, Dominique, *L'épreuve du chômage*, Paris, France, Gallimard, 1994
- Warin, Philippe, *Le non-recours aux politiques sociales*, Libres cours Politique, Fontaine, Presses universitaires de Grenoble, 2016

Articles :

- Castel, Robert, « Les pièges de l'exclusion » in *Lien social et Politiques*, n° 34, 1995
- Debordeaux, Danièle, « Désaffiliation, disqualification, désinsertion » in *Revue des politiques sociales et familiales*, n° 1, 1994, pp.93-100
- Demazière, Didier, « Les droits des chômeurs : des mesures déstabilisatrices » in *L'envers de la « fraude sociale » : le scandale du non-recours aux droits sociaux*, La Découverte, pp.139-56
- Demazière, Didier, « Vivre le chômage, construire ses résistances », 2015
- Demazière, Didier, et Zune, Marc, « L'emploi et le travail vus depuis le chômage : enquête sur les expériences des chômeurs » in *La Revue de l'Ires*, n° 89, pp.3-26

- Gajac, Olivier. « La notion de désaffiliation chez Robert Castel », Consulté le 15 septembre 2018 : https://journaldumauss.net/spip.php?page=imprimer&id_article=1250
- Oorschot, Wim van, et Math, Antoine, « La question du non-recours aux prestations sociales » in *Revue des politiques sociales et familiales*, n° 43, 1996, pp.5-17
- Oorschot, Wim van, et Math, Antoine, « La question du non-recours aux prestations sociales », *Recherches et Prévisions* 43, n° 1, 1996, pp.5-17
- Warin, Philippe « Chapitre 5. Le non-recours par désaccord » in *Usagers ou citoyens ?*, Dunod, 2011, pp.115-136
- Warin, Philippe, « Ciblage de la protection sociale et production d'une société de frontières » in *SociologieS*, 27 décembre 2010. <http://sociologies.revues.org/3338>
- Warin, Philippe, « Le non-recours aux droits » in *SociologieS*, 15 novembre 2012, <http://sociologies.revues.org/4103>
- Warin, Philippe, « Le non-recours par désintérêt : la possibilité d'un « vivre hors-droit » » in *Vie sociale*, n° 1, mars 2008, pp.1-11
- Warin, Philippe, « Mesurer Le Non-Recours Pour Éviter de Dépenser « un Pognon de Dingue » » in *The Conversation*, Consulté le 11 août 2018 : <http://theconversation.com/mesurer-le-non-recours-pour-eviter-de-depenser-un-pognon-de-dingue-99250>
- Willmann, Christophe, « La renonciation du chômeur : entre tolérance/ignorance et interdiction/sanction » in *Revue de Droit Sanitaire et Social*, n° 4, 2012, 657

Textes légaux :

- Loi n° 2016-231 du 29 février 2016 d'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée
- Décret n° 2016-1027 du 27 juillet 2016 relatif à l'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée
- Loi n° 88-1088 du 1 décembre 1988 relative au revenu minimum d'insertion
- Circulaire du 16 janvier 1991 relative à la mise en œuvre de la contribution sociale généralisée (C.S.G) sur les revenus d'activité et de remplacement (hors revenus agricoles)
- Loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions

Sitographie :

- « Définition - Chômeur de longue durée | Insee », Consulté le 15 septembre 2018 : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1689>
- Section : Des Chiffres du non-recours – Consulté le 18 juillet 2018 : https://odenore.msh-alpes.fr/actualites/Des_chiffres_du_non-recours

Littérature grise :

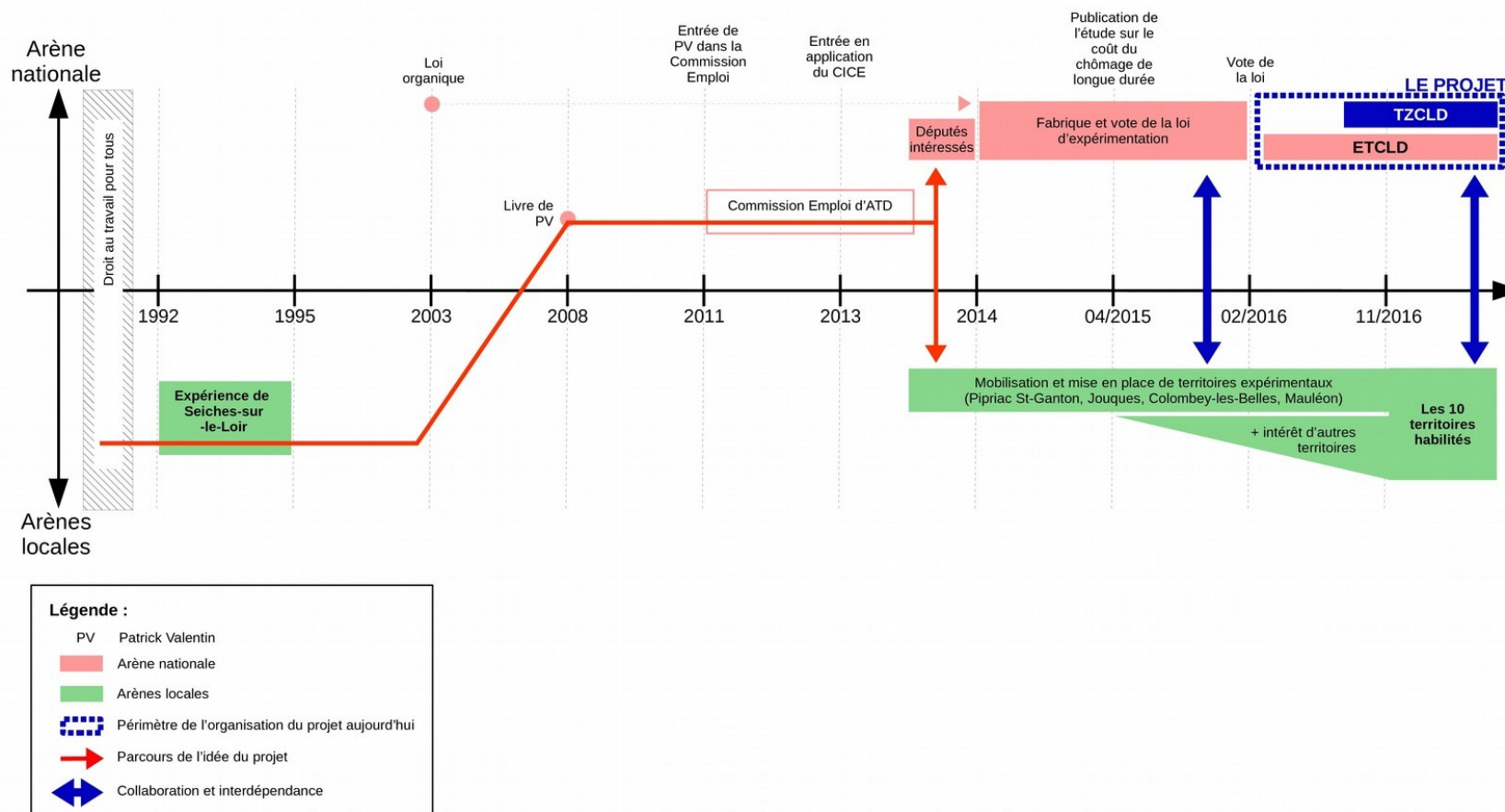
- *Bilan intermédiaire de l'Expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée*, association ETCLD, 2018
- *Manuel d'expérimentation*, association TZCLD, 2018, <https://www.tzclld.fr/wp-content/uploads/2018/07/Manuel-TZCLD-2018.pdf>
- *Étude macro-économique sur le coût de la privation d'emploi*, association ATD Quart-monde, 2017, <https://www.tzclld.fr/wp-content/uploads/2017/07/Etude-macro-MAJ-20170613.docx.pdf>
- Valentin, Patrick, *Le chômage d'exclusion : comment faire autrement?* Lyon, Chronique sociale, 1993
- Valentin, Patrick, *Chômage de longue durée – Emploi précaire : Plaidoyer pour une économie solidaire*, Lyon, Chronique sociale, 2008
- Valentin, Patrick, *Le droit d'obtenir un emploi: territoires zéro chômeur de longue durée : genèse et mise en oeuvre de l'expérimentation*, Lyon, Chronique sociale, 2018

ANNEXES

ANNEXE 1 – Schéma de l’organisation du projet TZCLD.....	114
ANNEXE 2 – Schéma des missions et de l’articulation de TZCLD et ETCLD.....	115
ANNEXE 3 – Typologie du non-recours selon l’Odénore.....	116
ANNEXE 4 – Tableau de suivi de l’exhaustivité des territoires A et B.....	117
ANNEXE 5 – Grille d’entretien.....	118
ANNEXE 6 – Retranscription des entretiens.....	119

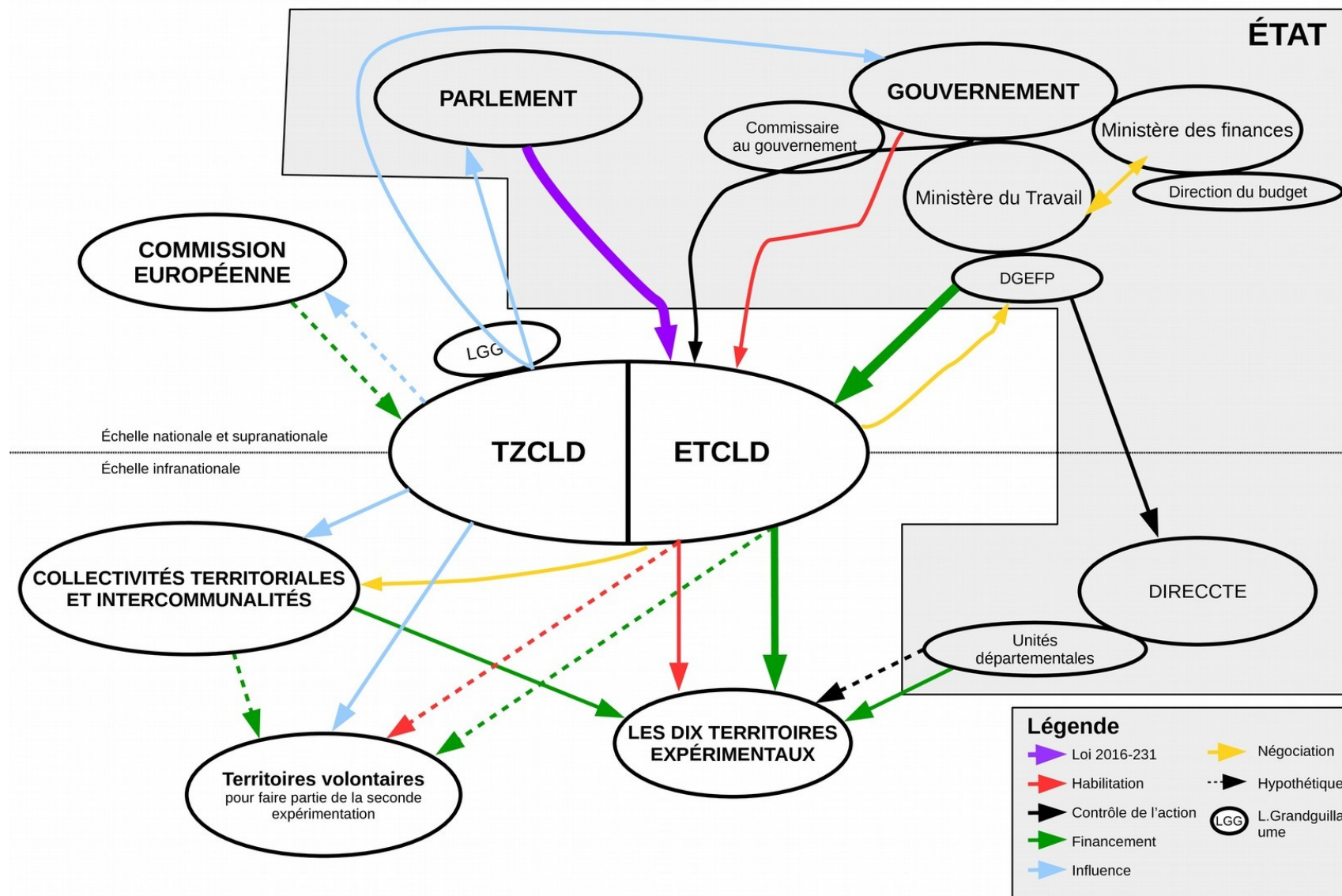
ANNEXE 1 – Schéma de l'organisation du projet TZCLD

Schéma de l'organisation du projet Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée



Source : BAUDRY Léonard, Travail dans le cadre du M2 DEES, Note sur l'histoire de l'organisation ETCLD, 2017

ANNEXE 2 – Schéma des missions et de l'articulation de TZCLD et ETCLD



Source : BAUDRY Léonard, Travail dans le cadre du M2 DEES, Note sur l'articulation de l'organisation avec les acteurs publics, 2017

ANNEXE 3 – Typologie du non-recours selon l'Odéno

Figure 7. Typologie explicative du non-recours de l'ODÉNORE.

Formes de non-recours	Raisons	Niveaux d'explications
Non-connaissance	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'information - Maîtrise insuffisante de l'information 	
Non-proposition	<ul style="list-style-type: none"> - Non-connaissance par l'agent - Protection de l'utilisateur / agent-service - Discrimination - Ressources contraintes 	
Non-réception	<ul style="list-style-type: none"> - Oubli de la part du demandeur - Négligence de la part du demandeur - Lenteur administrative - Erreur administrative 	
Non-demande	<ul style="list-style-type: none"> - Calcul coût / avantage (dont calcul de risques) - Désaccord sur les principes, conditions, modalités de l'offre - Préférences pour des alternatives - Civisme - Manque de capacités (connaissances, savoir-faire, confiance, soutien, etc.) 	

Non-recours partiel : une personne éligible demande une prestation et n'en reçoit qu'une partie.

Non-recours complet : une personne éligible demande une prestation et ne reçoit rien.

Non-recours temporaire : apparaît entre le moment où une personne devient éligible et le moment où elle demande une prestation.

Non-recours définitif : apparaît quand une personne ne demande pas une prestation entre le moment où elle devient éligible et le moment où elle ne l'est plus.

Non-recours cumulatif : le non-recours à une prestation entraîne un ou d'autres non-recours.

Non-recours cumulé : une personne éligible à diverses prestations n'en perçoit pas plusieurs.

ANNEXE 4 – Tableau de suivi de l'exhaustivité des territoires A et B

→ Territoire A

Indicateurs d'exhaustivité		A l'habilitation	Au 31/12/2017	Au 30/06/2018
I	Nombre de PPDE sur le territoire	169	272	
I.A	Liste DELD Pôle emploi	139	160	
I.B	Non-inscrits Pôle Emploi	30	112	
I.B.1	Mission locale (+ 18 ans)		95	
I.B.2	MDPH			
I.B.3	BRSA		17	
I.B.4	Autres	30	0	
II	PPDE informées sur le projet (niveau 1)	90	155	174
III	PPDE rencontrées individuellement (niveau 2)	63	110	125
IV	PPDE volontaires identifiées (et éligibles) (niveau 3)	56	108	113
V	PPDE volontaires sorties de la privation d'emploi	11	56	94
V.A	PPDE passées par une EBE	0	24	37
V.A.1	Salarié à date dans l'EBE		24	34
V.A.2	Poursuite d'un projet après EBE			3
V.B	PPDE n'étant pas passées par une EBE	11	32	57
V.B.1	Embauche par un employeur existant	10	29	42
V.B.2	Poursuite d'un projet autre (dont formation...)	1	1	1
V.B.3	Autres		2	14
VI	PPDE ayant été volontaires dont on est sans-nouvelles		30	4
VII	Liste d'attente	45	22	15

→ Territoire B

Indicateurs d'exhaustivité		A l'habilitation	Au 31/12/2017	Au 30/06/2018
I	Nombre de PPDE sur le territoire	411	285	315
I.A	Liste DELD Pôle emploi	242	160	208
I.B	Non-inscrits Pôle Emploi	169	125	107
I.B.1	Mission locale (+ 18 ans)	33	24	23
I.B.2	MDPH			
I.B.3	BRSA	136	101	84
I.B.4	Autres			
II	PPDE informées sur le projet (niveau 1)	337	408	423
III	PPDE rencontrées individuellement (niveau 2)	105	155	168
IV	PPDE volontaires identifiées (et éligibles) (niveau 3)	99	148	161
V	PPDE volontaires sorties de la privation d'emploi	26	89	137
V.A	PPDE passées par une EBE	0	57	71
V.A.1	Salarié à date dans l'EBE		52	65
V.A.2	Poursuite d'un projet après EBE		5	6
V.B	PPDE n'étant pas passées par une EBE	26	32	66
V.B.1	Embauche par un employeur existant	26	32	37
V.B.2	Poursuite d'un projet autre (dont formation...)			
V.B.3	Autres			29
VI	PPDE ayant été volontaires dont on est sans-nouvelles			4
VII	Liste d'attente	73	59	20

Source : Bilan intermédiaire de l'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée, 2018

ANNEXE 5 – Grille d’entretien

Présentation de mon projet	<ul style="list-style-type: none"> • OK utilisation de notre entretien dans le cadre de mon mémoire de manière anonyme ? Oui / non • OK enregistrement audio ? Oui / non • Dans le cadre de mon M2 dans l’ESS : travail universitaire : mémoire sur le recours à l’expérimentation • Recours : avoir recours, faire appel à quelque chose, en particulier des droits sociaux par exemple les APL, les aides de la CAF, le droit au chômage,... • Entretien avec vous : votre avis m’intéresse sur la question
Personne	<ul style="list-style-type: none"> • Ancienneté au chômage • Dernier poste occupé ?
Information sur l’expérimentation	<ul style="list-style-type: none"> • Avez-vous été informé du projet ? Collectivement ? Individuellement ? • Qu’en avez-vous pensé la première fois ?
Analyse par le parcours de vie	
Chômage de longue durée qui désaffilie	<ul style="list-style-type: none"> • Ancienneté au chômage ? • Isolement social et culturel ?
Non-appropriation du chômage de LD	<ul style="list-style-type: none"> • Perception d’être un chômeur de LD ?
Freins périphériques à l’emploi	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilité ? Garde d’enfants ? Handicap ?
Calcul coûts/avantages de l’entrée dans l’expérimentation	<ul style="list-style-type: none"> • Préfère maîtriser / bricoler que de rentrer dans l’expérimentation
Analyse par l’organisation/méthode de l’expérimentation	
CDI	<ul style="list-style-type: none"> • CDI qui fait peur ? VS inactivité / intérim / CDD
Statut d’expérimentation	<ul style="list-style-type: none"> • Crainte reconduction expérimentation
Méthode participative	<ul style="list-style-type: none"> • Rejet de la méthode pour de multiples raisons (je ne suis pas capable, je n’aime pas...)
Proximités interpersonnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Je ne veux pas travailler avec mon voisin
Activités dans l’EBE	<ul style="list-style-type: none"> • Proposition de rentrer pour certaines activités, mais ce n’est pas retenu par l’EBE • rejet des activités proposées par l’EBE

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	11
I - CADRAGE THÉORIQUE.....	22
A - La cible du projet : les personnes privées durablement d'emploi volontaires.....	22
1 - Au-delà des DELD, les PPDE.....	22
2 - L'identification et la mobilisation des PPDE.....	24
3 - Exhaustivité, ciblage effectif et problématique du non-volontariat.....	25
B - L'analyse du non-volontariat par le concept de non-demande.....	27
1 - L'ancrage théorique de la non-demande : le désintérêt et le désaccord.....	27
2 - Les formes de non-demande selon la typologie de l'Odénore.....	28
3 - La construction d'une typologie intermédiaire de la non-demande.....	29
4 - L'expérience vécue de la privation d'emploi, facteur d'explication de la non-demande ?	31
C - La sociologie du chômage et des processus d'exclusion.....	34
1 - L'épreuve du chômage.....	34
2 - Le travail vu depuis le chômage.....	35
3 - De la sociologie du chômage de longue durée à la sociologie des processus d'exclusion.....	37
4 - La disqualification sociale.....	39
a - Les idéaux types de la disqualification sociale.....	39
→ les fragiles.....	39
→ les assistés.....	40
→ les marginaux.....	40
b - La disqualification sociale des salariés précaires.....	41
5 - La désaffiliation.....	42
II - LE DISPOSITIF DE RECHERCHE.....	45
A - L'apport croisé du non-recours, de la sociologie du chômage et de l'exclusion.....	45
1 - Comment croiser ces domaines de connaissance ?.....	45
2 - Les apports d'un croisement de ces domaines d'étude.....	47
B - Enrichissement et définition des critères de validation des hypothèses.....	48
1 - Préhypothèse : il existe de la non-demande à l'offre du projet.....	48
2 - Hypothèse 1 : il existe de la non-demande par désintérêt.....	48
3 - Hypothèse 2 : il existe de la non-demande par désaccord.....	49
a - Sous-hypothèse 1 : une non-demande par désaccord prenant pour fondement la catégorie stigmatisante de « chômeur de longue durée ».....	49
b - Sous-hypothèse 2 : une non-demande par désaccord sur les modalités concrètes de l'offre expérimentale.....	50
4 - Hypothèse 3 : il existe de la non-demande par civisme.....	51
5 - La construction de la grille d'analyse.....	52
C - Le dispositif d'enquête.....	54
1 - Le choix des territoires expérimentaux.....	54
a - Le choix de plusieurs territoires expérimentaux.....	54
b - Les raisons de ce choix.....	54

→ Des situations territoriales du chômage et de l'emploi différentes.....	54
→ La capacité opérationnelle des acteurs à identifier des situations de non-volontariat.....	55
c - L'échec dans l'accès à un troisième territoire.....	55
2 - Le public ciblé et l'échantillon.....	56
3 - Le choix des entretiens semi-directifs téléphonique.....	57
4 - L'élaboration de la grille d'entretien.....	58
5 - Les biais de l'enquête.....	58
6 - Les étapes de l'enquête de terrain.....	59
7 - Éléments de cadrage et préanalyse des entretiens.....	60
a - Tableau de synthèse des entretiens.....	60
b - Présentation des personnes interrogées.....	61
c - Les trajectoires des personnes interrogées au sein du projet.....	62
III - RÉSULTATS ET ANALYSE.....	68
A - Préhypothèse : l'existence de cas de non-demande à l'expérimentation et son offre....	68
1 - Des situations de non-recours confirmées pour tous sauf Julien.....	68
2 - La connaissance du projet et de son offre par les personnes interrogées.....	69
a - Le niveau de connaissance du projet.....	69
b - La connaissance générale du projet suffit au recours à l'expérimentation.....	71
B - Hypothèse 1 : il existe de la non-demande par désintérêt.....	72
1 - L'emploi accessible, cause d'une non-demande par désintérêt.....	72
a - Claire : le désintérêt pour le projet sous l'angle de la reconversion professionnelle....	73
b - Didier ou le précarier conjuré : « moi le travail je le trouve tout seul ».....	73
c - Jacques : une vulnérabilité temporaire.....	74
d - Romain : intérêt pour l'emploi stable, désintérêt pour le statut de chômeur de longue durée et non-proposition.....	74
2 - Un cas de non-demande par désintérêt justifié par du civisme.....	76
a - Le discours d'une non-demande par civisme.....	76
b - La distance de Paul au projet : « je n'ai pas les mêmes besoins [que mon fils] ».....	77
c - La construction d'une identité positive : une alternative à la privation d'emploi.....	78
d - Une non-demande par désintérêt à l'épreuve de la disqualification.....	78
C - Hypothèse 2 : il existe de la non-demande par désaccord.....	80
1 - Sous-hypothèse 1 : la critique du caractère stigmatisant de la catégorie de « chômeur de longue durée ».....	80
2 - Sous-hypothèse 2 : l'existence d'une non-demande par désaccord sur les modalités pratiques de l'offre.....	81
a - Les modalités concrètes de l'offre du projet n'ayant pas suscité de désaccord.....	81
→ Signer un CDI « ça serait vraiment l'Amérique ».....	81
→ Le caractère expérimental ne dissuade pas.....	82
→ L'identité des lieux de vie et de travail.....	83
→ La méthode participative.....	84
b - L'expression d'un désaccord sur la rémunération et les activités.....	85
→ Le SMIC.....	85
→ Les activités.....	86
D - Hypothèse 3 : il existe de la non-demande par civisme.....	91
1 - Le parcours de Marie avec le projet.....	91
2 - Les justifications à sa situation de non-demande à l'expérimentation.....	92

E - L'existence d'une non-demande par manque de capacités.....	94
1 - Cécile : sa position et son parcours au sein du projet.....	94
2 - Les points problématiques et contradictoires de son discours.....	95
a - Les problèmes physiques.....	95
b - Une présence effacée au cours de l'entretien.....	95
c - Un rapport complexe à l'expérimentation.....	96
3 - L'observation d'une non-demande par manque de capacités.....	96
IV - DISCUSSION DES RÉSULTATS.....	99
A - Le perfectionnement du dispositif d'enquête.....	100
1 - Améliorer l'échantillon et le travail d'enquête.....	100
2 - Enquêter sur des territoires urbains.....	100
B - Le perfectionnement du cadre théorique.....	101
C - L'irruption d'une nouvelle forme de non-recours : le non-concernement.....	102
1 - Le jugement des destinataires sur leur appartenance au ciblage du projet.....	102
2 - Le non-concernement, un risque inhérent à de nouvelles formes de droits sociaux plus individualisés ?.....	104
CONCLUSION.....	106
BIBLIOGRAPHIE.....	110
ANNEXES.....	113
ANNEXE 1 – Schéma de l'organisation du projet TZCLD.....	114
ANNEXE 2 – Schéma des missions et de l'articulation de TZCLD et ETCLD.....	115
ANNEXE 3 – Typologie du non-recours selon l'Odénore.....	116
ANNEXE 4 – Tableau de suivi de l'exhaustivité des territoires A et B.....	117
ANNEXE 5 – Grille d'entretien.....	118

Résumé

Le projet Territoires zéro chômeur de longue durée expérimente depuis 2016 un droit à l'emploi. La mise en œuvre de cette expérimentation sur dix territoires a fait apparaître des formes de non-volontariat au projet. Le non-volontariat des personnes privées durablement d'emploi est d'autant plus problématique qu'il conditionne la réalisation de l'exhaustivité au sein des territoires expérimentaux. Le présent travail constitue une enquête exploratoire sur ce phénomène en s'inscrivant dans une analyse par l'approche du non-recours. Se rapprochant du concept de la non-demande, l'analyse des formes de non-volontariat au projet souligne l'existence de non-recours pluriels et en particulier de non-demandes par désintérêt, par désaccord, par civisme et par manque de capacités. Cependant ces situations de non-demande sont inextricablement liées à des parcours et des trajectoires faisant autant appel à des recours temporaires et des hésitations marquées qu'à l'expérience vécue de la privation d'emploi des personnes ou leur inscription au sein de processus de disqualification et de désaffiliation sociale. Enfin, ce travail exploratoire souligne l'existence d'un type nouveau de non-recours, le non-concernement.

Mots-clés : non-recours, non-demande, exclusion, emploi, expérimentation, insertion, non-concernement